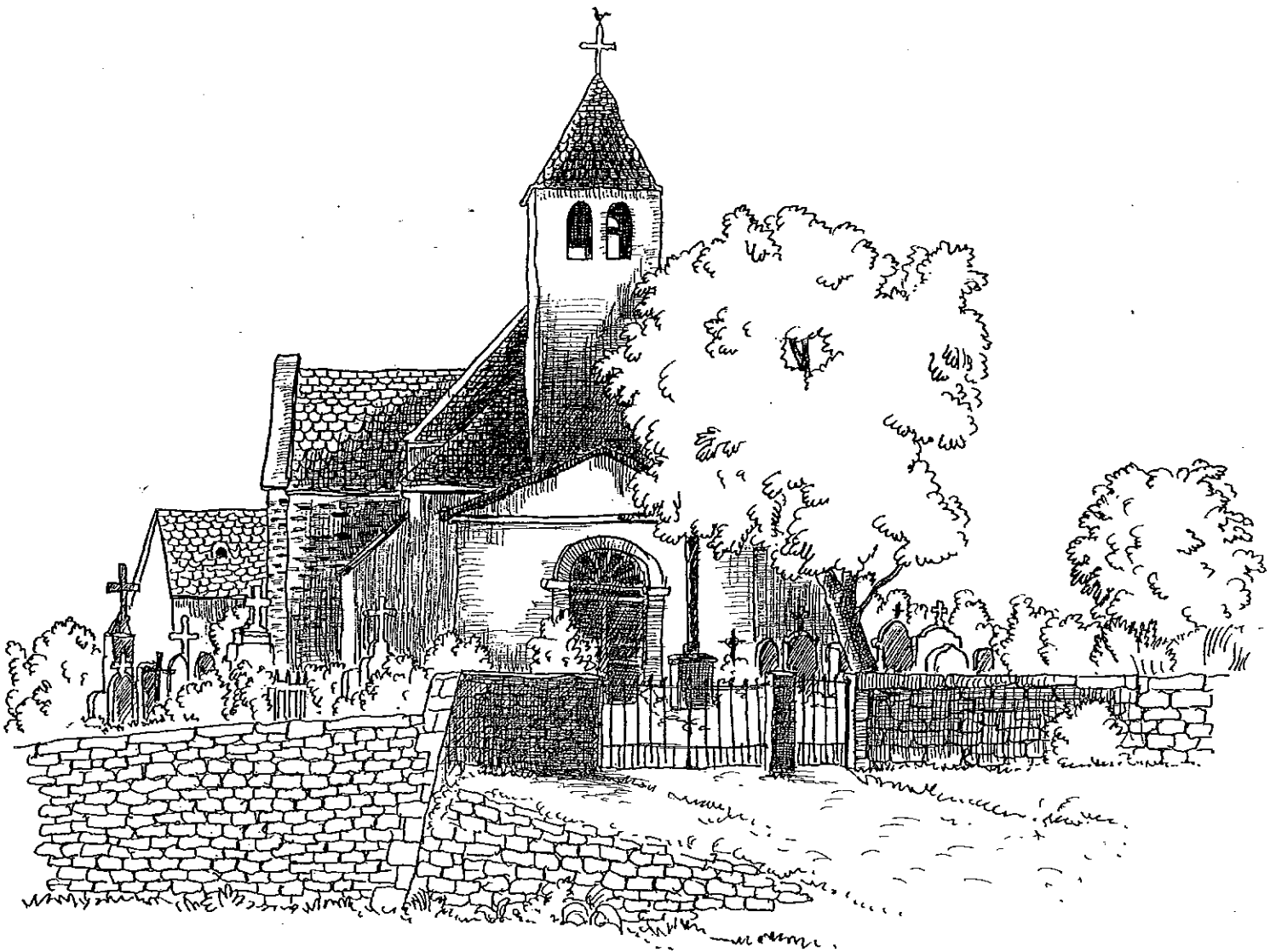


# La Chapelle de Bragny

## Histoire des Lieux-dits

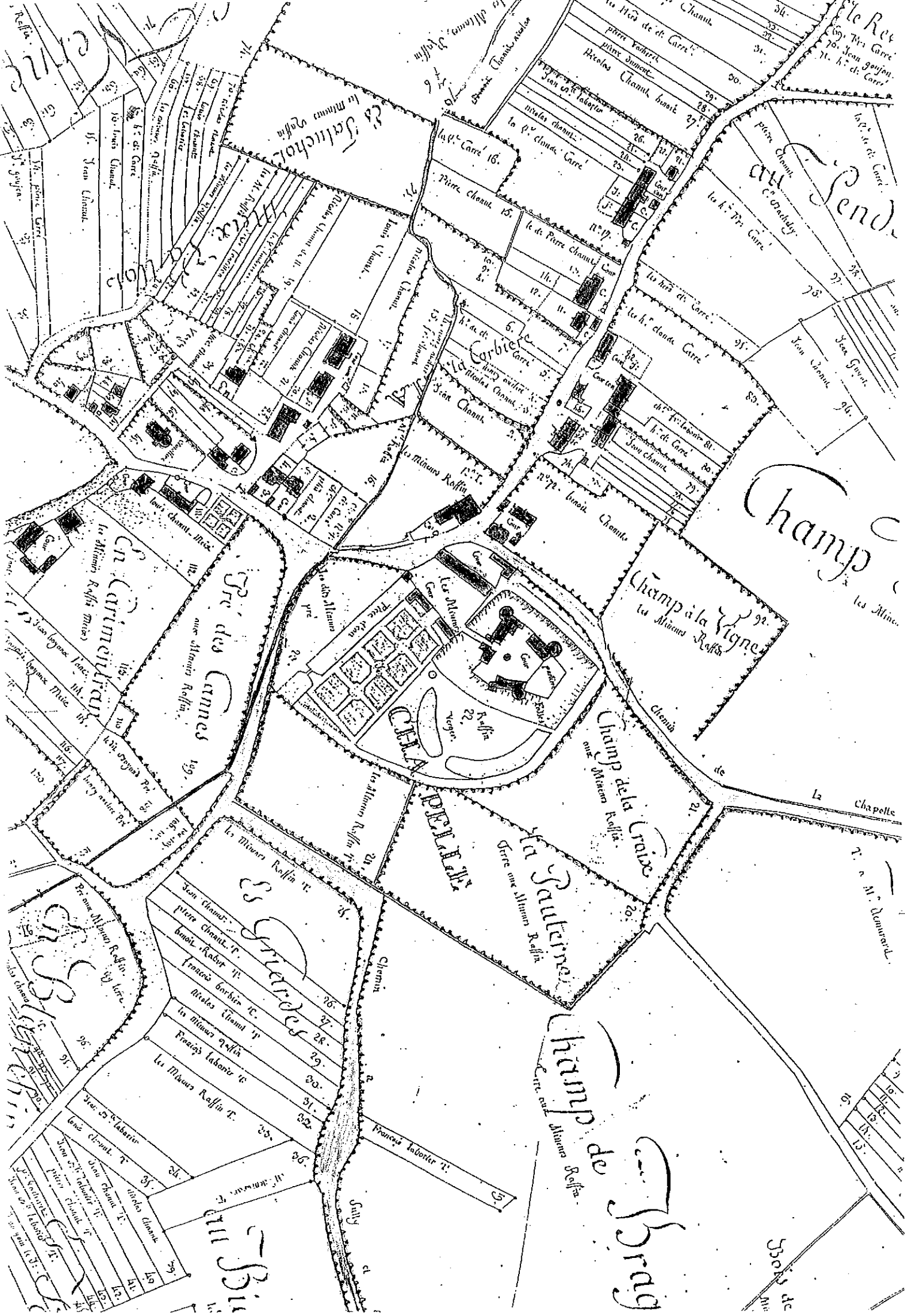


*« Les noms de lieux parlent d'eux-mêmes »*

*R Fondet*

# Sommaire

Au fil des terroirs	1
Les plans géométriques de l'An 11	6
Le nom du village	14
La forêt de Bragny	18
La Grosne	26
L'étang du Roivre	30
La Vesvre Chard	32
Perrières, Curtil Bourdon, Chaîgnes Rabut, Champ Brivot, Revavire	
Pendant, Corbière, Poirier Mauvais, Curtil à la Reine	36
Buisson Rabut, les Riaux, Chaîgnes, Bois Penaurin, Flutiaux	44
Meix Vallot, Vernes, Taluchot, Pré des Joncs, Pré du Cailly	
Prairie du Breuil	46
Pré du Moulin, Isles, Pré du Mothey, Champ Crochet, Charmes	
Champ des Cloux, Champ Gaudenat	52
Revoches, Mandioches, Champ Miarlot, Pendant	
Bois Marion	56
Carimentran, Pré des Cannes, Blanchin, Terres Rousses, Bief d'Echelon	
Bief d'Auvergne, Griardes, Champ de la Croix, Pauterne, Condemines	
Les Meix, La Chapute	58
Melon, Fournache, Sur l'Etang, Grandes Reppes, Guepillard	
Vies de Bresse, Brezoures	64
Verchère, Roues, Therets, Entre les Chemins, Erce, Plattières	
Champ des Morts	68
Chavoche, Grand Champ, Champ du Puits, Champ de la Grange,	
Champ Buchol, Fromagerie, Chemenol	74
Charmoy, Noues de la Carotte, Toupes, Champ du Four	78
Champ Pernot, Champ Charbonneau, Champ Guyot, Vernés,	
Noues Prost, Grand Pré, Theurots, Champ de l'Haut, Pain Bénit	
Pionnats	80
Essarts, Courtes, Vernois, Pré Souillard, Teppes Parton, Bruyères	84
Prairie de Brassaul, Pré du Moulin, Nanceau	88
Autrive et Hauterive	90
Les haies	94
Etat des chemins	95
Chenevières	97
Jardins	98
Terres et propriétaires	101
Puits	104
Au temps des premiers Rozand	106
Vie quotidienne au village (1790 - 1803)	113



le Rec  
au Sene

Champ

Champ à la Vigne

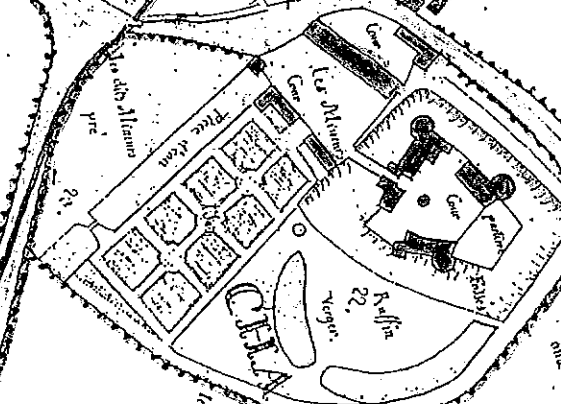
Champ de la Croix

la Penteire

Champ de la Braye

le Gardes

le Pire



Eglise des Carmes

le Carmelitan

le Minors Refugia

le Minors Refugia

le Minors Refugia

le Minors Refugia

le Minors Refugia

le Minors Refugia

le Minors Refugia

le Minors Refugia

le Minors Refugia

le Minors Refugia

le Minors Refugia

le Minors Refugia

le Minors Refugia

le Minors Refugia

le Minors Refugia

le Minors Refugia

le Minors Refugia

le Minors Refugia

le Minors Refugia

le Minors Refugia

le Minors Refugia

le Minors Refugia

le Minors Refugia

le Minors Refugia

le Minors Refugia

le Minors Refugia

le Minors Refugia

le Minors Refugia

le Minors Refugia

le Minors Refugia

le Minors Refugia

le Minors Refugia

le Minors Refugia





## Au fil des Terroirs

### Au vent de l'Histoire

Les premiers noms parlent des lieux en langue celte. Ici, ils évoquent la rivière, le ruisseau aux eaux claires, l'immense forêt, la nature des premiers temps, roseaux et marécages, brumes et monts clairs, les reppes, les friches, les broussailles frangeant les bois humides couvrant les futures prairies.

Les noms de lieux se font enchantement. Ils nous livrent les paysages en toute poésie. Puis les lieux prennent le nom des peuples. Chez nous, Bragny est terre des Brannoviens. Ils dépendent des puissants Eduens de Bibracte, ces guerriers au caractère de feu vivant du commerce et des impôts prélevés.

Quand César arrive en Gaule en 50 avant JC, les tribus gauloises sont fixées au sol et nomment beaucoup de lieux. Mais les toponymes nouveaux continuent de chanter les paysages, il y a tant à nommer.

A la désignation d'un peuple succède celle d'un chef. Les Romains sont dans la plaine. Ils apportent leurs usages et les consonances latines envahissent les noms de lieux. Dès le III<sup>e</sup> siècle après JC, les campagnes manquent de bras. Les esclaves ont été affranchis et nombre de colons sont partis.

Semblable manque se fait sentir dans les troupes défendant le « Limes », cette immense ligne de fortifications protégeant les terres d'Empire. Les Romains y introduisent des guerriers barbares. Les « potentes » Gallo-Romains font appel à ces mêmes peuples pour la culture des terres.

Ces nouveaux colons donnent leur nom à leur lieu d'installation. Sermaisey dans le village de Laives, garde mémoire des Sarmates qui s'y installèrent. Ils venaient des lointains plateaux d'Iran. Les lieux nommés Marmagne portent le souvenir des Marcomans. Ces émigrés logent ensemble dans des villages distincts.

Dans notre pays de Bragny s'établit un castrum. Il est détruit par les Burgondes. La population réduite en esclavage ou égorgée, Glandunum ravagé et pillé demeure-t-il à l'abandon ? Combien de temps ?

Les drames de l'histoire provoquent souvent l'abandon des terres et de l'habitat. On ne revient pas sur les lieux de mort, pas plus que sur les lieux de peste. Ils sont évités, contournés ...un certain temps.

La réalité change au IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles. Ce sont des tribus entières de peuples barbares qui investissent la Gaule romaine. Ils fondent de nouveaux états, rompent avec Rome. C'est le temps du pouvoir éclaté. Seul le chef local assure la sécurité. Il vit dans une demeure fortifiée

et entretient des guerriers pour défendre les biens car les vagues d'envahisseurs se succèdent. Peuples et chefs marquent la toponymie non loin d'ici, à Sennecey, à Etrigny.

Les villages aux noms germaniques font une large place à l'identité des femmes. Chez les Barbares, terres et propriétés se transmettent aussi aux femmes et aux filles. Chez nous la toponymie semble faire silence et ne retient aucun nom burgonde. Les terres dorment-elles ? Solitaire, la rivière roule-t-elle toujours plus de pierres ? Les grands corbeaux règnent-ils à nouveau sur les chênes couronnés de Bragny ?

Traversé par une voie de communication, longé par une autre, le village peut-il demeurer longtemps ignoré ? Porteuses de promesses, les terres attendent des bras. Un jour la vie revient au pays. Le nom change. La Vierge Marie est appelée à le protéger des grands malheurs.

Les habitants du pagus gallo-romain adoraient les sources, les rivières, les bois, les montagnes, les dieux des eaux et du vent. Le christianisme tente de les convertir au monothéisme en prêchant de nouvelles valeurs.

Les évêques gaulois jouent un rôle important dans ce mouvement d'évangélisation. Après l'effondrement de l'Empire romain, les pouvoirs administratifs tombent entre leurs mains. Désignés par leurs pairs et approuvés par le peuple, ils doivent subvenir aux besoins de la communauté.

Leur engagement concerne également le domaine de la défense. Ils doivent aussi fonder des hospices et des hôpitaux pour secourir faibles et malades, recueillir les prisonniers et les esclaves étrangers vendus par les Angles et les Saxons sur les côtes gauloises. Justice et éducation leur incombent, tout comme la charge et l'organisation des travaux publics indispensables.

Au temps des Mérovingiens, dans les anciennes villas agraires, commence la construction des églises, d'abord en bois puis en pierre. La paroisse est placée sous la protection d'un saint, de la Vierge Marie ou de la Sainte Croix. De cette époque date peut-être la première chapelle paléo-chrétienne de Bragny. Quel missionnaire prit contact avec les habitants ayant réinvesti le site détruit ? Qui l'a envoyé ? L'évêque de Chalon ? Deux toponymes seulement sont d'origine germanique et pourraient provenir de la langue franque. Ils notent des broussailles.

Pour le missionnaire, évangéliser rime avec édifier. Et le nouveau clocher appelle un baptême, celui du lieu, consacré en même temps que l'église. Jean Ladame pense que la consécration de cette chapelle à la Vierge Marie se substitua à un culte plus ancien des arbres et des eaux. Le génie éponyme Grauna oeuvrait-il encore par là ?

Ce mouvement de consécration connaît une vaste amplitude. L'ancienne France dans son ensemble consacre ses villages anciens et nouveaux à des noms chrétiens illustres ou locaux.

Avant que Clovis n'y impose sa dynastie, le roi Gondebaud (auteur de la célèbre Loi Gombette des Bourguignons) réside à Chalon. Il a en fait usurpé à son frère la ville et sa

région. Son frère occis, peut-il laisser sa femme et ses filles en vie ? Il les fait monter sur une barque et gagne le milieu de la Saône.

En ses profondeurs obscures, le lit de la grande rivière reçoit le corps de la jeune femme lesté d'une pierre au cou. Et les fillettes ? Gondebaud suspend son geste. Il regagne la rive et fait élever les deux princesses dans son palais.

Clothilde grandit en sagesse et en piété tout comme en beauté. Sa réputation gagne l'oreille du chef des Francs. Clovis n'est pas homme à se laisser abuser. Les louanges dont on pare Clothilde sont-elles méritées ?

Elle avait coutume de donner chaque matin généreuse et aimable aumône aux pauvres de la ville de Chalon. Clovis y dépêche un envoyé. Déguisé en manant, il approche la princesse burgonde à l'étonnante renommée.

Sans doute la grâce et le charme de Clothilde touchent-ils le guerrier franc devenu manant. Dès le lendemain, sous son meilleur jour, il se présente au roi Gondebaud et présente la requête du puissant roi des Francs.

Gondebaud peut-il mécontenter Clovis par un refus malvenu ? Il consent aux épousailles. Clothilde n'a pas oublié le meurtre de ses père et mère. La grande Histoire confirme les pressentiments de Gondebaud .

Le royaume burgondé vaincu, Chalon devient capitale mérovingienne. Et Clothilde, princesse burgonde chrétienne, convertit Clovis.

A l'époque carolingienne et davantage encore sous les premiers Capétiens, l'Eglise se méfie des béatifications abusives. Elles favorisent des trafics de reliques indignes de la vraie foi. Nombre de villes et de villages sont encore consacrés mais ils portent le nom des saints universels.

Par legs et donations les évêques deviennent de grands propriétaires fonciers maîtres des villes. Pour mieux lever l'impôt et rendre justice, le roi carolingien divise la terre des anciennes cités gauloises en *pagi* administrés par des vassaux. Dotés en terres, en droits et en bénéfices, ils règnent sur les villages qu'ils possèdent et marquent la toponymie. On dénombre en France environ 400 grands domaines possédés par les hauts seigneurs proches du roi.

Le règne pacificateur de Charlemagne empereur fait oublier les invasions des siècles passés. Le règne de ses successeurs ouvre une ère de malheur. Les Normands pillent les églises, massacrent les évêques. Ils imposent de nouvelles croyances, des pratiques politiques différentes et marquent les toponymes. Aucune trace sur notre finage. La Vierge de Bragny protège le lieu qui lui est consacré ou bien alors le lieu immobile et silencieux n'accueille pas encore âme qui vive entre Bragny et Hauterive.

Christianisés, les Normands répandent le culte de la Sainte Croix et de la Vierge. Si jusque là l'ancien Glandunum était demeuré silencieux, peut-être la modeste chapelle proche du Grand Bragny sortit-elle de terre à cette époque qui connut une vague importante de lieux de culte secondaires dédiés à la Vierge Marie.

Après les Normands, les Hongrois (hordes hongres) viennent semer désolation et terreur dans le pays. Ils investissent Tournus, rasant Chalon.

Une aristocratie se constitue autour des princes de la guerre. Ils s'entourent d'hommes francs, c'est-à-dire libres qui disposent des moyens financiers leur permettant de s'équiper pour la chevauchée. Pour suivre à pied l'ost (l'armée) royale en ayant acheté **un casque et une lance**, il faut être propriétaire d'au moins **quatre manses**, ce qui représente une superficie d'environ **40 hectares**.

**Douze manses** sont nécessaires pour se permettre de servir à cheval, soit une propriété de **120 hectares**. Il faut des revenus encore bien supérieurs pour entretenir une troupe à cheval, une **lance** de cinq cavaliers et d'un écuyer. Les seigneurs qui peuvent se le permettre sont solidement installés sur les terroirs dont ils portent le nom.

L'habitation du seigneur devient maison forte et domine le village. Dans les plaines ouvertes, le moindre site de protection est investi. Fertés, plessis et mottes fleurissent en toponymie. Il faut surveiller les horizons depuis un emplacement favorable ou construire des tours de guet, ancêtres des donjons.

Les toponymes de cette époque désignent abris et creux où se cacher, monts, collines et mottes fermant une vallée ou dominant une rivière. Les puissants qui les tiennent exigent des droits appelés péages. La vie économique et sociale passe par ces nouveaux noms de lieux, contraignants et incontournables.

Les comtes ont déserté les villes tenues par les évêques. Leurs talents d'hommes de guerre demandent exercice et espace propice et c'est de leurs terres qu'ils tirent leurs richesses.

Face à l'ancienne puissance des évêques grandit le nouveau pouvoir des monastères qui marquent de façon décisive nombre de toponymes. Les moines défrichent. De nouveaux territoires augmentent le terroir et accroissent les lieux-dits.

Guillaume, duc d'Aquitaine, marquis de Gothie, est aussi comte de Mâcon. Il fonde à **Cluny** un nouveau monastère qui deviendra centre de la chrétienté d'Occident. Dans sa Chronique de l'an mil, le moine Glaber présente ainsi les débuts de Cluny.

*« Ce fut donc Bernon, abbé du monastère de Beaume, qui bâtit le couvent de Cluny, dans le Mâconnais, sur la Grosne, par l'ordre du pieux Guillaume, duc d'Aquitaine. Ce monastère ne reçut d'abord d'autre donation que quinze petites métairies. Cependant il paraît qu'il fut composé d'abord de douze frères, dont la semence a multiplié d'une manière si prodigieuse, et rempli tout l'univers d'armées innombrables dévouées au service du Seigneur. (...) Bernon en mourant laissa l'administration du couvent à l'abbé Eudes, homme d'une grande piété et d'une sagesse profonde. (...) A sa mort, il fut remplacé par Aimar, homme simple (...). Après lui fut élu le vénérable père Maieul qui choisit lui même pour successeur Odilon ».*

Un siècle plus tard, dans notre village, une nouvelle église édiflée par l'un des maîtres lombards appelés en Bourgogne par Guillaume de Volpiano au temps du premier art roman, remplace l'ancienne chapelle. Fortifiée, elle servira de relais aux moines de Cluny.

Les moines participent pleinement au défrichement et à la mise en valeur de nouveaux territoires. Si les termes de défrichement cités sur les plans géométriques de l'An 11 ne relèvent pas de l'époque du castrum romain, ils peuvent avoir été créés à cette époque ou correspondre à la conquête de nouvelles terres.

Au temps de Cluny, la culture s'empare de nouveaux hectares. Par des contrats avantageux, les moines fixent au sol une population qui ne cesse de croître à partir du XI<sup>e</sup> siècle. Les friches reculent, les moines assèchent les marais, ordonnent les paysages, taillent les forêts, brûlent les taillis pour fumer les terres.

Bûcherons essarteurs, draineurs de marécages et paysans éleveurs participent en grand nombre à cet immense mouvement, chez nous comme ailleurs. Les défricheurs monastiques alimentent en grande abondance l'ensemble de la toponymie de France.

A cette époque se mettent en place bon nombre de toponymes géologiques nommant les carrières de pierre, les gisements marneux ou silicieux, les bancs de granit (aubues, beluses, meulières). Les noms des terres précisent les cultures qu'elles portent, fromentaux, chenevières, avenières (avoine), favières (fèves), panissières (millet), sellière (seigle)...

Les moines de Cluny développent l'industrie en utilisant les forces de l'eau et du vent, en traitant les minerais. De cette époque datent sans doute les premiers moulins sur la Grosne, construits par les seigneurs ou l'abbaye.

En Gaule fonctionnaient des tuileries, des poteries, des peausseries et des mines. Au temps de Cluny l'industrie reprend, se perfectionne, l'économie se développe. Nombre de lieux-dits portent le nom de cette métallurgie rurale médiévale ou présentent les activités artisanales qui s'y exercent.

Le mouvement de défrichement connaîtra un nouvel élan au temps de La Ferté. Mais l'ensemble de la toponymie est désormais créé, riche de paysages, de fleurs, d'arbres et de fruits, de végétaux et d'animaux, de défrichements, de cultures et d'élevage, de ponts, de routes, de carrefours, d'activités humaines, d'impôts et d'institutions anciennes.

Les noms de lieux parlent à qui prête une oreille attentive. La réalisation des États de Sections de 1793 puis l'arpentage général et les plans géométriques de 1803 nous offrent la connaissance qu'en avaient les Chapellois du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Deux siècles se sont écoulés mais beaucoup d'entre eux demeurent et transmettent l'histoire du pays, de ses peuples et de ses paysages, des familles, des événements petits et grands qui forgèrent la longue chaîne des 250 générations de paysans.

# PLANS GEOMETRIQUES

## DE L'AN 11

### (1803)

Cet ouvrage superbe, de grandes dimensions (47,5 cm x 56 cm) se compose d'un ensemble de 13 doubles pages décrivant le village de La Chapelle de Bragny et son « finage », terme auquel on peut donner le sens de « territoire ». L'auteur, l'arpenteur géomètre Philibert Petit, désigne cette réalisation sous le terme « atlas ».

Le 20 mars 1791 une délibération du Conseil Municipal de La Chapelle livre les premiers indices :

*« Ce jour d'hui, le Conseil général de La Chapelle, convoqué sur la place publique proche de l'église, assisté des habitants ayant été convoqués huit jours à l'avance à la diligence de Claude Carré, procureur, nomme des personnes pour former un état indicatif de tous les propriétaires. Se trouvent élus, chacun dans leurs fonctions*

*Louis Chanut, père, 63 ans, et Antoine Piochon pour la première section, lettre A, côté de La Lheüe.*

*Philibert Chanut et Jean Boyaud, lettre B*

*Benoît Vallière (32 ans) et Jean Valière, habitant à Hauterive, pour la section C.*

Il s'agit donc de constituer un état indicatif de tous les propriétaires, un **Etat des Sections** accompagné des matrices de rôles. Les personnes désignées vont mettre en commun et transmettre leur parfaite connaissance des lieux et des propriétaires.

En 1793, dans un récapitulatif des dépenses engagées par la commune, une délibération confirme la réalisation de l'**Etat des Sections** et nous apprend le nom du maître d'œuvre. Il s'agit de Philibert Petit résidant au Grand Sennecey. Il réalisa en 1789 les plans géométriques des propriétés du château.

*La commune doit*

*200 livres au garde champêtre*

*66 livres à un expert de Sennecey pour l'Etat des Sections*

*108 livres à Jean Rozand pour réparation du mur du cimetière*

*69 livres à Jean Baptiste Laborier pour réparations à l'église*

*60 livres au secrétaire greffier pour frais d'écriture*

*15 livres au couvreur qui a descendu la croix du clocher.*

En 1791, Louis et Philibert Chanut, Antoine Piochon, Jean Boyaud, Benoît et Jean Valière ont collecté toutes les informations nécessaires. En 1793, Philibert Petit rend sa copie. L'Etat des Sections représente une dépense de 66 livres.

Le temps passe. Cet Etat des Sections sert sans doute à l'établissement des impôts et diverses contributions. Sans doute ce premier document s'avère-t-il insuffisant car neuf ans plus tard, la délibération du 14 ventose an 10 (15 mars 1802) en expose les limites et décrit les difficultés suscitées.

*« Considérant que depuis la formation des Etats des Sections et matrices de rôles, l'on a jamais pu parvenir à faire une juste répartition par rapport aux erreurs, omissions, soit d'articles, soit de contenues... »*

Face à cette situation, nombre de plaintes se sont élevées.

*« Considérant qu'il est urgent de faire cesser toutes plaintes et procurer à la commune un (illisible) qui pourrait non seulement asseoir d'une manière égale les contributions foncières, mais encore conserver à chacun sa propriété ».*

Cet état de fait n'est sans doute pas spécifique au village. En effet, Ministre des Finances et Préfet semblent s'être inquiétés et demandent la refonte générale des matrices de rôles et sections. La commune considère donc qu'il est urgent

*« ...de procéder à un arpentage général du Territoire de la dite commune de La Chapelle, ainsi qu'un renouvellement des sections et matrices de rôles ».*

Propriétaires habitant le lieu et propriétaires forains ne résidant pas à La Chapelle ou à Hauterive ont choisi Philibert Petit pour procéder à cette lourde tâche. Ce dernier accepte et s'engage à procéder à l'arpentage général du territoire. Ce premier travail lui permettra ensuite de lever les plans et de réunir les feuillets nécessaires (13 au total), en un « atlas ».

La délibération du 14 ventose an 10 (15 mars 1802) définit précisément les contenus et les modes de financement. Elle fixe en quelque sorte un « cahier des charges ».



Le 20 fructidor an 11 (7 septembre 1803), une nouvelle délibération se consacre à la réception de ce beau document. Philibert Petit dépose son ouvrage et le montant de ses honoraires « sur le bureau ». Le Conseil reconnaît la conformité de cet excellent travail. Philibert Petit a même fait mieux que ce que l'on attendait de lui.

La superficie totale ayant été évaluée à **567 hectares 3 ares 51 centiares**, la somme due s'élève à **993 francs et 44 centimes**.

Pour la première fois sans doute, les conseillers assemblés, et par la suite, de nombreux « Chapalats », voient apparaître sous leurs yeux le plan complet du finage. Sans doute l'émotion était-elle au rendez-vous face au travail fin et soigné, magnifiquement calligraphié, haies, chemins et toits délicatement colorés, terres, champs, prairies et chenevières méticuleusement parés du nom de leurs propriétaires. Un superbe document, un témoignage fidèle et émouvant qui nous fait également plonger loin dans les temps passés.

## *Délibération concernant les plans géométriques*

*14 Ventose An 10*

*15 mars 1802*

*Aujourd'hui vingt quatre ventose an dix (15 mars 1802), de la République française, le Conseil général de la commune de La Chapelle assemblé extraordinairement, conjointement avec les commissaires répartiteurs, pour pourvoir au moyen de parvenir à une juste répartition des contributions foncières et faire cesser toutes les plaintes concernant l'inégalité dans la répartition des dites contributions.*

*Le Conseil général de la dite commune et les commissaires répartiteurs, en conformité de l'article huit du Préfet de Saone et Loire du 26 ventose relative à l'instruction du ministre des finances concernant la refonte générale des matrices de rôles et sections en date du 7 ventose an neuf.*

*Considérant que depuis la formation des états de sections et matrices de rôles, l'on a jamais pu parvenir à faire une juste répartition par rapport aux erreurs, omissions, soit d'articles, soit de contenues*

*Considérant qu'il est urgent de faire cesser toutes plaintes et procurer à la Commune un (illisible) qui pourrait non seulement asseoir d'une manière égale les contributions foncières, mais encore conserver à chacun sa propriété*

*Considérant que l'on ne peut parvenir au but proposé qu'en faisant procéder à un arpentage général du Territoire de la dite commune de La Chapelle, ainsi qu'un renouvellement des sections et matrices de rôles*

*En conséquence a été appelé le citoyen Philibert Petit, géomètre résidant en la Commune du Grand Sennecey, conformément aux vœux des habitants et forains, lequel présent a déclaré s'obliger de faire l'arpentage général des fonds composant la dite commune sur les indications des dits habitants, d'en donner un atlas sur autant de feuilles qu'il sera nécessaire : sur chaque feuille sera placé le nord, les noms locaux seront inscrits dans chaque climat, chaque figure sera numérotée article par article, dans chacune sera inscrit autant qu'il sera possible le nom du propriétaire et la contenance et le*

numéro qui correspondra à celui porté dans les sections ; et faire les matrices et rôles nouveaux.

En tête du dit volume sera placée une table alphabétique, l'échelle qui aura servi à la levée des dits plans

Le dit volume sera relié aux frais des commissaires, les papiers pour les matrices de rôles et sections seront également fournis par le dit commissaire, lequel s'oblige de rendre son ouvrage parachevé dans le courant de l'an ouze.

Pour laquelle opération le Conseil général de la commune, commissaires répartiteurs et forains soussignés, s'obligent de faire payer au nom de la dite commune, au dit Petit, la somme à laquelle se montera la totalité du Territoire, à raison de soixante centimes par journal et soiture de toutes espèces d'héritage lors de la remise de son ouvrage, de lui fournir les indications nécessaires pour la levée des plans géométriques lorsqu'ils en seront requis.

Le Conseil général de la commune, conjointement avec les commissaires répartiteurs, arrêté du présent extrait sera envoyé au Sous-Préfet de ce département pour être homologué suivant sa forme et teneur, et nous nous sommes soussignés les an et jour susdits

Rozand      Rabut      F Labouvier      Valière

Carré      Chanut      Desgrange

Petit      Valière, maire

*Délibération concernant les plans géométriques*

*20 Fructidor An 11*

*(7 septembre 1803)*

*Aujourd'hui 20 Fructidor An onze (7 septembre 1803), le Conseil municipal de la commune de La Chapelle de Bragny soussigné, assemblé en vertu de l'arrêté du Préfet du département de Saône et Loire en date du 26 Thermidor dernier...*

*A cette séance s'est présenté le citoyen Philibert Petit arpenteur géomètre résidant en la commune du Grand Sennecey, lequel par la délibération du Conseil municipal de la dite commune du 24 ventose an dix, a été chargé de faire l'arpentage général du Territoire de la dite commune sections et matrices de rôles, et ayant déposé ces ouvrages sur le bureau ainsi que le rôle de répartition des sommes qui lui sont dues par les propriétaires des fonds du dit territoire a demandé que le Conseil délibère sur la mise à exécution du dit rôle.*

*Le dit Conseil a reconnu que les contenues portées au présent rôle sont exactes et montent réellement à la quantité de 567 hectares 3 ares 51 centiares, ou 1655 journaux, septième et soixante douzième et la somme qui lui est due en conséquence à celle de 993 francs 44 centimes à raison du prix convenu ; que le dit Petit a rempli exactement ses conventions, même a fait la remise de ses ouvrages dans un ordre plus étendu et plus exact qu'il ne s'y était soumis, de laquelle remise le dit Conseil municipal lui donne décharge et déclare que le dit Petit s'est entièrement libéré envers la dite commune des ouvrages compris au traité ci-joint, sur quoi le dit Conseil a délibéré que le présent rôle de répartition, ensemble la déclaration énonciative, seront présentés ainsi que l'homologation survenue en conséquence, au Préfet du département de Saône et Loire pour que le dit rôle soit mis à exécution.*

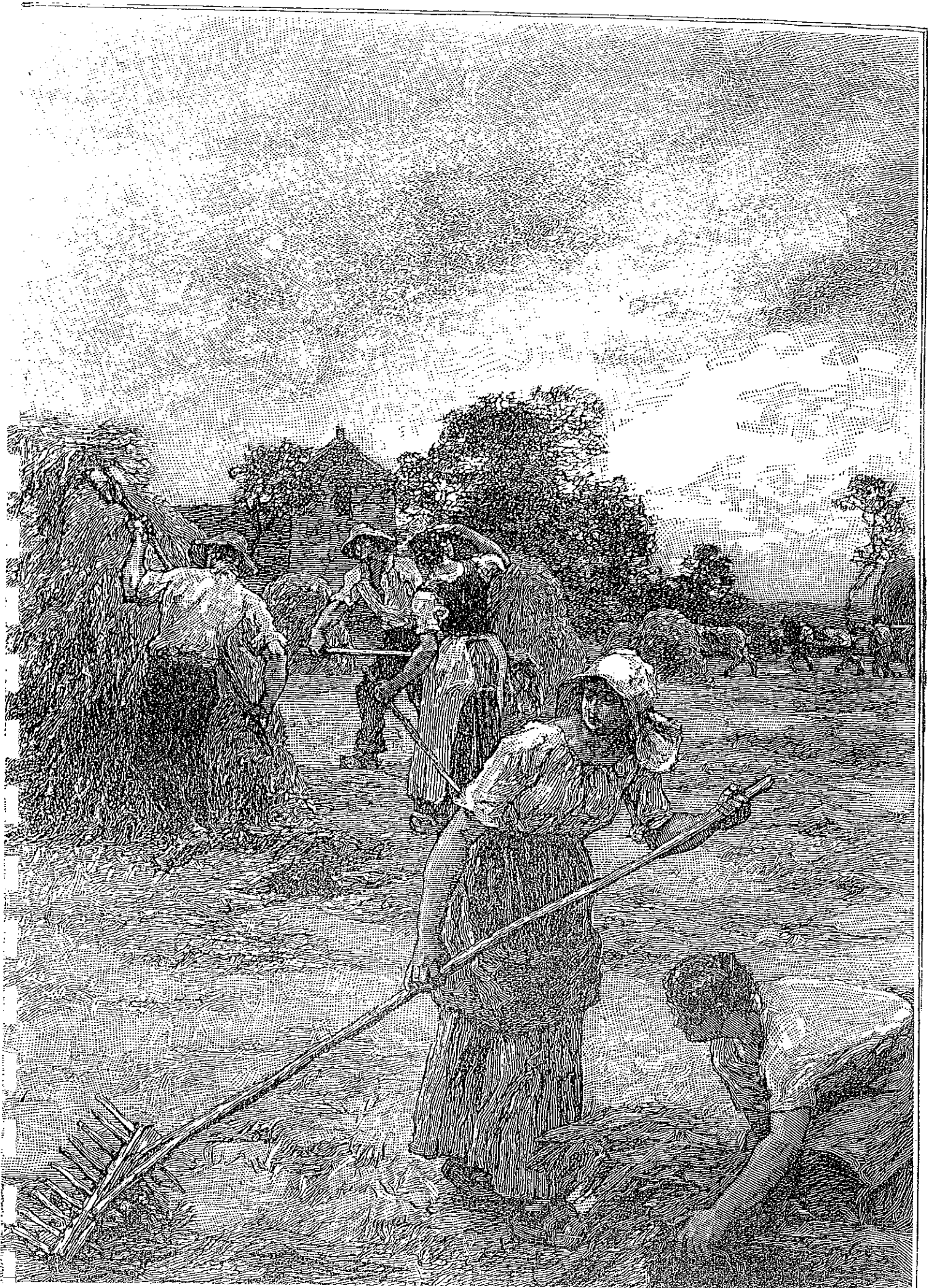
*Fait à La Chapelle de Bragny les an et jour susdits et nous nous sommes soussignés*

*Valière, maire*

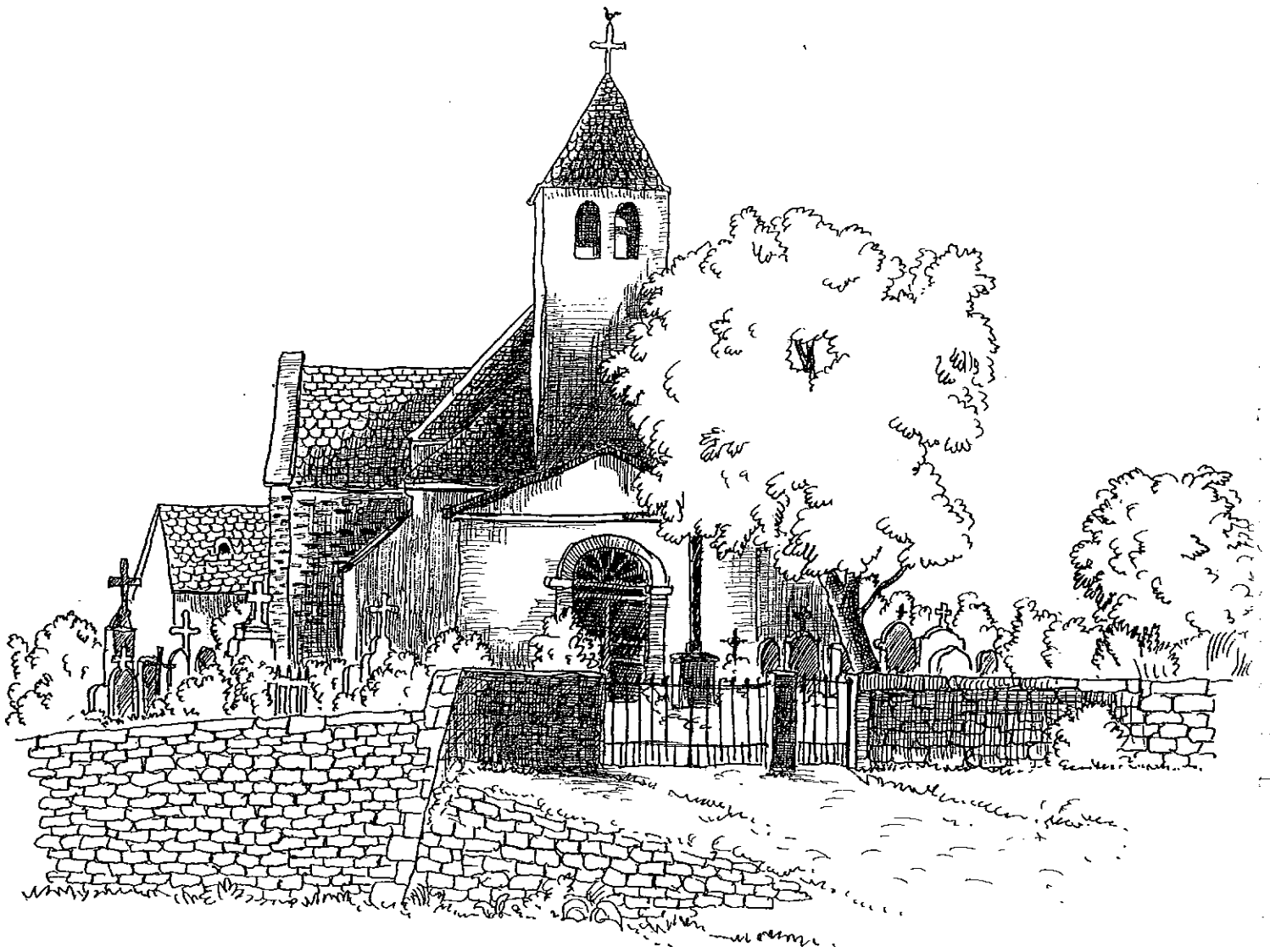
*Desgrange*

*Valière*

*François Labourier*



# La Chapelle de Bragny



Le nom du Village

Cinq siècles avant Jésus-Christ s'établirent en notre pays des **Celtes Brannovices**. Leur nom signifie « ceux qui vainquent les grands corbeaux ». Dans la région de Limoges, les **Lemovices** étaient « ceux qui vainquent avec l'orme » (hampe de la lance). A Evreux, les **Eburovices** se définissaient comme « ceux qui vainquent les sangliers »

L'établissement des **Celtes Brannovices** encore appelés **Brannoviens** se posait sur les hauteurs proches de la forêt. Il regardait couler à ses pieds le ruisseau du **Glandon**. Le lieu s'appelait **Glanduman**.

Les **Brannoviens** du lieu étaient des pasteurs agriculteurs. Ils mirent en valeur les terres que les paysages du moment leur permettaient de mettre en culture et élevèrent des troupeaux. Ils firent rouler chars à deux roues et chariots à quatre roues sur des routes rudimentaires revêtues de poutres de bois, de broussailles et de pierres.

L'origine du nom **Glandunum** provient de la langue celte. La première syllabe *glan* nous parle d'un « ruisseau aux eaux claires ». Il traverse la forêt du **Grand Bragny**, omniprésente à l'époque et se jette dans la rivière de Grosne.

C'est ce ruisseau qui a gardé mémoire de l'ancien nom celte du lieu. Il jette un pont entre l'établissement brannovien, le castrum gallo-romain et le village contemporain dont le nom très chrétien évoque l'immense Moyen Age.

L'étymon *glan* signifie « clair, pur ». Ainsi en était-il aussi des eaux du Glanis, rivière des Ardennes ou encore des eaux du ruisseau Glanun qui donna son nom à une cité gauloise proche de Saint Rémy de Provence.

Auprès de ce ruisseau aux eaux claires s'était établi un *dunum*, c'est-à-dire un « lieu fortifié ». **Glandunum** désignait donc un lieu fortifié fondé auprès d'un ruisseau aux eaux claires.

Les Romains utilisèrent l'ancien établissement de **Glandunum** pour y installer une station romaine avec « castrum ». L'activité était alors intense. Il fallait assurer le ravitaillement du castrum. De nombreux corps de métiers s'installèrent, se développèrent à proximité. La vie agricole, commerciale et artisanale rayonnait autour du camp militaire et au carrefour de deux voies de communication.

Les premières invasions burgondes ravagèrent le castrum. Mais au temps où se répandit le christianisme s'éleva en ce lieu une humble chapelle rurale sous le vocable de la Sainte Vierge.

Dans les cartulaires de Cluny de 909 et de 926, on trouve le nom de **Villa Glandonum cum capella Beatae Mariae** remplacé de 926 à 944 par **Capella Sanctae Mariae de Bragnedo**. (La Chapelle de Sainte Marie du Bragny). On trouve aussi le nom de **Capella de Bragnedo** ou **Capella de Bragniaco**. Puis on dit seulement **Villa Capelle** et

dans une charte du monastère de La Ferté **Braeniacus** ou **Brancinnianus in Bago Cabillonense cum capella in honore Sanctae Dei Genitrix**.

A l'orée du premier millénaire, en 909 puis en 926, le village se nomme encore **Villa Glandono**. Le vieux nom celte est toujours présent et l'organisation agraire de l'époque reflète toujours la grande propriété foncière de la « villa » héritée du bas Empire.

Les « villae » dureront bien au delà des limites chronologiques du Moyen Age. La villa est un grand domaine dont l'étendue est rarement inférieure à quelques dizaines d'hectares et peut parfois même atteindre d'immenses superficies.

Il s'agit rarement d'un domaine d'un seul tenant et les fermes composant la villa se disséminent de façon parfois fort éparse. Deux sections distinctes en composent l'ensemble. La première est propriété directe du seigneur. Elle est exploitée à son seul profit. Le seigneur peut être un roi, un noble, ou une entité ecclésiastique.

La seconde partie de la villa représente trois à cinq fois la surface réservée au seigneur. Elle se compose de fermes concédées à des fermiers libres (ingenui) ou à des colons serfs attachés à la terre. Cette partie réunit un certain nombre de manses qui désignèrent tout d'abord les maisons des paysans (latin *mansion*). Son sens s'élargit ultérieurement à la parcelle de terre nécessaire à la subsistance d'une famille.

La superficie de chaque manse est rarement inférieure à dix hectares. Habitations, bâtiments agricoles, dépendances, prés et champs composent la manse encore appelée meise ou meix. Le fermier reçoit l'usufruit de la terre et la protection du seigneur.

Il se soumet en contrepartie à une série complexe d'obligations, cession d'une partie de la récolte ou d'une somme d'argent, paiement de charges telles la capitation (impôt individuel), les tailles (taxes sur la vie juridique), les banalités (taxes pour l'utilisation des routes, des moulins, des fours...), exécution de corvées (sur les terres du seigneur, travaux d'entretien des routes et fortifications)...

Au X<sup>e</sup> siècle, la paroisse de notre village forestier porte le nom de **Capella Sanctae Mariae de Brauenedo**. Elle est située dans la province composée du diocèse de Chalon et de celui de Macon relevant tous deux de l'ordre de Cluny.

Au début du XIV<sup>e</sup> siècle, au temps de Claude et d'Isabeau de Sampigny, notre paroisse relève de l'archiprêtré de Tournus. Lorsqu'ils parlent du village de leur seigneurie, Claude et Isabeau l'appellent **Capella Braigniaci**.

A la fin du siècle, les premiers seigneurs de Simon le nommeront **Capella de Braigny**.

A l'époque où Jehan Tapin rédige le terrier décrivant la répartition de la propriété dans la paroisse, le village qu'habitent Thomas de Vulpie, Jehan et Guillaume Rabuz, Claude Bruhet et Claude Gezzeault, quelques uns des noms cités dans le terrier, s'appelle **La Chapelle de Braigny**.



Ce nom avance à grands pas vers l'appellation actuelle qui n'en modifiera qu'un phonème vocalique, abandonnant la diphtongue / ai / en voyelle simple réalisée sous la forme /a /.

**Chapelle** provient du latin populaire *cappella* originaire de *cappa*. Ce terme paraît avoir tout d'abord désigné l'endroit où l'on gardait la chape de Saint Martin. Une chape était un manteau long agrafé par devant. Le contenu s'est étendu au contenant et au bâtiment accueillant la relique.

Aucune chapelle n'est devenue nom de commune en Côte d'Or alors qu'ellesont très nombreuses en Saône et Loire. En Côté d'Or et dans l'Yonne, le type d'habitat groupé explique qu'on y construit très tôt des églises.

En Saône et Loire, l'habitat se disperse en de nombreux hameaux, d'où la création de lieux de culte secondaires, les chapelles. Certaines sont devenues des paroisses à part entière, puis, ultérieurement des communes.



Le terme **Bragny** prend racine dans le nom des Celtes Brannovices, ceux « qui vainquent les grands corbeaux ». Beaucoup d'oiseaux furent pour les Celtes des symboles de divinité. Le corbeau entrait dans cette mythologie. Au temps de la « royauté des aigles », les Burgondes pensèrent de même. La livrée noire du fier « corbel » symbolisait pour eux le passage vers l'au-delà.

Les grands corbeaux noirs sont aujourd'hui espèce protégée car devenue fort rare. Ils sont choyés à la Tour de Londres. De leur félicité dépend la pérennité de la dynastie. De nos jours les corneilles nichent dans les boulaïns du donjon de Brancion. Les freux hantent Bragny et les terres labourées frangeant l'immense forêt. Des nuées de choucas se figent sur les arbres morts.

Tournoïements et croassements rappellent les anciennes corbeautières habitées des grands oiseaux noirs que combattirent les Brannoviens du pays. Ils étaient de grande taille, réputés, à juste titre, intelligents, et se révélèrent de tous temps de redoutables prédateurs.

Omniprésente dans l'environnement, la forêt fit place à la tribu des Celtes Brannoviens qui fondèrent un établissement auprès d'un ruisseau aux eaux claires. Le nom premier de notre village glissa donc sur ce petit ruisseau. Le nom du **Glandon** provient directement de l'ancien **Glanduonum**. Dans la forêt les Celtes pratiquaient chasse et cueillette. Lorsque le danger menaçait, ils'y réfugiaient, ayant principe ainsi que l'écrivait Strabon,

*« d'entrecroiser des rameaux de broussailles hérissés de piquants pour bloquer les voies de pénétration. (...) Ils enfoncent dans le sol des pieux avant de disparaître au plus profond des forêts avec tous leurs biens ».*

Vint ensuite le temps du castrum romain, période d'une intense activité. Une voie romaine reliait Autun à Tournus. Dans son ouvrage **Le Chalonnois gallo-romain**, L. Armand-Calliat la décrit en ces termes :

*« ...entre le bois de Servelle et celui de la Vesvre, la voie d'Agrippa est coupée par une voie venant de Sans (hameau de Sennecey) et aboutissant à la Saône, où, d'après Monsieur Jeanton, se serait trouvé un pont romain. Cette route paraît être le prolongement du chemin antique qu'on appelle fréquemment « Voie de Tournus à Autun ».*

*Celle-ci, souvent mentionnée depuis les travaux de Poaumont et de Grivot de la Vincelle et dont l'existence a parfois été mise en doute, n'est nullement hypothétique. Mais elle paraît formée d'une série de compendia. Nous croyons du moins que son tracé se confondait, depuis Autun jusqu'à Cersot, avec celui de la route romaine allant à Macon par Saint-Genoux. Et s'il est vrai, comme l'affirment les auteurs précités, qu'elle passait à Buxy, ce serait elle que nous*

retrouverions sur la chaussée antique Chaigny-Cluny, entre Buxy et Saint-Boil. Entre ce dernier village et Laives, on l'a repérée près du Mâconnais (écart de Messoy sur Grosne et à La Chapelle de Bragny). Elle contournait ensuite le massif montagneux de Brancion et retrouvait à l'est de Sennecey, dans les bois de Servelle, la grande voie de Lyon.

À la hauteur de Laives, elle est rejointe par une route, greffée à Lancharre sur la voie de Macon-Autun et qui, nommée « le chemin de Saint Jacques » passe à travers le bois de Bragny et le bois des Reppes à l'ouest d'Etrigny, où l'on distinguait naguère encore très bien ses pavés. Sur ce point elle sert de limite à la commune d'Etrigny ».

Pages 109 et 110 de ce même ouvrage, L. Armand-Calliat apporte de nouvelles informations sur le village. Nous retrouverons les lieux-dits évoqués sur les plans géométriques de l'An 11 qui font l'objet de cette étude.

### *Le château*

« En juillet 1042, 1043, Bernard (de La Chapelle) donne au monastère de Cluny l'église Notre Dame. ( *Capella Sanctae Mariae*) de Bragny ( *Bracniacus*). Briel n° 2959. (...) »

Au XIX<sup>e</sup> siècle, M. le Comte de Carmoy, en faisant des fouilles, aux abords immédiats de son château, a découvert des monnaies romaines, des poteries fines vernissées et les restes d'une voie romaine qui se dirigeait de l'ouest à l'est.

### *Les Grandes Reppes*

La charrue rencontre des substructions et ramène des tuiles à rebord près de l'étang du Roivre, au lieu dit Les Grandes Reppes, notamment dans les terres que cultive M. René Benoit.

### *Les Monts*

On remarque sur le sol de ce lieu-dit des morceaux de tegulae, principalement dans un champ que cultive M. Joanny Rabut. La légende place en cet endroit une ville disparue.

## *Terre Sur l'Etang*

*À la Terre sur l'Etang, à côté des Grandes Reppes dont nous venons de parler, M. Félix Benoit a trouvé avant la guerre plusieurs monnaies romaines en bronze, associées à des tuiles à rebords.*

### *Voies romaines*

*Ainsi que nous venons de le dire à propos des découvertes faites au château, une voie romaine a été repérée dans le parc de M. de Carmoy. Elle allait de l'Est à l'Ouest. Une autre voie romaine confine cette commune dans la partie orientale de son territoire. En ce point elle sert de limite aux communes de Champlieu, Etrigny et Nanton. Elle passe entre la Grosne et le Grison, traverse la forêt de Bragny et paraît se diriger sur Vincelles et Sennecey.*

Une voie romaine traversait donc le village et desservait sans doute le castrum romain. Il s'agit de la route dont les restes ont été mis à jour lors des fouilles effectuées par Joseph de Carmoy. Elle se dirigeait d'est en ouest et aboutissait au port de La Colonne (Gigny sur Saône). Une importante carrière gallo-romaine était exploitée à Saint-Boil pour l'extraction de la fameuse « pierre caille ». Peut-être ce matériau transitait-il par cette route jusqu'au port de La Colonne et la rivière de Saône.

L'autre voie au trajet perpendiculaire à la première traverse Bragny et longe la ligne des collines. Elle ne passe pas directement au village mais à proximité. Dans le tableau qu'il dresse, L. Armand Calliat fait passer cette voie par Lalheue (partie pointillée sur la carte).

En 1997, des travaux de creusement de fossés dans une portion du bois de **Bragny** proche de **La Chavoche** mettent à jour différents vestiges. Catherine Chevalier identifie des débris de tegulae et des fragments de poteries sygillées semblables à celles retrouvées sur le site de Sevrey. Ils signent en ces lieux la présence d'un atelier de tupinier.

La plus grande partie de ces débris porte des traces de carbonisation. Un jour malheureux de foudre ou de cuisson intense, l'atelier prit feu et flamba dans sa totalité, toiture effondrée, poteries et tegulae calcinées.

Cet atelier de tupinier bénéficiait d'un emplacement propice. Le ruisseau du **Glandon** coulait à proximité et la forêt offrait un combustible abondant. La voie romaine provenant de Saint-Gengoux et Messey passait à proximité avant de se diriger sur La Colonne. Elle ne suivait apparemment pas la route actuelle, évitait les bords de Grosne trop humides. Les Anciens gardent mémoire du gué permettant à la route de franchir la rivière.

Du lieu-dit Le Petit Maconnais à Messey, elle devait rallier Hauterive le Bas et gagner la forêt, dépasser l'atelier de tupinier proche de La Chavoche. On peut suivre son parcours

jusqu'au château en se reportant aux notes d'Armand-Calliat, le **Champ des Morts** tout proche de **La Chavoche**, les **Grandes Zepes**, les terres **Sur l'Étang** puis le château. Ces lieux-dits s'enchaînent de façon fort à propos. Ils évitent l'épanchante rivière de Grosne pour des terrains plus favorables. Armand-Calliat écrit au sujet de ces villas :

*« A moins qu'il ne s'agisse d'une station routière, les maisons des Gallo-Romains ne s'élèvent qu'à une certaine distance des voies antiques, de 100 mètres à trois kilomètres en moyenne. Mais elles forment comme des traînées de chaque côté de ces antiques chaussées ».*

Pendant quatre siècles, les Gallo-Romains défrichèrent et cultivèrent. Les lieux-dits provenant de la langue latine, les termes de défrichement principalement datent peut-être de cette époque. Si tel n'est pas le cas, il faut attendre l'élan défricheur de Cluny et celui de La Ferté pour de nouveaux essartages.

Il semble pourtant bien que la plupart des terres cultivées du village le furent dès la période gallo-romaine. Il fallait assurer le ravitaillement alimentaire du castrum. Prés et prairies étaient nécessaires pour les animaux du Train.

Glandunum était un castrum permanent. Il accueillait au minimum 300 légionnaires triarii, principes et hastiti et une trentaine de cavaliers. Il faut sans doute y ajouter les vélites sans pouvoir préciser l'exacte quantité. La superficie d'un castrum couvre généralement une aire de 800 m<sup>2</sup>. Tout autour du camp un fossé est creusé en rejetant la terre vers l'extérieur de façon à créer un talus surmonté d'une palissade continue, le *vallum*.

La présence de tegulae le long de cette voie romaine tend à prouver qu'à côté de cet établissement militaire permanent, diverses habitations couvertes de tuiles s'étaient implantées sur les hauteurs du pays regardant l'harmonieuse vallée de Grosne. A moins qu'elles n'offraient leurs façades à la ligne des collines, aux splendeurs du Grand Bragny par delà l'étang du Roivre. Vue dégagée, horizons magnifiques, et terres situées sur des hauteurs saines.

La pax romana draina des siècles d'une heureuse prospérité. Tout fut brutalement ruiné par les invasions de 253 et 276. Rompant la barrière du limes, le torrent des envahisseurs roula jusqu'aux Pyrénées. Les villas, les sanctuaires, les villes qui n'étaient pas encore protégées par des remparts (c'était le cas de Chalon), tout fut livré aux flammes et au pillage. La fertilité même du sol fut atteinte pour longtemps.

Eumène décrit ainsi ces temps difficiles.

*« La plaine qui s'étend jusqu'à la Saône était autrefois d'une admirable fécondité entretenue par une culture ininterrompue qui dirigeait les eaux à travers les vallées ouvertes et dans les terres de chaque particulier. Aujourd'hui, la dévastation a obstrué les canaux, et tous les lieux bas, que leur position rendait fertiles, sont chargés en fondrières et submergés par les eaux dormantes ».*

**Glandunum** et le castrum furent saccagés par des Burgondes. Il ne s'agit pas des Burgondes de Gondioc dont l'un des leudes richement possessionné en pays mâconnais et chalonnais vint s'établir à Brancion. Ces Burgondes là arrivèrent après le 1<sup>er</sup> janvier 406 et s'installèrent.

Un premier déferlement « barbare » eut lieu sous le règne de l'empereur Septime Sévère. En 253, un second déferlement associa les Goths, les Boranes, les Karpes et les Ourougoundoi. Les Burgondes arrivèrent lors de la troisième invasion en compagnie des Logions, des Vandales et des Francs. C'est à cette époque que le castrum fut détruit. Les envahisseurs de cette vague ne se fixèrent pas. Ils pillèrent, tuèrent, égorgèrent, incendièrent et repartirent lorsqu'il leur devint impossible de vivre sur le pays.

Un long silence tomba-t-il sur les chênes couronnés de **Bragny** ? Quand les lieux furent-ils réinvestis ? Il ne faut pas oublier qu'une ancienne voie romaine le traversait et qu'une autre passait à proximité. Il semble difficile dans ce cas de longtemps demeurer à l'écart. La christianisation gagna les campagnes et se propagea le long des routes. Quand la première chapelle fut-elle édifiée ? Epoque carolingienne ? Avant ? Après ?

Au temps de Charles le Chauve, Warnulphe de Brancion dominait toute la région. Jamais les Brancion ne prêtèrent l'hommage lige, prétendant ne dépendre que de Dieu et de leur épée qui pacifia manu militari la vaste seigneurie. Un « miles » protégeait-il déjà La Chapelle ? Il fallut se défendre des terribles Normands puis des hordes hongres.

Aux alentours de l'an 1000, collines, vallées, pays de terres légères furent défrichés. Mais d'immenses forêts couvraient encore les sommets et les vallées boueuses difficiles d'accès. En 1040, au temps du « miles » Bernard de La Chapelle, **Capella Sanctae Mariae de Bragnedo** est un village forestier.

L'élan clunysien ouvrit des terres nouvelles. La forêt fut attaquée de l'intérieur puis au milieu du siècle à la périphérie. En dehors de ces **Essarts**, la forêt retournait à sa solitude. Les seuls habitants permanents étaient les meuniers des cours d'eau, les moines ou les ermites.

Le 18 mai 1113 fut fondée l'abbaye cistercienne de **La Ferté**. Ainsi Perry décrit-il cet événement important :

*« Les comtes de Chalon Savary et Guillaume ont offert à l'abbé de Cîteaux Etienne, qui voulait installer dans un autre lieu une partie de ses moines, un quartier de la forêt de Bragny qu'ils firent délimiter par des crois. Lors de la dédicace de la basilique, Gauthier de Chalon et Josseran de Langres ont proclamé, avec l'assentiment de toute l'assistance, que quiconque troublerait les moines dans la possession de ce territoire serait frappé d'excommunication. Les comtes ont également concédé les droits d'usage dans toute la forêt de Bragny ».*

Les moines pratiquèrent de nouveaux essartages. **Bragny** recula pour faire place à de nouvelles terres emblavées. Sous les ducs de Bourgogne, en 1376, une administration régulière de la forêt fut établie. La loi des Bourguignons reconnaissait le droit au bois mort. Il fallut porter remède aux abus pour prévenir la dévastation de la forêt.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, des traités partagèrent les forêts entre les seigneurs et les paroisses. Le premier traité connu, celui de 1313 concernait la vaste forêt appelée « Le Petit Bragny de Nantonnet » située dans la vallée de la Grosne. Elle appartenait à Pierre de Blanost, seigneur d'Uxelles et à Jean de Bresse, seigneur de Bresse sur Grosne. Ils consentaient à partager la forêt avec les villages Nanton, Sully, Vincelles, Chalot, Etrigny, Tallant et la Chapelle de Bragny.

Cet acte fut très important pour les populations agricoles des villages. Elles trouvèrent en forêt bois de chauffage et de construction, foin pour les bêtes, glandée pour les porcs fort nombreux.

Certaines communes extérieures payèrent des droits pour accéder au bois de **Bragny**. Ce fut le cas de Saint Ambreuil en 1441, de Lalheue en 1480. Le gland représentait une ressource précieuse pendant les grandes disettes. Lors de la famine de 1578, c'est avec de la farine de gland que les paysans réalisèrent le pain.

Les défrichements continuèrent à grande échelle. Une ordonnance de 1518 dut interdire le défrichement des forêts royales.

Dans le terrier de Nanton établi en l'an 1600 sur ordre de Jean de La Chambre, seigneur de Nanton et de Ruffey, il est écrit :

*« ...de toute ancienneté appartient au seigneur le Bois de Bragny le Nantonnois ... d'environ 6000 arpents »*

*« ... les habitants de Servelles, Vincelles, Chalot, Nanton, Sully, Tallant, Etrigny, la Veneuse, Champlicieu, Bresse, Hauterive et La Chapelle de Bragny doivent chaque année et pour chaque feu trois boisseaux d'avoine pour ceux qui ont des bêtes de somme, et un boisseau et demi pour les autres... »*

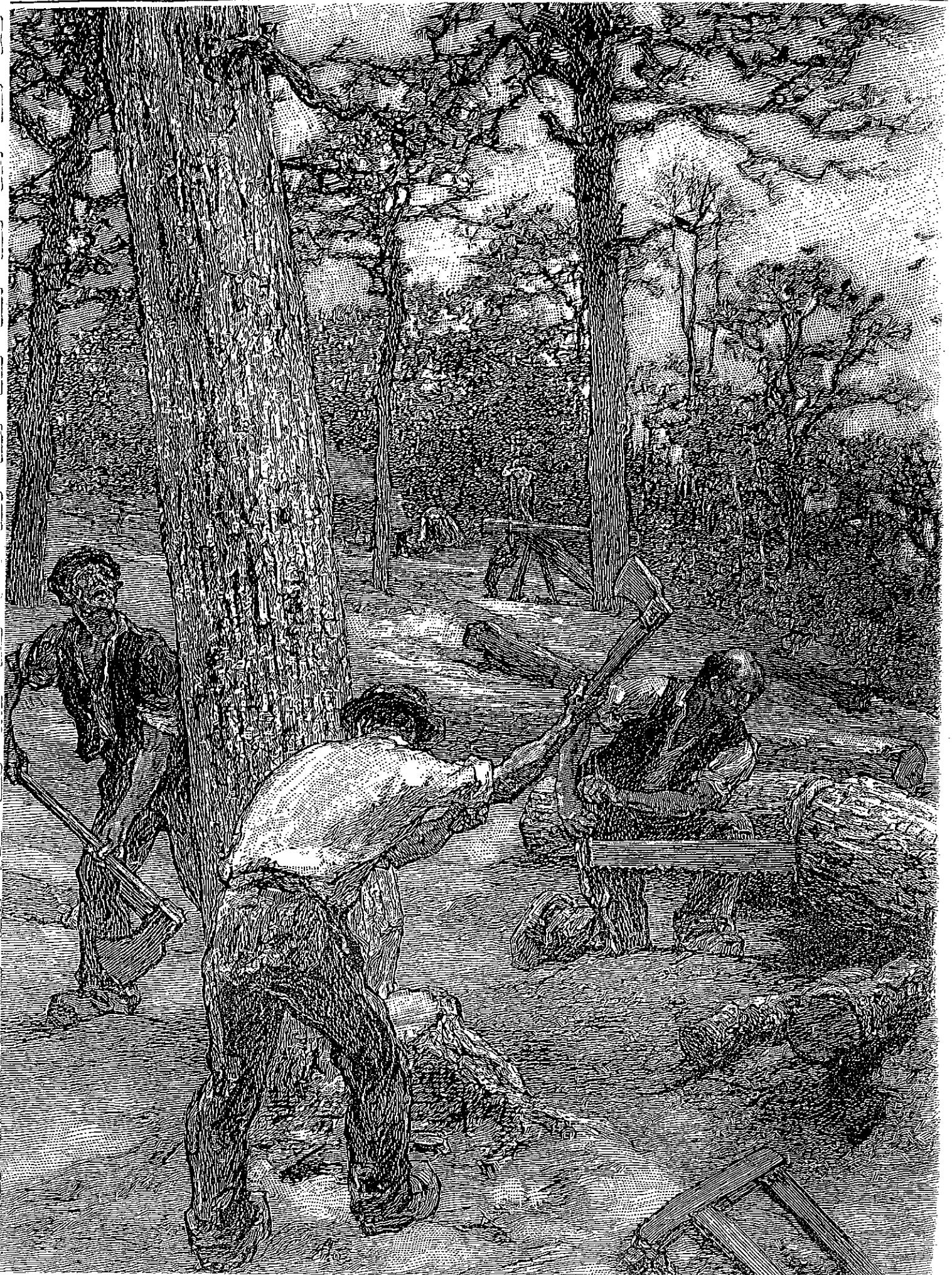
En 1780, la richesse forestière de la Bourgogne était encore des plus considérables. Ses bois étaient utilisés pour la construction des vaisseaux. Après la Révolution de 1789, les défrichements reprirent de plus belle, conduits par les particuliers, les communes et l'Etat.

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la forêt du **Grand Bragny** appartenait au Maréchal duc de Biron en raison de la possession de sa terre de Ruffey. Mais les habitants des communautés nommaient un procureur spécial et des gardes pour la gestion de la forêt, conservation des bois, comptes de gestion, coupe des réserves, attribution des affouages.

Les défrichements se poursuivirent au XIX<sup>e</sup> siècle dans notre canton.

La forêt du **Grand Bragny** est gérée aujourd'hui par l'Office national des Eaux et Forêts de concert avec le syndicat du Grand Bragny. Elle couvre actuellement 950 hectares.







Laissons à l'instituteur Claude Terrier le soin de nous présenter la **Grosne**. Il rédigea en 1886 une *Monographie de La Chapelle de Bragny*, village où il enseigna de 1873 à 1880. Il y fit connaissance d'une ravissante Pierrette Laborier, sa toute proche voisine dont il épousa les 17 printemps en 1874.

*« La Chapelle est arrosée par la Grosne qui a pour affluent dans la commune le ruisseau du Glandon. La Grosne prend sa source dans le département du Rhône, près de Monsols, entre dans la Saône-et-Loire au hameau de La Chanal, commune de Saint Léger la Bussière, traverse Saint Léger la Bussière, Trambly, Montagny sur Grosne, Clermain, Sainte Cécile, Jalogny, Cluny, Lournand, Massilly, Taizé, Ameugny, Cormatin, Malay, Savigny sur Grosne, Sercy, Santilly, La Chapelle de Bragny, Lalheue, Beaumont sur Grosne, Saint Cyr et Marnay où elle se jette dans la Saône, rive droite.*

*Le cours général de la Grosne est du sud au nord jusqu'à Ameugny, et de là elle se dirige au nord-est jusqu'à son confluent.*

*Elle présente une particularité remarquable avec la Saône dont elle est tributaire et la Guye son principal affluent. La Saône et la Guye coulent presque parallèlement du nord au sud. La Grosne, située entre les deux, va du sud au nord.*

*Ses affluents rive droite sont :*

*La Grosne orientale qui sort près d'Avenas (Rhône), entre dans la Saône et Loire à Germolles et se jette dans la Grosne au hameau de La Chanal.*

*Le Glandon qui traverse La Chapelle de Bragny*

*Le Grison*

*Sur la rive gauche, le principal affluent est la Guye qui se jette dans la Grosne à Messeugne, commune de Malay.*

*Le cours de La Grosne, d'une longueur totale de 90 km environ, est de 8 km sur La Chapelle. La rivière n'est pas navigable à cause de son peu de largeur, 10 à 15 m en moyenne, et de ses nombreuses sinuosités.*

*Le volume d'eau est assez considérable, la profondeur moyenne est de 3 à 4 m. On trouve fréquemment des trous bien plus profonds et qui ne sont pas sans danger.*

*Les crues sont subites et occasionnent parfois de grandes pertes, surtout si elles arrivent au moment de la fauchaison. Il n'est pas rare alors de voir entraînées par les eaux des masses de foin.*

*On trouve plusieurs gués, notamment le Gué Pommeret, le Grand Gué et le Petit Gué.*

*(...)*

*La Grosne est une rivière très poissonneuse. Aussi la plupart des habitants se livrent à une pêche très active et souvent fructueuse ».*

L Armand Calliat consacre quelques pages de son ouvrage sur le chalonnois gallo-romain aux cours d'eau et aux sources. Il écrit :

*« A côté de l'épigraphie, l'hydronymie chalonnoise fournit d'ailleurs plusieurs noms prélatins de cours d'eau dans lesquels on peut reconnaître, semble-t-il, des divinités aquatiques.*

*Tel est le nom de la Grosne (Grona en 893, Graunna en 914) qui remonte à l'époque gauloise et paraît être un synonyme de l'épithète « petrosa ».*

*Gravonna, d'après M. Paul Lebel serait le nom d'un génie éponyme de plusieurs sources situées dans le même massif ».*

Les Celtes Brannoviens ont donc nommé la rivière. Ils l'ont appelé « rivière pierreuse ». Cette racine prélatine donna les termes « grève » et « gravières ». Il est vrai que la rivière sinueuse charrie abondamment sables et cailloux. Non loin de la **Chavoche** passe un chemin gaulois autrefois recouvert de ces pierres provenant de la rivière de **Grosne**. La voie romaine est toute proche. Peut-être les Romains utilisèrent-ils le tracé de cet ancien chemin. Les terres de **Chemenol** à Hauterive évoquent aussi la présence de cet ancien chemin et la racine du toponyme est celtique.

Le fanum retrouvé sous l'abside de la cathédrale de Chalon était sans doute dédié à Sacona, déesse éponyme de la Saône. De la **Grosne** sans doute vénérat-on dans le pays un bienfaisant génie des eaux, ce Grauna ou Gravonna qu'il ne fallait en rien confondre avec Dusius, divinité de la nuit, génie des sources et des sombres forêts, divinité noire dont le nom se construit sur la racine *du* présente dans les noms de la Dheune (*Duina* vers 875), du Doubs (*Dubis*), et peut-être de la Doue (source de Vers).

Le nom de la pierreuse rivière de Grosne évolua au cours des âges. Jean Ladame, le religieux érudit du village, historien de formation, en retrace la longue et complexe évolution :

Grauna en 893  
 Grouina de 935 à 945  
 Graonna en 988  
 Grauna de 988 à 1019  
 Graounna de 1019 à 1027  
 Graionna fluviolus au XI<sup>e</sup> siècle  
 Fluvius Graune toujours au XI<sup>e</sup> siècle  
 Ripa Grahaune de 1129 à 1155 ( cartulaire de Saint Vincent de Macon)  
 Aqua Graune en 1255 (archives de La Ferté)  
 Graonna en 1265 (Perry)  
 Grone en 1288 (archives de La Ferté)  
 Groone ou Groona en 1296 . La Ferté se nomme alors Firmitas super Grohonam  
 Grosne en 1482

L'historien Pierre de Saint Julien de Balleure parle de « l'épanchante rivière de Grosne ». Dans son ouvrage « *Antiquités de Mascon* », il relate l'anecdote suivante :

*« La Chapelle de Bragny est située dans les limites du Chalonnais et du Masconnais. Près dudit lieu passe la Grosne, laquelle, comme toutes les rivières du Chalonnais, est fort sujette à se déborder et à épancher. Advint qu'une duchesse de Bourgogne, allée en dévotion à Tournus, en s'en retournant à Germolles en Chalonnais, se trouva en fort grand danger de se noyer au passage de la Grosne. Mais les habitants de La Chapelle de Bragny firent si grand devoir qu'ils la mirent en sauveté et l'exemptèrent de péril. Pour récompenser ce bienfait, la duchesse leur promit de leur faire obtenir du duc, son mari, tels privilèges qu'ils demanderoient ».*

Des profondeurs de Grosne, Grauna, génie bienfaisant, aida peut-être les habitants. Lesquels obtinrent d'utiliser soit les mesures de Tournus, soit celles de Chalon pour le meilleur profit de leurs transactions. C'était intelligent.

Jean Ladame précise à ce sujet qu'Hauterive bénéficia du même privilège. Il en conclut que si Hauterive était paroisse, ce qui demeure à prouver, les deux villages n'en demeuraient pas moins étroitement liés.

En bon historien, Jean Ladame déplore que le mémorialiste ne nous ait point donné le nom de la duchesse que les « Chapalats » sauvèrent courageusement de la noyade.

*« Si l'incident du passage de la Groone s'est déroulé au temps des grands ducs valois, la duchesse en question ne peut être que Marguerite de Flandre épousée en 1369 par Philippe le Hardi, ou Marguerite de Bavière, épouse de Jean sans Peur, ou l'une des trois épouses successives de Philippe le Bon, Michèle de France, Bonne d'Artois et Isabelle de Portugal, ou enfin une des deux épouses successives du Téméraire, Catherine de France, Isabelle de Bourbon... »*





## *L'étang du Roivre*

**Roivre** vient du terme latin *robur* nommant le chêne. La désignation **Etang du Roivre** n'apparaît pas sur les plans géométriques de l'An 11 (1803). Cette appellation ne figure qu'à partir du cadastre de 1833. Le petit bois qui le jouxte au nord prend le nom de **Bois du Revivre** en 1803, dénomination fort curieuse pour l'endroit. En 1833, il est désigné sous la forme **Bois du Roivre** beaucoup plus logique et circonstanciée.

L'étang tout proche s'appelle donc aussi **Etang du Roivre**, unité thématique de paysage puisque le chêne est partout présent. L'instituteur Claude Terrier le décrit ainsi en 1886 :

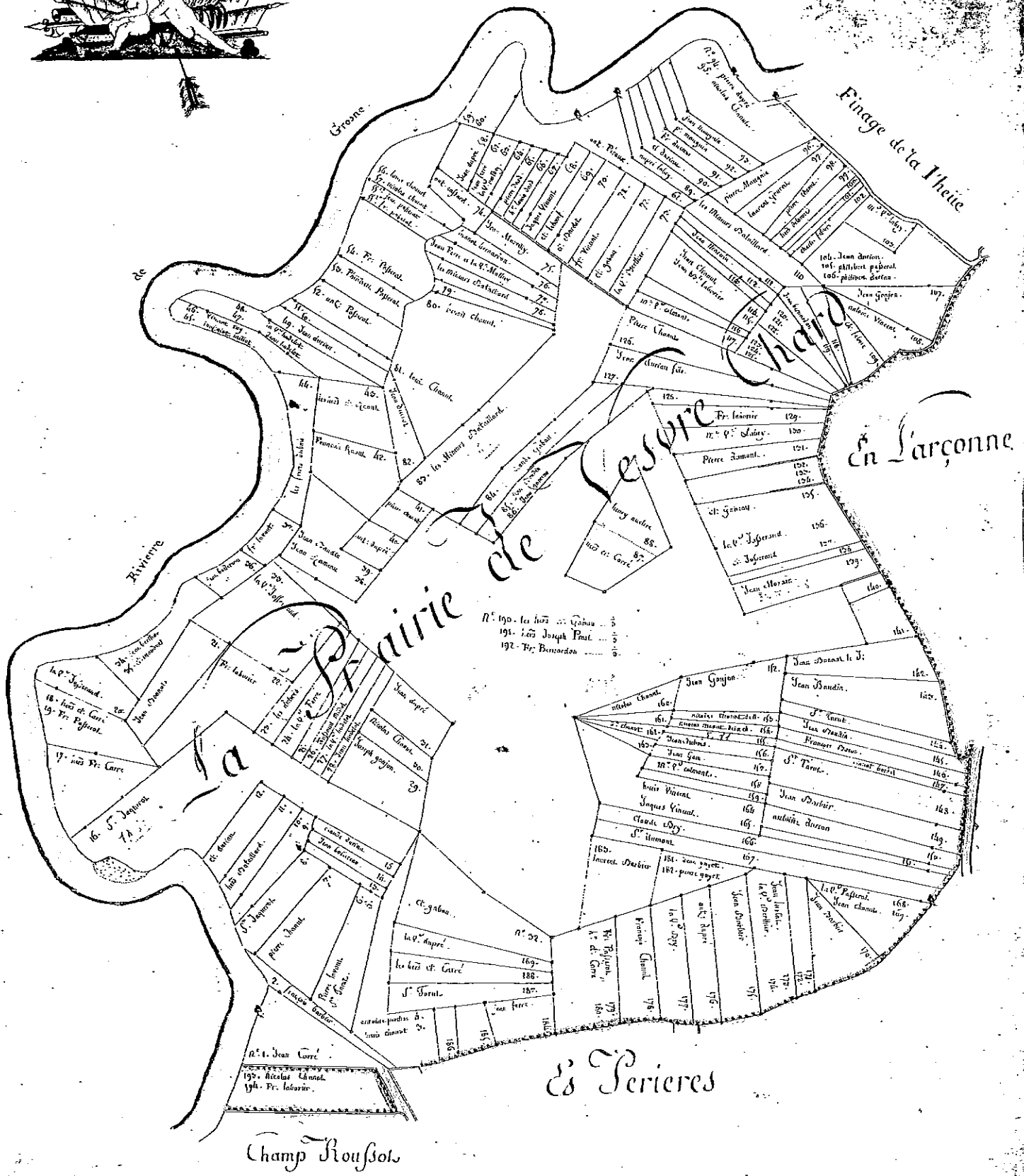
*« Tu n'y a qu'un seul étang, dit Etang du Roivre du nom d'un bois qui le borne au nord. Cet étang, d'une surface approximative de quatre hectares est traversé par le ruisseau du Glandon.*

*Ce ruisseau, qui sort d'une fontaine servant de lavoir public à Bresse sur Grosne, traverse une partie du Bois de Bragny, l'étang du Roivre, sépare le village en deux parties à peu près égales, et se jette dans la Grosne sur le territoire de La Chapelle après un cours de 6 km.*

*Ce n'est qu'un simple ruisseau d'un volume d'eau peu considérable. (...)*

*Tous les deux ans alternativement, l'étang du Roivre est cultivé et mis en eau, ce qui est une cause de maladie pour les habitants du sud du village. Comme le cours du Glandon est encaissé entre deux faibles collines, de l'étang du Roivre au chemin n°37, les brouillards qui se forment sur l'étang suivent ce cours et se répandent ainsi dans le village. (...)*

Tel était l' **Etang du Roivre** à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Il est aujourd'hui propriété privée, attire canards et gibier d'eau au temps des coassantes grenouilles du bel été.





La plus ancienne mention de la **Vesvre Chard** remonte au terrier Sandry de 1493 établi au temps de Thiebault de Sampigny. Il est cité par Léopold Niepce en ces termes :

*« Item au dit escuier compete et appartient realment et de fait un piece de prez située au lieu dit a Pertuys de la vesture chays apellez la rue de Boisson, contenant une soictive le long du prez des heritiers meffays devers vent, et le prez des Gui Cajoux ses prises devers bise, tirant à la rue de Boisson de soir et la rivière de Grosne de soir ».*

La **Vesvre Chard** se nomme donc en 1493 la **Vesture Chays**. Le terme **Pertuys** reflète la morphologie du terrain en forme de légère dépression. La rue de **Boisson** correspond peut-être à ce que nous nommons aujourd'hui le chemin de la **Vesvre Chard**. Ce nom **Boisson** renvoie curieusement au **Quart Boisson** du cadastre de 1803. En 1493, parmi les propriétaires de la **Vesvre Chard**, on trouve Gui Cajoux et les héritiers Meffays. Un pré seulement appartient au seigneur de Sampigny et il se situe à **Pertuys** de cette **Vesvre Chard**, ce qui confirme la vaine pâture. Thiebault de Sampigny possède beaux prés et vastes prairies près du moulin dont il est propriétaire.

Cette prairie était autrefois une **vaine pâture**. Elle se compose en 1803 de 194 parcelles. Le droit de **vaine pâture** (en prairie) tout comme le droit de **libre parcours** (en forêt) sont les deux droits les plus anciens des communautés. Ils permettaient aux petites gens des villages, la plupart du temps non propriétaires, de faire paître quelques bêtes sur les communaux.

Dans les dernières années de l'Ancien Régime éclata la **querelle des clôtures** lorsque les gros laboureurs voulurent enclore les parcelles dont ils étaient propriétaires dans ces lieux où le droit de vaine pâture permettait aux plus pauvres de subsister.

Ces droits collectifs, vaine pâture et libre parcours, étaient vitaux pour la masse importante du prolétariat rural de l'époque. Une minorité de possédants les considéraient cependant comme des contraintes insupportables et un frein à l'augmentation des rendements agricoles (récolte de la deuxième herbe), objectif prioritaire.

Cette querelle n'enflamma pas le village. Une seule délibération fait état d'une tentative de clôture par un dénommé Chrysostome Lambrey. Mais le Conseil municipal, bien que formé des plus importants propriétaires de la commune, s'insurge et défend longtemps ces droits anciens de la communauté, si nécessaires à la survie des plus pauvres.

En 1803, sur les 194 parcelles de la **Vesvre Chard**, seule la superficie de 6 d'entre elles excède 1 hectare. Cinq parcelles mesurent environ un demi hectare. Toutes les autres sont de dimension modeste, 30, 20, 10 ares et en dessous.

Les personnes ne résidant pas au village mais y étant propriétaires sont appelés **forains**. En **Vesvre Chard**, les forains possèdent 115 parcelles sur 194. Ils habitent à Lalheue, Nanton, Cervelle, Vincelle, Chalot, Tallant, Laives, Royer, Corlay, Mancey,

Dulphey, Baleure, Sens, Bresse, Messy sur Grosne, Noble, Jully les Buxy et Salornay sur Guye.

Parmi les familles propriétaires résidant au village, on trouve les noms suivants : Carré, Chanut, Tarut, Goujon, Dard, Jaquerot, Rabut, Auclerc, Piochon, Laborier, Delorme, Desgranges, Bonnot, Dumont et Goin.

D'autres noms moins connus ne comportent aucune indication de résidence. On peut supposer que ces familles demeuraient au village. Il s'agit des familles Mathey, Bataillard, Dupré et Prost. Le nom Colmont apparaît une première fois précédé de la mention « Veuve » une seconde fois sous la forme « de Colmont ».

Pour la petite histoire, un Jean Goujon est dit « Berthier » tandis qu'un autre Jean Goujon est spécifié « Lhote ». S'agit-il du nom de leurs épouses ?

*Nulle part  
n'est si bon foin  
qu'en Vesvre Chard*

affirment toujours les Anciens !

La **Vesvre Chard** garda longtemps la réputation de l'excellence de ses fenaïsons.

Entre la rivière et la route conduisant à Lalheue, le lieu-dit **En l'Arçonne** s'avance en **Vesvre Chard** mais les parcelles ne se trouvent détaillées sur aucun juxtalinéaire. **Arçonne** provient de la racine hydronymique gauloise *abonna* notant la toute proche présence de la rivière.

Le cadastre suivant établi en 1833 complétera de façon intéressante les plans géométriques levés par l'arpenteur géomètre Philibert Petit.

Ainsi François Chanut, l'adjoint au pré qui deviendra maire et fit construire dans le quartier des **Meix** la belle maison faisant face au puits du milieu, possède en **Vesvre Chard** la parcelle 120 nommée « Pré des moines ». Ce pré fut donc propriété de l'abbaye de La Ferté, sans doute donné aux moines par l'un des seigneurs de Simon.

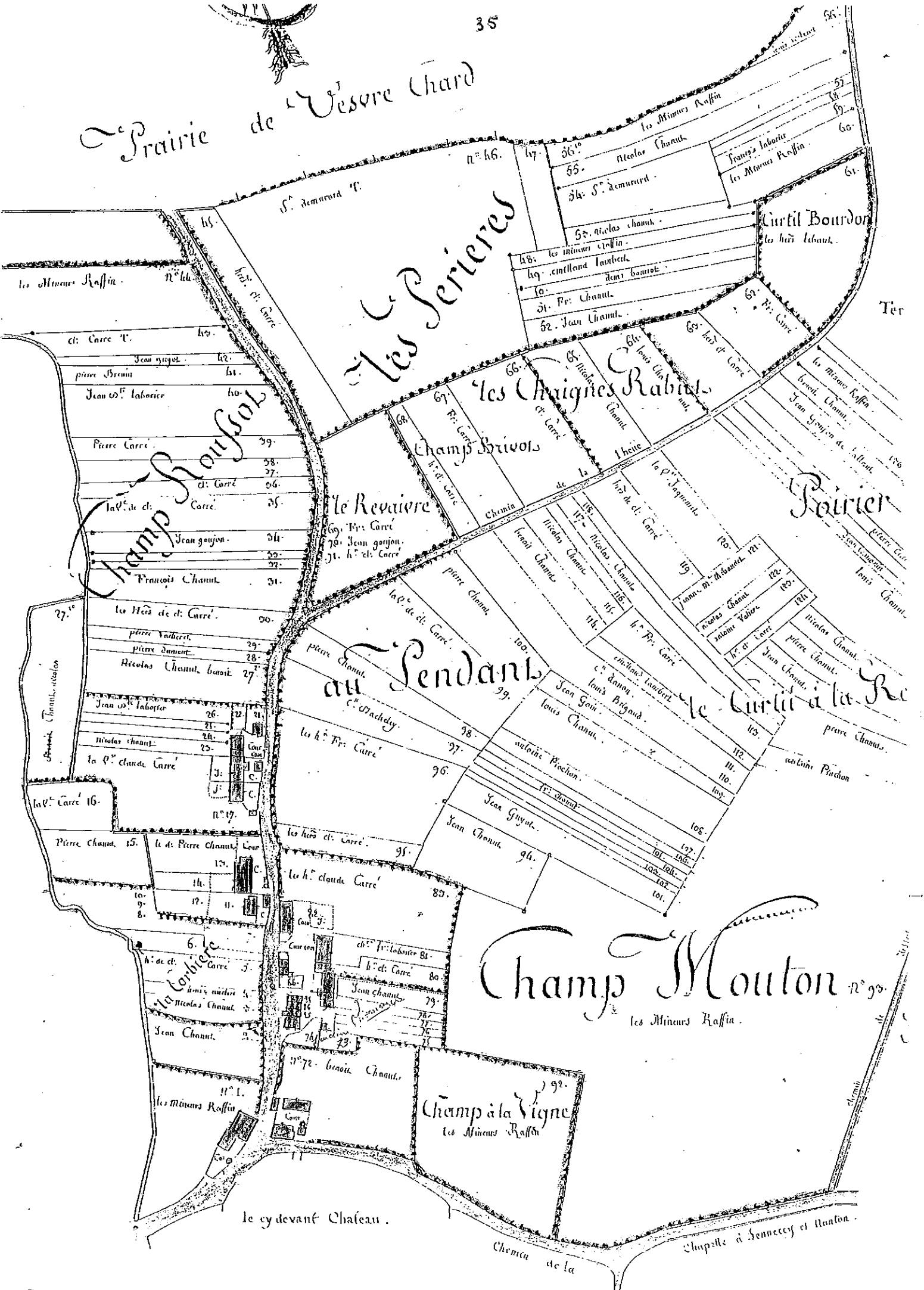
On y trouve également le **Quart Buisson**, le **Quart Simonot**, le **Quart Brûlé**. L'idéal aurait été d'en trouver un quatrième, mais sans doute ce dernier fut-il une nouvelle fois divisé.

Ceci n'est pas sans rappeler le quartier du **Quart** tout proche de l'église nouvelle édifée à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle après les guerres de religion qui incendièrent l'église romane du château. Eglise construite sur le **Quart du meix Creuze** acheté à cette intention par le seigneur Antoine de Simon.

Le **Quart Brûlé** fait écho à la **Grange Brûlée** proche de l'église et de la Croix de Fleur. Cette ancienne grange dîmière porte-t-elle le souvenir d'un incendie ou d'un ancien propriétaire ?

Vers le déchargeoir apparaissent les **Tilles Courbes**, non nommées sur le plan géométrique de 1803. **Tille** est un nom issu du vocabulaire du chanvre. Le terme **Tille** désigne la fibre de cette plante. Par métaphore, on a désigné ainsi les terrains allongés (origine : *tília*).

# Prairie de Vesore Chard



## les Serieres

## Champ Bouffon

## les Chaignes Rabats

## Poirier

## au Sendants

## Champ Mouton n° 90

## Champ à la Vigne

le cy devant Chateau.

Chapelle à Sennecey et Manton.

Le plan présente tout d'abord le bas du village, du carrefour croisant les directions de Nanton et de La Chapelle jusqu'à la route de **La Lheue** (aujourd'hui Lalheue). La partie inférieure du plan reproduit le chemin de La Chapelle à Nanton dans le prolongement d'un groupe de bâtiments que la terminologie révolutionnaire nomme « *cy-devant presbytère* ».

Il s'agit de l'ancien meix presbytère attaché à l'église romane édifée dans l'enceinte du château. Lors des guerres de religion, ce bel édifice religieux fut incendié par les Huguenots. Seule l'abside fut épargnée. Le meix presbytère continua d'abriter le curé desservant la toute nouvelle église construite à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle sur le « *quart de meix Greuze* » acheté à cette intention par le seigneur Antoine de Simon.

Perpendiculairement à cette route, la voie de communication principale traverse le bas du village et bifurque en direction de Lalheue. A hauteur de la fourche du **Revaivre** veille un ancien calvaire. Il fut édifé en 1742 par Jeanne Berthier, épouse Rabut. Elle porte l'inscription « **Sit nomen Domini benedictum** » (*Que soit béni le nom de Dieu*).

La dynastie Rabut est très ancienne au village. Elle est mentionnée sur le terrier établi en 1541 par Jehan Tapin, notaire royal au bailliage de Mont Saint-Vincent. Elle a donné nom à des lieux-dits tout proches, les **Chaignes Rabut** et **Buisson Rabut**. Les Anciens du village gardent mémoire d'un **Gué Rabut**.

Le terme **Revaivre** vient du latin *revivere*. Il s'agit du nom local et ancien du regain désignant ainsi des prés où l'on pouvait faucher cette herbe qui repousse après la première coupe.

A hauteur de la pointe du **Revaivre**, le chemin conduisant en la prairie de **Vesvre Chard** s'incline doucement vers la rivière de Grosne. Le terme **Vesvre** vient du gaulois *wabero* nommant tout d'abord le ruisseau, puis le ruisseau coulant dans une forêt. Le sens médiéval du terme est celui de forêt humide.

Il est difficile de situer très précisément l'origine du terme associé **Chard**. Il pourrait provenir de l'ancienne forme *canalis*, canal, chenal, désignant un lieu où l'on trouve des rigoles d'irrigation. Il fut souvent précédé de la voyelle « é » qui représente « és » préposition très fréquente en ancien français issue de « en les ». L'évolution phonétique produisit la forme « échardon » ou simplement « chardon ». Le terme associé à cette prairie du bas du pays pourrait provenir de cette évolution avec un phénomène d'apocope, la voyelle finale ayant définitivement disparu.

Une zone médiane sépare la prairie de **Vesvre Chard** des terres bordant le chemin vers Lalheue. Elle a pour nom les **Perrières**. Tous les lieux désignés par ce terme se caractérisent par la présence de pierre, ancienne gravière dans un délaissé de rivière ou passage d'une route.

A hauteur de l'ample virage ouvrant la longue ligne droite qui conduit au village de Lalheue s'étend le **Curtil Bourdon** qui deviendra **Champ Bourdon** sur le cadastre de 1833.

Le terme **Curtil** provient du bas latin *cohortile / cortile*. Au Moyen Age, ce mot a désigné une terre qui a été confiée à des paysans pour le défrichage avec possibilité de bâtir. Les curtils sont particulièrement nombreux dans les environs des grandes abbayes. N'oublions pas la proche présence de La Ferté fondée en 1113, le village de Lalheue, ancien alleu de cette même abbaye. Un autre curtil existe au village, tout proche d'un domaine dont l'entrée s'ornementait d'un portail superbe semblable à ceux que les moines de La Ferté érigèrent à Vincelles. Peut-être ces éléments signent-ils la présence de l'abbaye. Les seigneurs de Simon dotèrent l'abbaye de possessions sises à La Chapelle de Bragny. Ceci explique peut-être cela.

Dans le cas qui nous intéresse, au terme **Curtil** est associé le nom de famille **Bourdon**. Une imagination libre et légère peut nous faire rêver d'un curtil de miel aux abeilles butinant l'odorante fenaison de la **Vesvre Chard**, herbes et graminées réputées de qualité. Il peut s'agir aussi tout simplement d'un nom de famille.

Entre les **Perrières** et le chemin s'étendent les **Chaignes Rabut** et le **Champ Brivot**. Le terme **Chaignes** renvoie au latin populaire *cassanus* signifiant le chêne, arbre emblématique du Bragny étendant son ombre bienveillante et tutélaire sur de nombreux lieux-dits du village et de son finage. Lorsque les habitants du lieu nommèrent cet endroit, sans doute quelques chênes de belle et fière allure permettaient-ils de l'identifier. Repères dans le paysage, ils en ont été l'identité remarquable figée dans le langage passé.

Nous avons vu que le nom propre **Rabut** était celui d'une ancienne dynastie terrienne du village. Le terme **Brivot** relève de la même logique. Sans doute une famille portant ce nom vécut-elle au village et posséda-t-elle le champ désigné. Et sans doute y joua-t-elle un rôle important pour mériter de marquer ainsi la mémoire du pays. Quand au mot **Champ**, il s'agit d'un agronyme très fréquent en toponymie. Il ne désignait pas obligatoirement un terrain labourable. Il a pu également nommer des pâturages.

Sur la partie gauche du plan, le ruisseau du Glandon dessine des sinuosités anguleuses évoquant curieusement les marches irrégulières d'un escalier puis se jette en rivière de Grosne. Entre le ruisseau et la route principale se succèdent le vaste **Champ Roussot** et les terres de **Corbière** portant les premières maisons du village.

De l'autre côté du chemin conduisant à Lalheue, en amont du virage, le **Poirier Mauvais** côtoie le **Curtil à la Reine**. Le poirier est le nom d'arbre fruitier le plus fréquemment employé en toponymie. Il pousse souvent de façon isolée ce qui incite à l'utiliser comme point de repère, d'où son incontestable succès cadastral. Ce poirier ainsi planté dans le décor est qualifié de mauvais. L'origine de cet adjectif expressif est le terme de bas latin populaire *malifatius* qui a donné au XI<sup>e</sup> siècle *malvais* et *malvaistié*. Il signifiait que l'élément ainsi désigné était frappé d'un mauvais sort. Il est permis d'imaginer que ce poirier offrait au regard averti une ramure faible et rabougrie.

Ne cherchez point de reine promenant ses joies et ses peines en un verdoyant curtil. Ni reine, ni Dame de La Chapelle ne donna nom aux terres d'ici. La seule reine qui ait laissé des traces dans la contrée est Brunehaut, encore nommée Brunehild, femme de Siegebert, roi

d'Eustrasie, mise à mort par le fils de sa rivale Frénégonde. En fait, le terme **Reine** vient du latin *arena* signifiant « sable grossier ». C'est la nature du terrain qui se trouve ainsi mentionnée mais l'image est jolie et le château tout proche permet d'imaginer de bien douces fantaisies.

A hauteur de la courbe donnant accès au village, deux des familles parmi les plus anciennes, les CHANUT et les CARRE, se partagent les terres dites **Au Pendant**, vierges de toute construction. Ce terme désigne tout naturellement un terrain en déclivité. S'élèvent ensuite les premières maisons du village, hussées de leurs longues et belles chenevières.

Un modeste **Champ à la Vigne** frange ensuite un impressionnant **Champ Mouton** tandis qu'un étroit chemin de desserte borde une belle étendue boisée nommée **Bois Penaurin**. L'une des origines possibles pourrait trouver racine dans le terme *poena* signifiant les « tourments du martyr » auquel s'associe une racine germanique notant la présence d'un talus. Ce bois aujourd'hui disparu dominait effectivement le petit val du Glandon.

La Bourgogne, sur l'axe des grandes routes, a naturellement été visitée par les premiers missionnaires venus d'Orient. Elle ne manque pas de martyrs locaux. Généralement ces saints, considérés comme les évangélisateurs de la région, portent des noms d'origine grecque.

Ces personnages ont existé mais on sait peu de choses sur eux. On peut penser qu'il s'agissait de voyageurs, de commerçants ou d'esclaves qui propageaient la Bonne Nouvelle au cours de leurs déplacements. Après ces saints de l'Eglise primitive, vinrent les saints non martyrs, période glorieuse à laquelle succéda l'époque douloureuse des Mérovingiens. Le calme revint avec Charlemagne. Ces martyrs récents, aux noms souvent germaniques, furent honorés dans de nombreux villages.

Martyrs a désigné dans un premier temps des petites communautés chrétiennes, sans idée de persécutions. (Martrat, Martorey). Associé ici à l'idée de tourment, il pourrait nous renvoyer à l'époque primitive ou à la fin de l'époque mérovingienne. L'apogée de la période mérovingienne se situe sous Dagobert (VII<sup>e</sup> siècle), successeur de Clotaire II qui fit mettre à mort la reine burgonde Brunehaut.

Ce bois situé sur une hauteur garde peut-être souvenir d'une petite communauté chrétienne faisant dévotion auprès d'un modeste calvaire ou dans la première église paléochrétienne du village antérieure à l'église romane édifiée au temps des premiers seigneurs de La Chapelle. Peut-être ces chrétiens de l'époque primitive ou de l'époque mérovingienne furent-ils massacrés alors qu'ils cherchaient refuge dans ce bois tout proche. Peut-être le silence s'installa-t-il un temps sur ce coin de terre qui n'était pas encore le village forestier ayant pour « miles » Bernard de La Chapelle.

Les terres de **Corbière** portent les premières maisons du village implantées entre la route principale et le ruisseau du Glandon. **Corbière** renvoie au même étymon que celui présent dans **Braguy**. Il nous parle de « corbeaux ». Les Celtes Brannoviens qui donnèrent leur nom à la forêt de **Braguy** étaient « ceux qui vainquent les grands corbeaux ». Le corbeau devint animal sacré sous les Burgondes, symbole du passage vers l'au-delà.

La **Corbière** se compose de 26 parcelles comprenant :

12 prés,  
1 terre  
1 jardin  
4 chenevières  
6 meix  
2 maisons

La parcelle 22 porte la première maison du village. Elle est appelée « *meix* » et appartient à Jean Goin qui possède non loin de là une belle chenevière de 7 ares 67. Comment définir un meix ? Gérard Taverdet explique qu'il s'agit d'un toponyme très fréquent venant du latin *mansion*, racine identique à celle du terme « maison ». Au Moyen Age, un meix est un terrain concédé aux paysans avec permission de construire. Un grand nombre de hameaux porte ce nom.

L'instituteur Claude Terrier qui rédigea au XIX<sup>e</sup> siècle une monographie du village, propose une approche historique complémentaire.

*« Les Meix indiquent, suivant une note extraite de l'Histoire du canton de Sennecey-le-Grand par Monsieur Léopold Niepce, de vastes propriétés rurales au milieu desquelles se trouvaient les maisons servant au logement des cultivateurs. (...) »*

*« A l'époque des grandes invasions, les habitants cherchèrent naturellement les moyens les plus propres à résister aux envahisseurs. (...) Alors les propriétés furent morcelées et dans chaque partie fut établie une habitation particulière pour chaque famille. »*

Le meix de la parcelle 22 appartient donc à Jean Goin dont le père est recteur d'école à Lalheue. Les parcelles attenantes sont appelées « maisons ». Les propriétaires en étaient Pierre et Jean Vacheret. Pierre Vacheret possède également un jardin, le seul et unique jardin de **Corbière**.

Le plan présente ensuite un ensemble de cinq meix appartenant respectivement à Nicolas, Pierre et Jean Chanut puis à une Veuve Carré. Il faut franchir quelques soitures de prés pour parvenir au domaine d'Amour, dernière habitation de **Corbière**. Ce vaste meix de 61 ares 42 est propriété seigneuriale tout comme le domaine Goujon dans le quartier du Quart, le superbe domaine de Chassignole en Carimentran (actuelle mairie et salle communale), le domaine Leduc dans le quartier des Meix ( grande et belle ferme d'Edmond et Marcelle Vallière), et au-delà de la maison dite de l'octroi (famille Bonnin), le magnifique domaine d'Hauterive que firent fructifier deux fermiers grangers. Le domaine d'Amour fut résidence du basse-courier du château. **Corbière** prend fin en ces lieux qui furent charmants à qui les connut vallonnés et verdoyants



En face du *Domaine d'Amour*, au carrefour croisant les routes de Nanton et de Lalheue, se groupent les bâtiments du « cy-devant » presbytère. Ils ont été vendus comme bien national et appartiennent désormais à Benoît Chanut qui refusera toutes les offres d'achat proposées par Madame de Raffin et la municipalité.

Après la Révolution, le village ne dispose d'aucun presbytère pour loger le prêtre de la paroisse. Celle-ci ne sera donc plus desservie.

Lorsque soufflent en pays bourguignon les grands vents de la Révolution, le curé du village se nomme Balthazar Antoine Dumas. Il réside au presbytère. Aisé, il dispose du revenu des terres dîmées et d'un avoir confortable. Jean Ladame, le religieux érudit du village, l'évoque en ces termes :

*« ... ordonné prêtre en 1773, il avait été en 1775 vicaire de Tournus puis curé de La Chapelle de Bragny dans les années 1785 ou 1786. Il eut le malheur de prêter le serment schismatique en 1791 et devint alors curé intrus de Jully les Buxy. Puis il renouça à ses fonctions et à la prêtrise et se maria avec sa domestique. En 1803, il était commis aux barrières à Chalon sur Saône ».*

Jean Ladame parle ensuite du curé Furgeot, prêtre assermenté qui fut élu curé de La Chapelle le 28 juillet 1791. Il se rétracta le 27 avril 1795 et chercha refuge dans le village de Messey. Il fut appréhendé et déporté. A son retour de déportation, il desservit la paroisse de Confrançon.

Pendant les années révolutionnaires, l'audience religieuse du curé assermenté fut toute relative. Un grand nombre d'habitants, les châtelains et les exploitants des domaines cessèrent d'assister aux offices du curé intrus.

Toutes ces personnes ne demeuraient cependant pas totalement privées des secours de la religion. Un prêtre insermenté les assistaient spirituellement ainsi que tous les habitants des villages alentour refusant le curé constitutionnel. Il avait pour nom Charles Dugrivet et Jean Ladame le présente en ces termes :

*« Il était né à Ratenelle et élevé à Tournus et il était vicaire insermenté à Saint-Genoux. Il se tint caché au château de La Chapelle, puis se déporta en Allemagne en 1792. Il en revint de bonne heure et se cacha à nouveau, au château qui lui donna asile dans les derniers temps de la Révolution. Il célébrait la messe dans une ferme un peu éloignée du village. Au Concordat, il fut nommé curé de Bresse et de Colombier, puis de Buxy et enfin de la cathédrale d'Autun ».*

Les Anciens du village relatent que ces offices religieux « clandestins » se déroulèrent au *Domaine d'Auterive*.

Au Concordat, par manque de presbytère, l'église ne peut être érigée en succursale et la paroisse n'est plus desservie. Les habitants de La Chapelle et d'Hauterive doivent se rendre à Lalheue, ce qui pose beaucoup de problèmes en ces temps où la pratique religieuse est encore vive.

Il faudra attendre le 6 juillet 1826 pour que la cloche de l'église sonne enfin les offices. Les curés Ozanon et Vitteault sont les premiers à desservir la paroisse d'après la Révolution. La commune a fait l'acquisition d'un bâtiment construit à cette intention par Madame de Raffin. Il se situe en **Champ Gaudenot**, juste en face de l'église.

Le « cy-devant presbytère » de 1803 se compose d'un vaste et beau corps d'habitation. Il a sans doute déjà l'aspect imposant que nous lui connaissons aujourd'hui car il a été entièrement restauré en 1766. Deux autres bâtiments lui font face, l'un parallèle et l'autre perpendiculaire à la route.

Le presbytère est contemporain de l'église romane construite dans l'enceinte du château. Comme c'était l'usage à l'époque, l'église a été fort bien dotée. Il faut donc imaginer le curé de La Chapelle comme un propriétaire terrien devant assurer la mise en valeur du domaine attaché à l'église.

Le curé cependant va rarement à la charrue. Une redevance faisant partie des droits curiaux y fait travailler ses paroissiens entre une à trois corvées l'an, en carême ou en vahin pour les semailles d'automne ou de printemps.

Les paysans de la paroisse effectuent également les charrois en période de foin, de moisson ou de vendange. Un tiers des bénéfices du meix presbytère revient au curé. Les deux autres tiers servent aux plus pauvres de la paroisse et assurent la solidarité sociale de l'époque.

La cour du meix presbytère de 1803 accueille encore un bâtiment modeste flanqué d'un puits. Benoît Chanut est l'heureux propriétaire de ce bel ensemble.

Quittons ce meix presbytère et progressons vers la sortie du village et du grand virage des terres du **Pendant**. Deux jardins occupent les parcelles 73 et 74. Ils appartiennent à Pierre Dumont l'Ancien et à la Veuve de Pierre Valière.

Puis quatre modestes maisons se serrent en bordure de route. Derrière ces maisons s'étendent 5 chenevières propriété de Pierre Dumont, Henry Auclerc, la Veuve de Pierre Valière, Jean Pelletier et Jean Chanut.

La première des maisons en bordure de route est occupée par la Veuve de Pierre Valière. Modeste, elle est nommée « chambre » et ne se compose sans doute que d'une seule et unique pièce. Pierre Dumont habite tout à côté dans la « chambre » suivante. La Veuve Masson occupe la troisième « chambre » tandis que son voisin immédiat, Jean Pelletier, dispose de la seule « maison » de ce modeste ensemble.

Ces quatre habitations se situent en contrebas du talus. Le terrain ainsi creusé où elles se trouvent implantées pourrait correspondre à la carrière d'argile de la tuilerie seigneuriale de Corbière que décrit le terrier Sandry de 1493.

L'activité de cette tuilerie déclina avec la fin du règne de Louis XIV. Ces petites maisons se sont alors sans doute logées dans la carrière d'argile abandonnée offrant une situation favorable en bordure de route. Aujourd'hui, ces modestes logis n'existent plus.

En progressant vers la sortie du village, en bordure de route, la parcelle 88 se compose d'un four et d'un jardin appartenant aux héritiers de Claude Carré. La parcelle suivante se trouve être le platre de François Laborier, endroit non construit et non cultivé situé la plupart du temps à proximité d'un ou plusieurs bâtiments.

Entre les deux derniers logis en bordure de route et les chenevières, sur une légère hauteur, la Veuve Mason possède un jardin. Tout à côté, Jean Pelletier cultive lui aussi un jardin et abrite dans le tecq voisin de grognons cochons gourmands. A cet endroit, un bâtiment agricole sortira de terre dans les décennies suivantes. Il sera ultérieurement transformé en maison.

Une cour les sépare d'un ensemble de bâtiments en retrait de la route et situé sur une légère hauteur. Les héritiers de Claude Carré y possèdent une « maison chenevière » tandis que la parcelle 81 est occupée par le meix important de François Laborier.

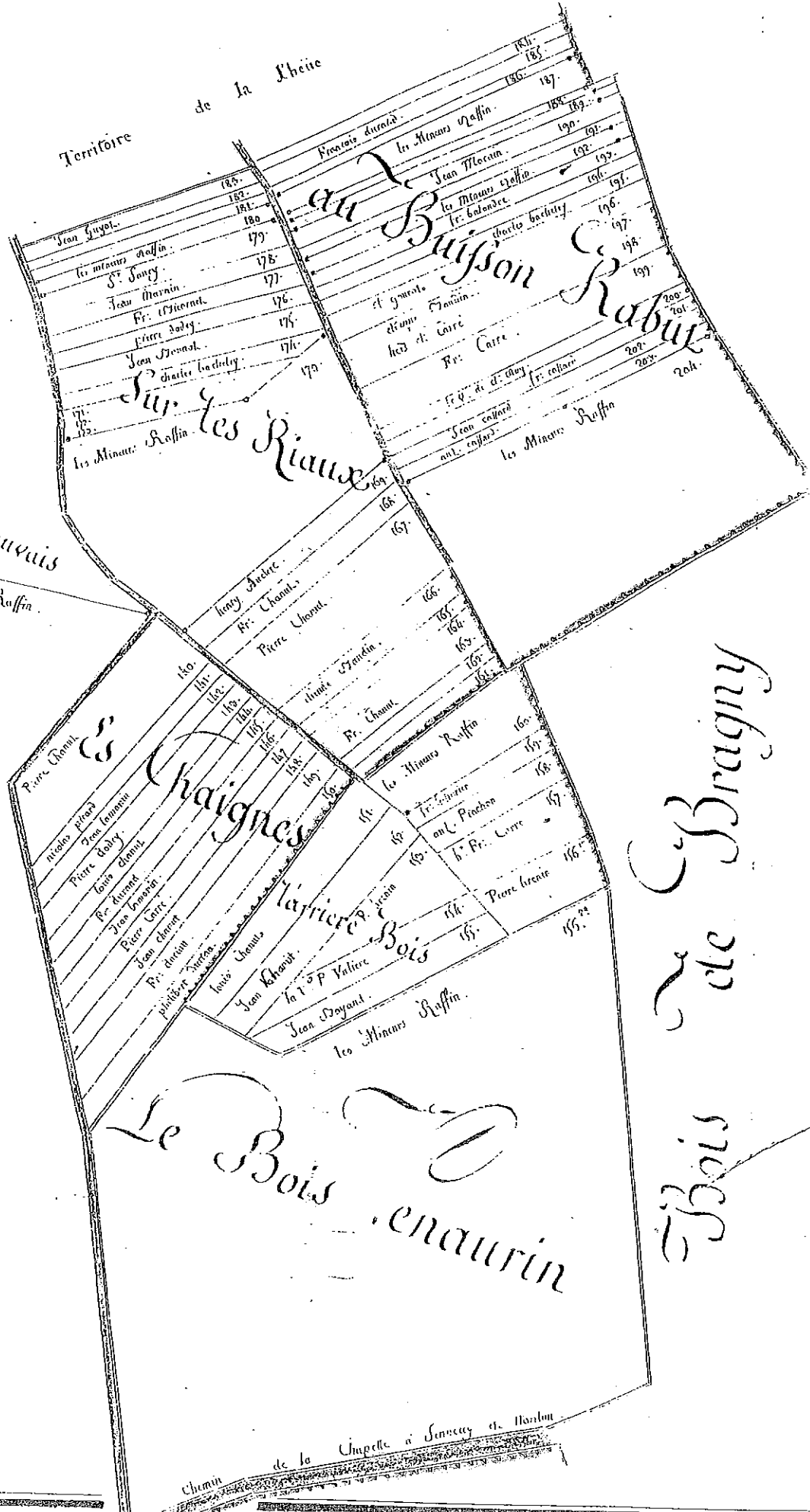
En face de la maison des héritiers de Claude Carré, mais en bordure de route, le platre de ces mêmes héritiers se transformera. Là où il y avait four, il y aura forge adroitement menée par Jean Carré. La forge de Chenevière sera la seconde du village, la première, plus ancienne, se situant à l'entrée du quartier des Meix.

Quelques mètres plus loin, toujours le long du chemin, le vaste meix des héritiers de François Carré met un point final au quartier des Chenevières. Le toponyme « Chenevières » n'apparaît que sur le cadastre de 1833.

et Ranton 215  
 Jean de Laborie 211  
 Carre 210

110 Champ

Territoire de la Steie



au Poirier Mauvais  
 les Mineurs Raffin

Sur les Riaux

Chaignes

la Riere Bois

Le Bois enaurin

au Buisson Rabuz

Bois de Bragny

Champ J Coulon  
 aux Mineurs Raffin

Chemin de la Chapelle à Senecy et Nantou

Ouvrons maintenant la double page suivante. Elle développe la partie droite de la section précédente. Par delà le **Champ Mouton** que jouxte le **Bois Pénaurin**, avant-scène du **Grand Bragny**, s'étendent tout d'abord les **Chaïgues** composés de 11 terres évoquant la forme ancienne du psaltérion. Parmi les propriétaires dominent les familles Carré et Chanut habitant le village.

Serrées en dix parcelles autour d'une aire triangulaire, les terres de l'**Arrière Bois** semblent une voile qui paisiblement fascine aux souffles du **Bois Pénaurin** et du **Grand Bragny**. Parmi les propriétaires, on trouve des noms bien connus au village, les Chanut, Valière, Boyaud, Carré et Laborier. De vieux noms antérieurs à La révolution aujourd'hui éteints et d'autres toujours bien présents franchissant gaillardement le siècle et le millénaire.

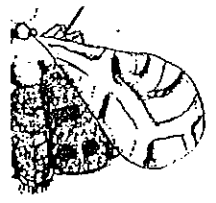
Le **Bois Pénaurin** est propriété des demoiselles de Raffin, les quatre filles de Gabriel seigneur de La Chapelle et de Claudine Montanier de Belmont, veuve et usufruitière en 1803 du « *cy-devant château* » et des domaines, domaine d'Amour, domaine Goujon, domaine de Chassignole, domaine Leduc et domaine d'Hauterive. Amour, Goujon et Leduc sont des noms de famille. Hauterive est un hameau de La Chapelle et ce domaine proche des terres d'Hauterive fut également appelé domaine Carré. Quant au terme **Chassignole**, il vient du latin *cassanus* désignant bien évidemment le chêne. Dans ce cas précis, la finale est franco-provençale ce qui tendrait à signifier une désignation plus tardive.

Entre les **Chaïgues** et le territoire de Lalheue, de part et d'autre de la vaste parcelle centrale appartenant aux enfants mineurs de Raffin de longues étendues longilignes se divisent en 22 parcelles. Certaines d'entre elles sont appelées « terres » et appartiennent aux familles bien connues du village. Quatorze des propriétaires habitent à Lalheue. Certains de leurs noms s'établiront à La Chapelle. Ces terres sont nommées **Sur les Riaux**. Leur sens provient du latin *rivus* signifiant « petit ruisseau ».

On trouve sur leur flanc droit le lieu-dit **Buisson Rabat** faisant face aux **Chaïgues Rabat** proches de la prairie de **Vesvre Chard**. Vingt longues parcelles étroites y buissonnent allègrement.

Au-delà du **Poirier Mauvais**, le **Grand Champ** aligne sept bandes de terrain dont certaines fort minces prennent allure de rubans. Il s'agit encore une fois d'un agronyme majeur très fréquent en toponymie. Le terme latin *campus* a tout d'abord désigné la plaine puis le terrain cultivé, la culture se pratiquant surtout en plaine. En 1080 apparaît le sens de « terrain ». Le grand champ était réservé au seigneur quelle que soit l'importance de sa taille. On trouve en toponymie des **Petits Grands Champs**.

Quatorze parcelles organisées en deux séries disposées perpendiculairement portent le doux noms de **Es Flutiaux** peut-être pour rendre honneur aux précieux services des pâtes et clore musicalement cette bucolique et nostalgique promenade que nous évoque le double feuillet de cet émerveillant cadastre de 1803. Plus sérieusement, on peut évoquer la flûte avec suffixation patoisante ou rapprocher le terme de *follis* signifiant « herbe folle » ou même encore évoquer celui de *fresse* ayant pris la signification de « champ allongé ».



45

# LA CHAPELLE

Champ Roussols

Es Taluchot

Meix Vallons

Pré des Jones

Es Vernes

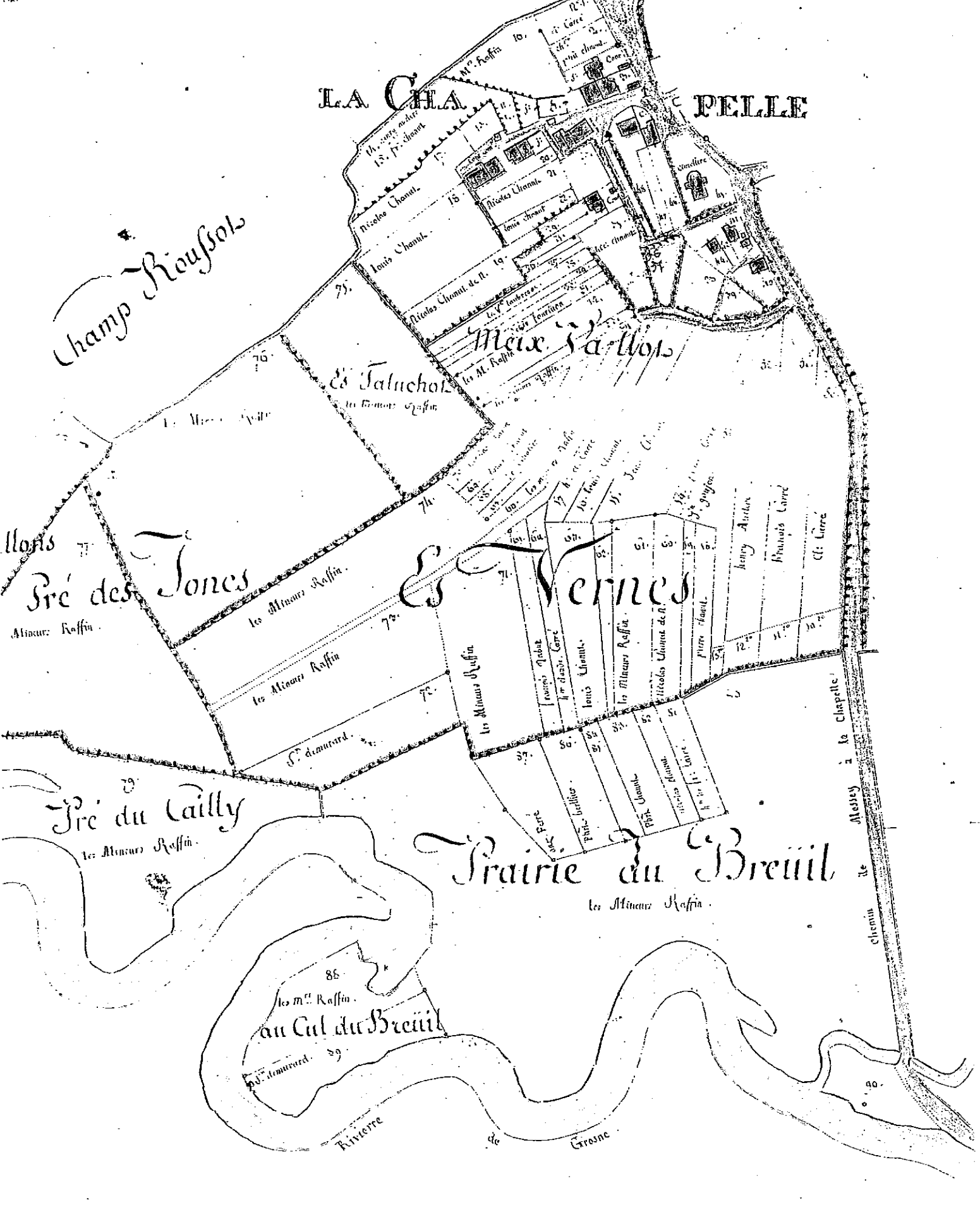
Pré du Cailly

Prairie du Breuil

au Cul du Breuil

Rivière de Grosne

chemin de Messey à la Chapelle



La quatrième double page situe au-delà du domaine d'Amour le cœur symbolique du village centré sur la petite église de 1803, celle qui fut édifée à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle en remplacement de l'église romane érigée dans la curie seigneuriale. Plus humble que l'édifice actuel, abside et chœur contemplaient traditionnellement le levant. Cette orientation fut inversée lors de la première restauration du XIX<sup>e</sup> siècle, et l'abside regarde encore aujourd'hui les feux du couchant. L'instituteur Claude Terrier écrit à ce sujet :

*« Autrefois le chœur était tourné à l'est comme dans les églises primitives et dans celles encore où l'on a voulu conserver les anciens usages. Aujourd'hui, le chœur regarde l'ouest. Il a été déplacé, nous ne savons pourquoi. L'église a toujours conservé la forme d'une croix latine. Dans l'intérieur, il n'y a de remarquable qu'un tableau auquel les connaisseurs attachent une certaine valeur. Ce tableau a été peint en 1720, lors de la peste de Marseille.*

*Au dixième siècle, l'église de La Chapelle est appelée Capella Beatae Mariae de Braquedo. Elle est encore aujourd'hui placée sous le vocable de la Sainte Vierge. »*

La page de droite de ce nouveau plan présente un premier paragraphe intitulé **A la Chapelle**. Ce premier ensemble se compose de :

- 5 prés
- 3 terres
- 2 chenevières
- 2 chenevières et jardins
- 2 jardins
- 4 maisons et tecqs
- 1 meix

Le meix appartient à Philibert Chanut (ferme actuellement habitée et exploitée par Bernard Durand). Cet ensemble représente donc 5 habitations, 6 jardins pour assouvir les appétits et 4 tecqs bruyants abritant leurs précieux et savoureux habitants porcins. Les différentes familles Chanut possèdent 14 des parcelles de cet ensemble. Les 9 autres parcelles sont propriété des familles Carré, Auclerc (marié Chanut) et de Raffin pour le domaine Goujon.

Vient ensuite le paragraphe **Meix Vallot et La Chapelle**. Il présente un ensemble de 26 parcelles se composant de

- 12 terres
- 4 vergers
- 1 chenevière
- 1 meix
- 2 platres
- 2 maisons avec chenevières
- 2 maisons avec cour
- 1 maison cour four jardin bâtiment
- 1 grange et terre

Il faut noter la présence d'un seul jardin que contrepoincent 5 vergers. L'ensemble maison cour four jardin bâtiment appartient à Etienne Dussauge exerçant la profession de tisserand. On a peine à imaginer ce que fut cette juxtaposition de bâtiments modestes séparés par des platres, endroits non bâtis et non cultivés. Les constructions anciennes antérieures à la Révolution furent remaniées et restructurées par Jean Baptiste Delorme qui en devint seul et unique propriétaire bien des décennies plus tard.

Les terrains eux-mêmes furent modifiés de façon notoire dans leurs niveaux, leurs apparences et leurs limites lors des travaux de terrassement nécessités par l'aménagement du chemin de communication n° 47 conduisant de Messey à Nanton.

La parcelle 42, appelée « platre » porte une indication intéressante. Elle nous permet d'apprendre que ces vides entre les bâtiments signalés non construits et non cultivés ne le furent peut-être pas toujours. Dans ce cas précis, un toit abrita autrefois feu et foyer familial. Tout a disparu en 1803 mais le souvenir demeure.

Sur les matrices cadastrales consécutives au cadastre renouvelé de 1833, les démolitions sont consignées de façon systématique. Les surfaces ainsi dégagées prennent le nom de « sol » et impliquent une modification fiscale. Par contre le terme « platre » sans doute tombé en désuétude n'y figure plus. Le mot « place » s'y substitue. On le trouve fréquemment à proximité des bâtiments.

Derrière l'église, les deux « maisons chenevières » de Benoît Commerçon et de la Veuve de Jean Guyot se serrent l'une contre l'autre. La maison d'Isabelle Desbois n'existe encore pas. Derrière la maison et l'atelier d'Etienne Dussauge le tissier, Jean Marie Thibaudet possède une maison et cour. Entre les deux se loge le « platre où fut maison » de Claude Dussolin.

Au-delà de **Meix Vallot** en direction de la rivière de Grosne s'étendent les **Vernes** puis la prairie du **Breuil**.

**Meix Vallot** nous parle d'un meix d'autrefois. Il fut implanté dans la « petite vallée », celle de la Grosne toute proche. Les **Vernes** désignent le nom local de l'aulne. Le terme d'origine est le gaulois *verno*. Ce nom de lieu-dit décrit un endroit humide, parfois marécageux, souvent planté d'aulnes.

Les **Vernes** rassemblent 29 parcelles composées de 24 terres, d'une terre et chenevière et de 4 prés. Nulle habitation ne vient troubler la paix verdoyante de l'endroit. La terre portant aujourd'hui la maison des Vernes (actuelle demeure de Madame et Monsieur Renaud) appartenait en 1803 à Louise Chanut la Veuve. Elle fut acquise par Pierre Boisselon en 1856 et accueillit d'emblée cette toute nouvelle maison.

Les terres des **Vernes** portent des noms familiers, familles Carré, Chanut, Rabut, Auclerc, Laborier et de Raffin. Apparaît un dénommé Goujon résidant à Tallant, également propriétaire en **Vesvre Chard**, au **Poirier Mauvais** et en **Champ Roussot**.



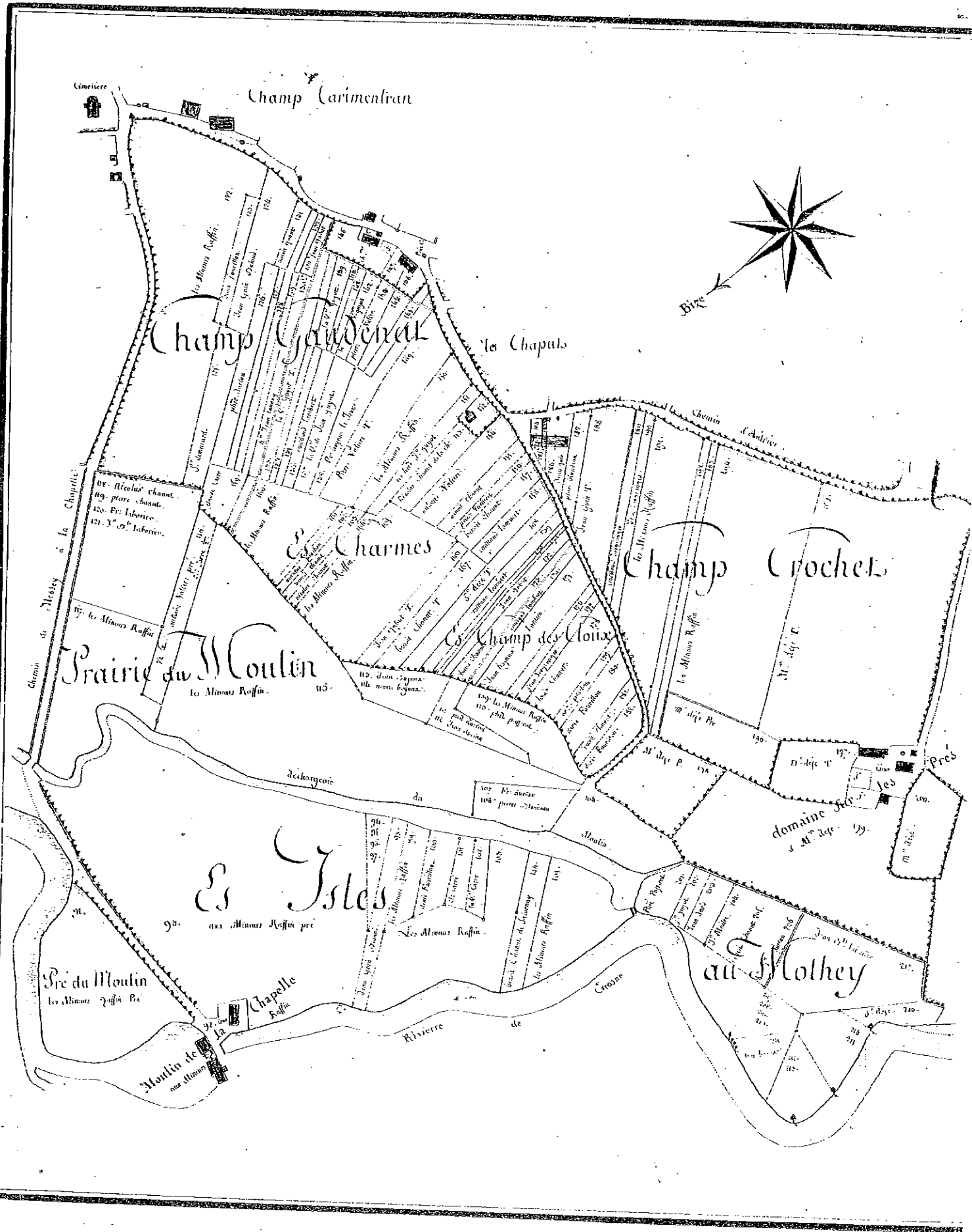
Quant au terme **Breuil**, il provient du gaulois *brogilos*. Il peut désigner un arrière bois humide ou encore un bois « clos » c'est-à-dire réservé au seigneur.

Viennent ensuite **Es Taluchot** suivi du **Pré des Joncs**, une terre et deux prés de vaste dimension appartenant aux enfants mineurs de Raffin, les quatre filles de Gabriel seigneur de La Chapelle. Les demoiselles de Raffin sont également propriétaires des lieux-dits nommés **Es Rapillons** et le **Pré du Cailly**. Cet ensemble évoque curieusement le talon d'une bottine.

**Es Rapillons** provient de *rispa*, mot d'origine germanique désignant des broussailles ou un mauvais bois. Le **Pré des Joncs** nous parle d'un endroit humide où poussent des joncs, belles jonchères ou jonières déclinant toutes les gammes de vert.

**Es taluchot** puise son origine sémantique dans le bas latin *talucium* nommant un petit talus. Le **Pré du Cailly** se réfère au terme gaulois *kaljo* nommant les cailloux. Une ancienne gravière aurait-elle imprimé sol et souvenir ?

La **Prairie du Breuil** associe ensuite 6 parcelles de dimension modeste propriété des familles Chanut et Carré ainsi que Berthier et Ferré. Un vaste pré de 6 hectares 3 ares 3 centiares accompagne les méandres harmonieux de la rivière de Grosne en compagnie de deux autres prés nommés **Cut du Breuil**. Ce bel ensemble est propriété des demoiselles de Raffin, à l'exception d'une seule petite parcelle appartenant au seigneur de Murard de Bresse sur Grosne.



Tournons la page, ouvrons un nouveau plan pour découvrir tout d'abord **Le Moulin de La Chapelle**, ensemble composé d'un pré de 1 hectare, 40 ares et 94 centiares et d'un moulin important tournant roues à aubes dans le courant bienveillant de la belle rivière de Grosne. Ce moulin est très ancien, sous doute contemporain des premiers seigneurs de La Chapelle. En 1803, les demoiselles de Raffin sont propriétaires de cet ensemble. Le moulin est décrit sur le terrier Sandry rédigé en 1493 :

*« Item unq moulin sur la rivière de Grosne et un bapteur d'escorces l'unq de costé l'autre, et unq autre bapteur à baptre cheuvres qui sont trois roches tournant à force de eau en une mesme esclouse fournie d'esclouses ainsi qu'elles se comporte tant du long comme du large, et une vieille revière commencent es esclouses dudit escuier et passant par dessoubz les planches et entrant en la revière dudit escuier, ensemble les prez, buisson encloux en l'isle qu'est entre ladite vieille revière qui fait tonner les dites roches (...).*

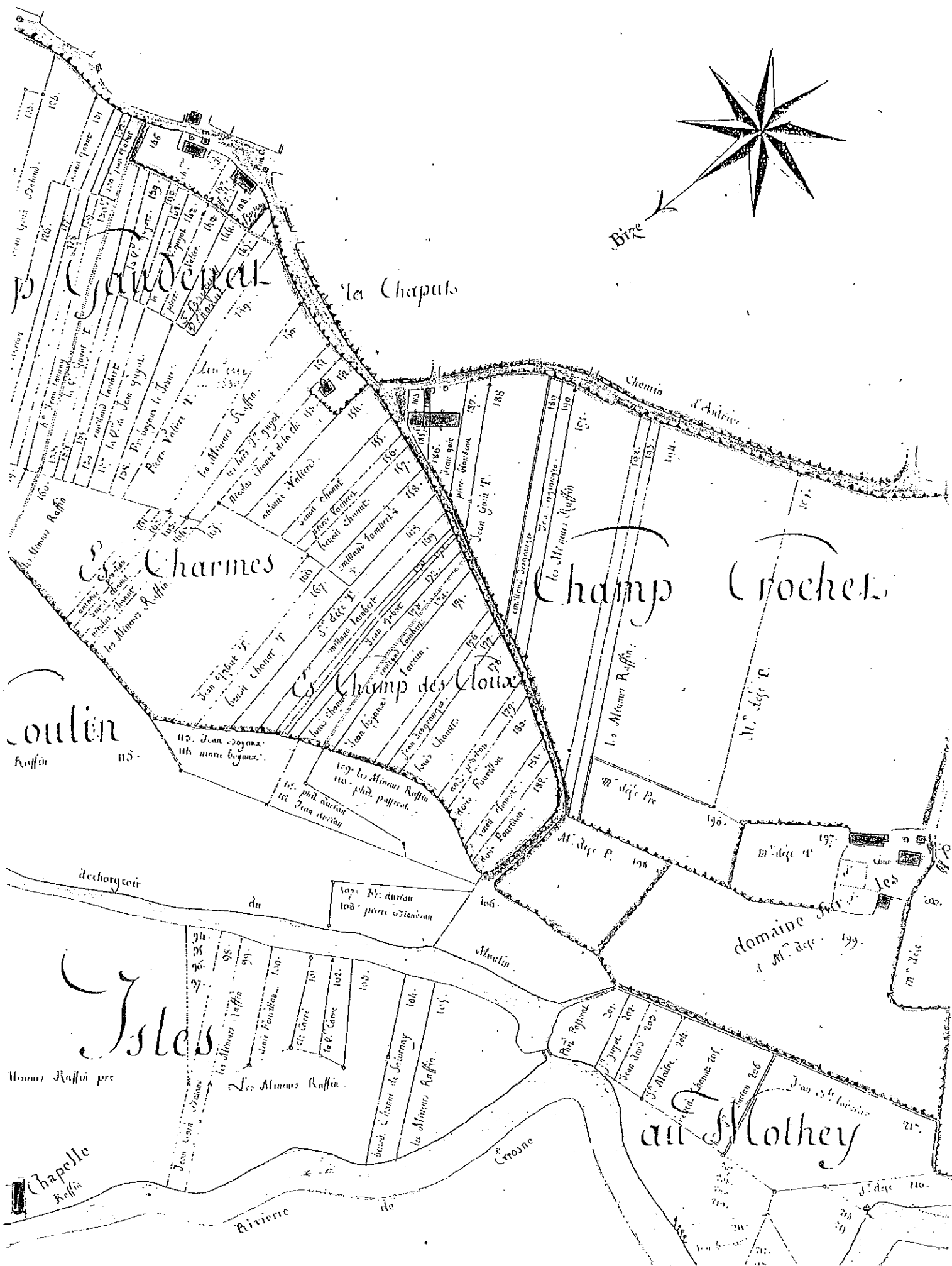
Un chemin bordé de haies sépare le **Pré du Moulin** des **Jstes** où les trois vastes parcelles de Raffin sertissent un ensemble de surfaces suggérant une cithare posée sur le bras de la rivière de Grosne, à l'endroit du « déchargeoir » du moulin, déversoir muni de vannes. Les familles Carré et un Denis Fourillon résidant à la Chapute, quartier du haut du village, en sont les heureux propriétaires.

La longue parcelle 98 unit les rives du déchargeoir à celles de la rivière de Grosne. Les familles Chanut, Valière, Laborier, Boyaud et de Raffin se partagent la **Prairie du Moulin**. On y trouve aussi un Philibert Passerat de Sully. Ce nom de famille, présent également en **Vesvre Chard**, s'attachera à l'édification un demi-siècle plus tard d'une nouvelle maison ouvrant le quartier de **Meix Vallot**, quartier des tisserands.

La nouvelle maison sera implantée en léger retrait de la route alors qu'en 1803 le vieux bâtiment existant est édifié en bordure du chemin. Il appartient à Benoît Chanut dont la fille Marie épousera François Passerat. Cette construction ancienne est détruite en 1859 et François Passerat fait construire une nouvelle habitation à trois ouvertures. Les travaux dureront jusqu'en 1860. Gérard et Christine Buisson sont les propriétaires actuels de cette maison de **Meix Vallot** dominant l'ancien atelier du tisserand Etienne Dussauge.

Dans le prolongement de la **Prairie du Moulin**, séparés du domaine **Sur les Prés** par un bel alignement de haies, s'étendent les **Prés du Mothey** associant 17 parcelles réparties entre les familles habituelles, Chanut, Rabut, Laborier, Passerat et un Jean Guyot. Apparaît également une famille du village qui y exerça des responsabilités importantes, la famille Desgranges. Jean Desgranges, maire, habita la maison actuelle de Madame et Monsieur Bertholet. Sur les hauteurs de La Chapelle, elle fait face à la première tuilerie implantée au village en 1838, la tuilerie Jacquelot.

Champ Carimentran



Le terme **Mothey** pourrait provenir de la racine *murr* que le patois dériva en *moré* nommant le groin de porc ou le rocher. La finale *ey* proviendrait de la racine celtique *iacus* servant à former les noms de lieu. Peut-être a-t-on voulu désigner la forme de ces prés ou la présence dans le sol d'éléments particuliers.

Par delà les haies buissonnantes prend place l'ample domaine nommé **Sur les Prés**. Meix et terres, prés et vergers appartenaient en 1803 au seigneur Désé. Tout proche, le **Champ Crochet** conduit à la partie haute du village. Nous retrouvons l'agronyme **Champ** associé à un nom de famille ancien, famille sans doute importante au village et autrefois propriétaire des lieux.

**Champ Crochet** est un endroit encore bien calme. Le puits des **Charmes** n'a pas encore été creusé. Un seul bâtiment est construit à proximité, une construction toute en longueur, parallèle au chemin et implantée au fond d'une cour. Ce bâtiment se divise à l'époque en trois éléments.

La parcelle 183 constitue la partie centrale, très étroite (1 are 14). Elle est définie maison cour four et appartient à Emiland Lambert. Une petite construction empiète légèrement sur la parcelle suivante et semble être le four. Elle fait face à l'habitation et se trouve construite en bordure de route. Situées de part et d'autre de l'habitation centrale d'Emiland Lambert, on trouve les parcelles 184 et 186.

La parcelle 184 intitulée maison cour jardin appartient à Antoine Vallière (2 ares 66). Sur la parcelle 186 est implanté un beau meix appartenant à Jean Goin (15 ares 23). Le petit fils de Jean Goin fera édifier non loin de là la tuilerie de **Champ Crochet**. Deux années seront nécessaires à la construction de cette grande tuilerie (1857 - 1859) dont le four en forme de tour se couvre d'un toit en bâtière.

La parcelle 185 est intitulée « platre et jardin ». Antoine Vallière et Emiland Lambert en sont propriétaires. Aucune maison ne fait face à ce petit ensemble d'habitations, ni dans le quartier de **La Chapute**, ni dans celui des **Charmes**. Il faut passer le virage et parvenir en **Champ Gaudenat** pour trouver une construction modeste flanquée d'un four à chapelle ronde, à l'emplacement de la ferme qu'habite aujourd'hui Germaine Benoît.

Un étroit chemin bordé de haies descend doucement vers la rivière de Grosne. Il sépare le **Champ Crochet** du **Champ des Cloux**. Entre crochets et cloux, l'imagination évoque des travaux de métallurgie, forge ou charronnage. En fait, « clou » est une forme légèrement remaniée par la phonétique locale du terme latin *closu* signifiant « clos ». Ce champ est clos, c'est-à-dire interdit car réservé au seigneur.

Le **Champ des Cloux** est un ensemble de 15 terres. Les propriétaires en sont Désé, Emiland Lambert, Louis et Benoît Chanut, Jean Rabut, Jean Boyaux, Jean Desgranges et Denis Fourillon. A hauteur du village, dans sa partie la plus élevée, le **Champ des Cloux** borde **Les Charmes** et **Champ Gaudenat**.

**Les Charmes**, lieu de charme dominant un verdoyant val de Grosne, ne portent pour l'instant aucune habitation. Le « Chapalat » passant par là découvre toute l'harmonieuse étendue des prés et prairies ourlant la belle rivière de Grosne. Nulle muraison n'arrête encore le regard. La maison des **Charmes**, sous sa forme la plus ancienne, n'apparaît que sur le cadastre de 1833. Elle appartient alors à François Laborier. Trois décennies plus tard, Etienne Laborier fait réaliser l'augmentation de construction qui donne à ce beau bâtiment sa structure actuelle. Le terme **Charmes** provient du prélatin *calma* nommant les friches. C'est la phonétique franco-provençale l'a fait évoluer sous cette forme dans certaines zones du département.

Tout à côté, à l'ouverture du quartier de **Champ Gaudenat**, un modeste logis dégage, côté levant, une forme en demi-cercle signant la présence d'un four à chapelle ronde. En 1803, cette maison habitait deux « feux », l'un pour la famille Guyot, l'autre pour la famille Rameau. Les Rameau relèvent d'une ancienne dynastie de maîtres forgerons. Nicolas, premier du nom forgeait au village sous le règne de Louis XIV. En 1803, la forge du village n'est plus tenue par un Rameau mais par Jean Baptiste Verchère propriétaire dans le quartier des Meix d'un « meix avec forge ».

En 1833, l'habitation de **Champ Gaudenat** abrite trois foyers, celui de Pierre Dumont, puis la Veuve de Philibert Plassard qui transmet sa demeure à Claudine Plassard après l'incendie de la maison de **Meix Vallot**. Sa fille Françoise deviendra couturière et épousera un sabotier de Nanton.

Le troisième foyer est celui de Simon Ladame qui épousa en 1817 sa toute jeune et charmante voisine Anne Dumont. Après la défaite de Napoléon, lors de la venue des Autrichiens au village, Simon Ladame fut capturé et conduit à Chalon avec ses compagnons d'infortune. Il réussit à leur fausser compagnie à la faveur d'un orage et revint au pays. Anne et Simon exercèrent à plusieurs reprises la profession de pâtre.

En 1814, les Autrichiens investirent le village et campèrent vers le puits du milieu, au carrefour des quartiers de **Champ Gaudenat**, des **Meix** et de **La Chapute**. Ils violentèrent notre maire Pierre Valière et le conduisirent prisonnier à Saint-Gengoux. Les réquisitions furent très lourdes et marquèrent les mémoires.

Le logis de Pierre Dumont se trouva réuni à celui d'Anne et Simon Ladame tout comme celui de Claudine Plassard. Une demoiselle Ladame épousa un Pierre Benoît, artiste menuisier de son métier qui augmenta l'habitation et lui donna l'imposante structure de la ferme actuelle. Les paysans se sont fait rares au village et la ferme Benoît de **Champ Gaudenat** fait silence comme beaucoup d'autres. Mais c'est la même famille qui l'occupe encore aujourd'hui.

**Champ Gaudenat** porte deux autres maisons. L'une se situe à hauteur du carrefour offrant un profond puits communal, le puits du milieu. C'est un meix appartenant à François Boyaux flanqué de la grange-écurie propriété du maire Pierre Valière. Claudine Valière épousera le maçon Claude Jacquelot et tous deux établiront maison en ces lieux. Jeanne, sœur de Claudine, unira sa vie à celle de Louis Jacquelot le tuilier qui construira tuilerie et maison à proximité.

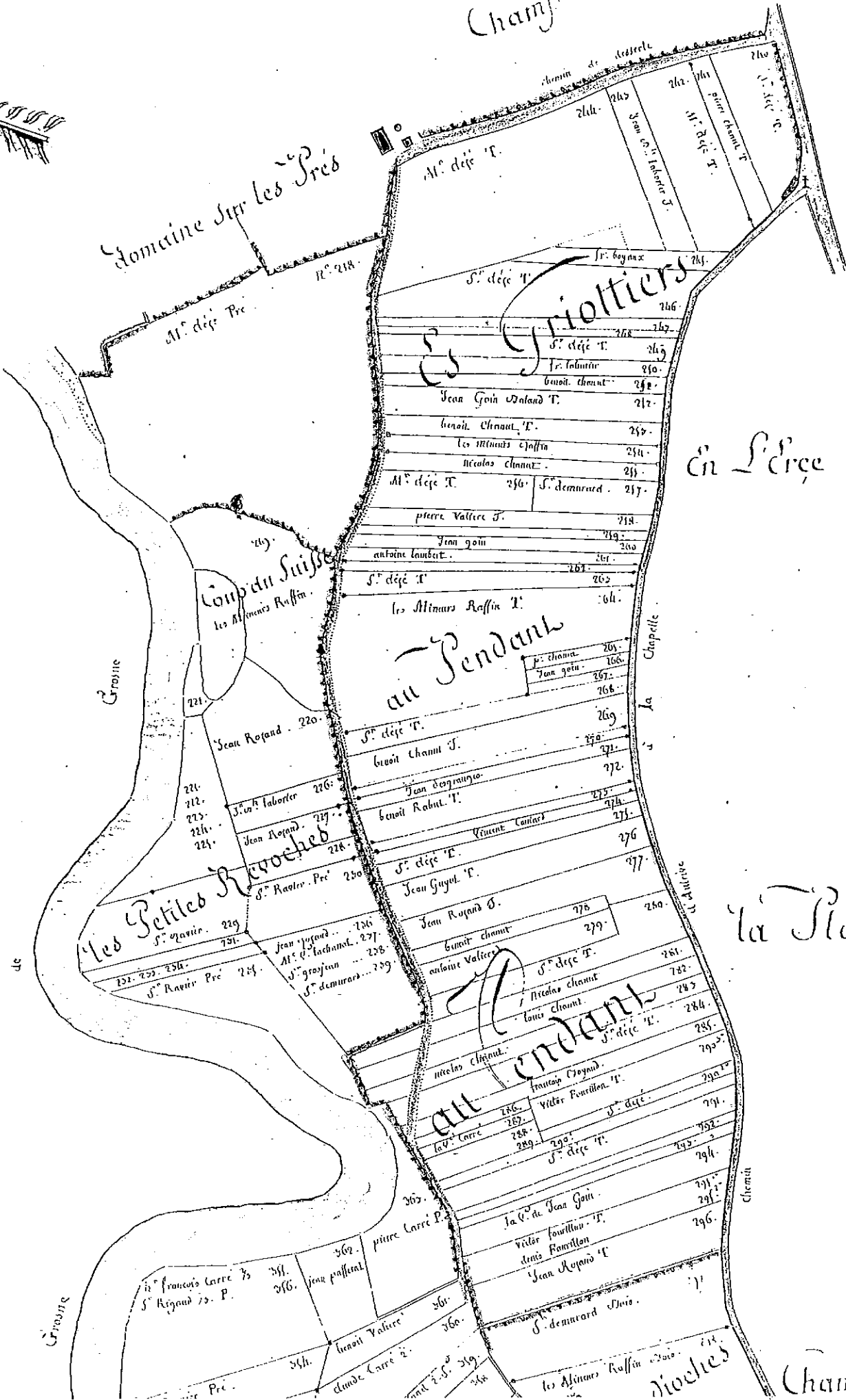
Un peu plus loin et, à l'époque, totalement détaché du corps précédent des bâtiments, Jean Guyot l'Ancien possédait un vaste meix, dernière habitation de **Champ Gaudenat**. Il faut ajouter à cela 29 terres réparties entre les familles Carré, Chanut, Rabut, Guyot, Boyaux, Rameau, Vacheret, Lambert et de Raffin. Apparaît également un François Fricaudet.

A côté de l'agronyme usuel **Champ** apparaît le terme de **Gaudenat**. Il pourrait s'agir purement et simplement d'un nom de famille. On peut également envisager ce terme comme formé de deux éléments, l'un provenant de l'ancien français *gaut* désignant le bois et l'autre d'un étymon de langue celte notant la colline. L'évolution a donné nat, net, naz, nez. Il est vrai que **Champ Gaudenat** fait montre d'une certaine hauteur en ses paysages qui portèrent peut-être autrefois quelques arpents de bois.

Il est maintenant temps de refermer ce double feuillet sur les deux vastes prairies que traverse la route de Messey, les soitures de prés et journaux de terres s'élevant tout en douceur vers **La Chapute**, les quelques maisons distantes et quasi solitaires des hauteurs de **Champ Gaudenat**.

# Champ Crochet

Domaine sur les Jrs



en l'écree

la Pla

Cham

Grosne

Grosne

Les Petites Crochetes

au Pendant

Les Griottiers

au Pendant

Comp du Suisse  
les Alimans Raffin

M. deje T.

M. deje T.

M. deje T.

M. deje T.

M. deje T.

M. deje T.

M. deje T.

M. deje T.

M. deje T.

M. deje T.

les Alimans Raffin T.

Nicolas Chanut.

les Alimans Raffin

benoit Chanut T.

Jean Goin Rogand T.

benoit Chanut

Jr. Colmar

S. deje T.

S. deje T.

S. deje T.

S. deje T.

S. deje T.

S. deje T.

S. deje T.

S. deje T.

Jean Rogand T.

benoit Chanut T.

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand S.

benoit Chanut T.

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand S.

benoit Chanut

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand S.

benoit Chanut

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand S.

benoit Chanut

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand

Jean Rogand



Le plan suivant décrit le prolongement de **Champ Crochet** et du **Domaine des Prés**. Préparez-vous à rêver car c'est un beau pays que la toponymie décrit. Grandes ou petites, des **Revoches** y murmurent de doux chuchotis. Les **Mandioches** et le **Champ Miarlot** parlent de branches et d'oiseaux. Sans oublier la saveur des **Griottiers** et leurs séduisants **Pendants** (d'oreilles !) non loin de l'ombreuse fraîcheur du **Bois Marion**.

Etablir une origine pour le terme **Revoches** relève d'une acrobatie cérébrale complexe. Rien de revêche dans ce paysage de prairies. Le révolin, tournoiement du vent, ne balayerait que les peupliers des basses rives. S'agissant de prairies baignées par la rivière de Grosne, peut-être y faucha-t-on le regain ... Les **Petites Revoches** se composent de 21 terres, d'une terre et pré, propriétés Désé, Laborier, de Raffin et de Murard. Apparaissent également d'autres noms qui deviendront familiers, les familles Grosjean, Rozand et Ravier.

Les **Grandes Revoches** réunissent 43 parcelles classées en prés plus ou moins fractionnés appartenant aux familles Carré, Ravier, Berthier, Chanut, Rabut, Valière, Rozand, de Murard et Passerat. On y apprend qu'un Jean Passerat était prêtre. Il exerça son sacerdoce à Messey. A relever également le nom de Rigaud qui s'attachera à l'édification de la belle maison de **Champ Bourdon** près de la **Vesvre Chard**. Très différente des formes de construction traditionnelles des habitations du village, cette belle demeure fut réalisée en 1866 par un tailleur de pierre nommé Claude Rigaud. Il existe également un curtil Rigaud. Il forme une sorte d'enclave à mi hauteur du quartier de **Champ Gaudenat**.

**Griottiers** et terres des **Pendants** alignent dans une parfaite et harmonieuse continuité 59 parcelles reliant le **Champ Miarlot** aux **Mandioches**. Saluons au passage nos familiers Désé, Laborier, Carré, Goin, Chanut, Rabut, Lambert, Valière, Boyaux, Guyot, Fourillon, Desgranges, de Raffin, de Murard et Rozan.

Les familles Goin et Rozand se partagent le **Champ Miarlot**. On peut évoquer non loin des **Griottiers** le chant toujours charmant des merles gourmands avec habillage patoisant. Mais n'oublions pas que la vieille racine celtique *merl* désigne une hauteur et nous approchons des hauteurs dominantes du magnifique hameau d'Hauterive.

**Mandioches** et **Revoches** prennent finale d'allure franco-provençale mais pour l'un comme pour l'autre l'étymon d'origine demeure obscur. **Mandioches** peut se rapprocher de **Mandelot**, seigneur de Messey propriétaire du **Domaine d'Amaron**. Le terme **Mandioches** disparaît du cadastre de 1803 où l'on trouve **Bois d'Amaron** puis **Bois des Moirons**.

Le **Bois des Mandioches** se compose de deux parcelles appartenant l'une au seigneur de Murard et l'autre aux demoiselles de Raffin. Les familles Chanut, Carré, Valière, Goin, Boyaux, Duriaud (Nanton), Berthot, Piochon, Fricaudet, Laubresac (Sully), Dard, Jusselin, Dutel, Rozand se partagent les 17 parcelles du **Bois Marion**.

Champ Mouton

Bois de la Glanée  
Minors Roffin

Champ de Bragny  
Cerr aux Minors Roffin

Champ de la Croix  
aux Minors Roffin

La Pauterne  
Terre aux Minors Roffin

DEELLE

Es Grardes

au Bief

Pré des Cannes  
aux Minors Roffin

En Carimentran  
les Minors Roffin Meis

En Blanchin

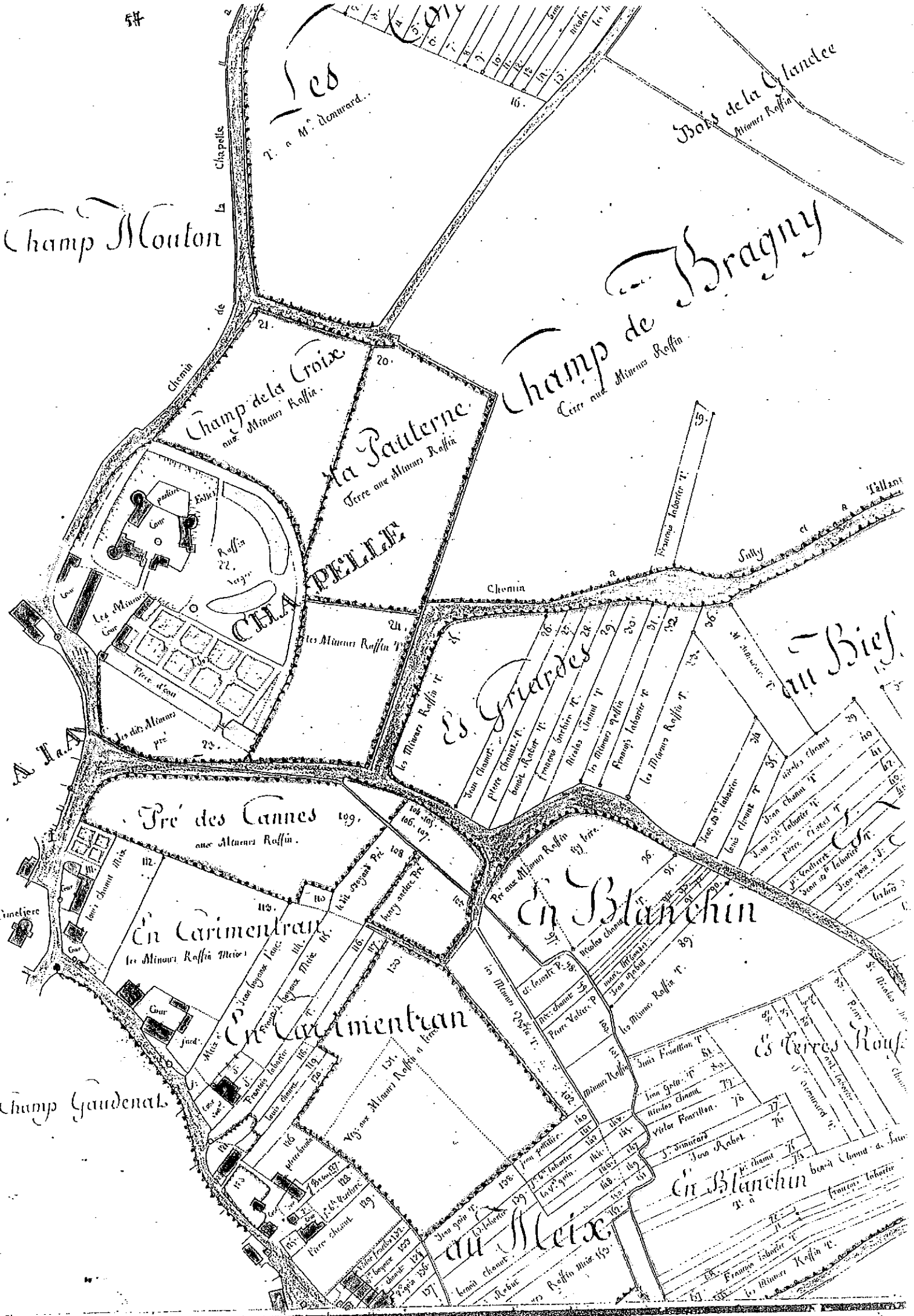
Champ Gaudenat

En Carimentran

Es Terres Rouges

au Metz

En Blanchin



La double page du plan suivant nous fait revenir sur nos pas et rejoindre le village de La Chapelle. Elle trace un large éventail à cinq branches. La première d'entre elles, face au **Champ Gaudemat**, illustre le quartier nommé **En Carimentran**. Il se situe entre le **Pré des Cannes** oeillant le château et le quartier des **Meix**. Tout comme en **Corbière** le ruisseau du Glandon coule en dessinant des marches d'escalier. Au-delà s'étendent les terres **En Blanchin** et les **Terres rouges**, puis le **Bief d'Échelon** et le **Bief d'Auvergne**, les **Griardes** et les **Noiriers** contemplant à longueur de temps l'harmonieuse ligne des bois qu'offre le **Grand Bragny**.

**Carimentran** peut se rapprocher du terme de « Carême, entrant ». Ce nom concernait peut-être à l'origine le domaine de **Chassignole** autour duquel rayonne le quartier. Les Anciens gardent mémoire de la vaste grange dîmière implantée en bordure de route. Les seigneurs de Simon dotèrent l'abbaye de La Ferté de propriétés situées à La Chapelle de Bragny. Le porche caractéristique ouvrant souvent les domaines des moines orne le domaine de **Chassignole**, le seul à en être pourvu. Peut-être la grange dîmière de **Chassignole** abritait-elle la dîme revenant aux moines et une partie des redevances s'acquittait lors de l'entrée en Carême, à la « Carême entrant ».

Le terme de **Chassignole** fait chanter une aimable finale franco-provençale. Il puise son origine dans le latin *cassanus* nommant le chêne. **Chassignole** était le beau domaine des chênes.

Allez-vous imaginer une caquetante basse-cour dans le **Pré des Cannes** ? Plantez y plutôt de bruisants et souples roseaux. En Ancien Français, les cannes étaient des roseaux. D'harmonieuses roselières berçaient les chênes couronnés de **Chassignole** et s'inclinaient bien bas devant le travail des lavandières oeuvrant dans le proche ruisseau du Glandon.

Les terres **En Blanchin** rappellent une vieille racine hydronymique indo-européenne *bhla-n* avec suffixation diminutive *in*. Le lieu ainsi nommé évoque la présence toute proche du Glandon, un tout petit ruisseau sorti d'un lavoir de Bresse pour traverser le bois de **Bragny**, mettre en eau l'étang du **Roivre** et se jeter dans la belle rivière de Grosne à hauteur de la **Vesvre Chard**.

Les **Terres Rousses** reflètent l'abondante série toponymique des roues, rousses, rompis, rompois, roture, rousset, roussy. Ils proviennent tous du latin *ruptus*, terme de défrichement indiquant en particulier la présence de souches. Il est vrai que la forêt de **Bragny** est toute proche et sans doute occupait-elle une surface beaucoup plus importante au temps des essartages et du village forestier.

Le **Bief d'Échelon** associe au terme « bief » venant de *bedum* (canal, fossé, en 1155 « biez ») la présence de friches. Peut-être un fossé faisait-il couler l'eau entre Bragny et Glandon en traversant ponctuellement une zone de friche.

N'allez surtout pas penser que les créateurs de toponymes aient confondu Auvergne et Bourgogne. Le **Bief d'Auvergne** est en fait le **Bief des Vernes**, c'est-à-dire un lieu humide planté d'aulnes et traversé par un fossé.

Les **Griardes** sont-elles pies bavardes ? Sur le cadastre de 1833, ce même endroit est nommé **Les Grizards**, sorte de peupliers dont la désignation s'est formée sur « gris », « grisaille ».

Sur les parcelles 22 et 23 s'implantent le château, ses dépendances, son vaste jardin et ses pièces d'eau, anciennes douves traçant une courbe. Le **Champ de la Croix** et la **Pauterne** prolongent cet ensemble.

Sans doute n'y avait-il pas d'ancien calvaire, lieu de prière des premières communautés chrétiennes, au **Champ de la Croix**. Le *calvarius* ancien a suivi une toute autre voie. Le terme **Croix** n'a pas d'évolution. Il signale peut-être l'implantation tardive d'une croix de dévotion aujourd'hui disparue ou encore un ancien cimetière. Ce lieu se situe à proximité de l'ancienne église romane du château. A chaque église était attaché un périmètre d'immunité et progressivement les cimetières y ont été intégrés. Sans doute dans ce cas attendrait-on plutôt l'appellation **Champ des Croix**, mais la toponymie dans ces époques anciennes employait de façon assez aléatoire le singulier et le pluriel.

**Pauterne** est à rapprocher de « poterne », du bas latin *posterula* signifiant « porte de derrière », porte dérobée dans la muraille d'enceinte d'un château ou de fortifications.

Au pied du **Bois de la Glandée** s'allonge le vaste et beau **Champ de Bragny** qui borde, face au **Champ Mouton** et au **Bois Pénaurin** un ensemble de terres appelées les **Condemines**. Les condemines, tout comme les garennes étaient de vastes enclos ceints de murs, signes de l'existence d'un ancien château fort. Le terrier Sandry de 1493 décrit le château des seigneurs de Sampigny en ces termes :

*« Premièrement le chastel et maison forte du dit Braigny, auquel le dit seigneur fait sa résidence, fossoyé à l'entour de plusieurs granz fossees ».*

Les **Condemines** se composent en 1803 de 19 terres partagées entre les familles Chanut, Desgranges, Goin et Valière. Les demoiselles de Raffin y possèdent 4 terres ainsi que la parcelle 18 B nommée **Bois de la Glandée**. Elles sont également propriétaires du **Champ de Bragny**, du **Champ de la Croix** et de l'ample terre de la **Pauterne**. François Laborier possède dans le **Champ de Bragny** une bande étroite cadastrée 19 B.

Les **Griardes** juxtaposent 13 terres, 1 pré, 1 jardin, 1 verger au profit des familles Chanut, Rabut, Laborier et de Raffin.

Les **Biefs d'Eschelon** et d'**Auvergne** réunissent 28 terres aux noms précédemment cités, il faut ajouter les familles Auclerc, Desgranges, Vacheret, Goin et Carré.

**Blanchin** et les **Terres Rousses** associent 38 parcelles composées de 33 terres et 5 prés. Apparaissent au rang des propriétaires précédents les familles Blondeau et Fourillon.

En **Carimentran** s'ouvre sur le **Pré des Cannes** propriété de Raffin en bordure d'un chemin au tracé complètement différent de la route de maintenant. En **Carimentran** se compose d'un ensemble de 24 parcelles comprenant 5 terres, 8 prés, 8 meix, 1 jardin, 1 platre et cour.

Le premier meix contigu au **Pré des Cannes** appartient à Jean Baptiste Laborier. Un superbe jardin rivalise avec celui tout proche du château. Le meix suivant est propriété de Louis Chanut. Il se situe à hauteur du carrefour, en face de l'église. Un petit bâtiment en bordure de route voisine avec un puits creusé le long du chemin.

Vient ensuite le domaine de **Chassignole**, sa grange dîmière imposante, le corps d'habitation et deux dépendances disposées à angle droit. Le long de la route donnant accès à la partie haute du village, à l'emplacement de l'école actuelle, Jean Boyaux l'Ancien et François Boyaux possèdent des meix contigus.

Un peu plus en hauteur, perpendiculairement à la route Jean Boyaux le Jeune habite un meix de belle allure. En bout de bâtiment, côté route, Antoine Dutrige est propriétaire d'un petit ensemble platre et cour. Antoine Dutrige est le jardinier du château. Lettré, il signe fréquemment le registre de paroisse d'une plume élégante. Sa fille Gabrielle épousera un meunier porte sac travaillant au moulin d'Hauterive. L'installation du jeune ménage transforme le platre en nouvelle maison.

En progressant vers le haut du village, derrière le meix de François Boyaux et le platre d'Antoine Dutrige, on trouve une habitation modeste appartenant à Léonard Perraut. Elle fut démolie en 1839 et le sol devint jardin. A quelques pas s'allonge en bordure de route la maison et le jardin de Jean Guyot.

Par derrière le meix Guyot s'étend un beau bâtiment unissant deux meix contigus. L'un appartient à Pierre Brenin et clôt le quartier de **Carimentran**. L'autre meix est propriété de son frère Jean Baptiste et ouvre le quartier des Meix.

A proximité des deux meix Brenin et de la maison Guyot fulmine la forge de Jean Baptiste Verchère lui aussi propriétaire d'un meix. Il faut ensuite allonger quelques pas pour découvrir, à hauteur du puits communal où campèrent les Autrichiens, 5 meix serrés les uns contre les autres. Ils appartiennent à Victor Fourillon, Gabriel Benoit, Nicolas Chanut, la Veuve de Jean Goin et Jean Carré.

Là s'arrête la représentation graphique du plan. La suite du quartier des **Meix** et l'ensemble du quartier de **La Chapute** devaient sans doute faire l'objet d'une nouvelle double page ou d'une addition comme c'est le cas pour le **Champ des Morts** près de l'ancien domaine d'**Amaron** que nous nommons aujourd'hui **La Chavoche**. Mais ce plan a disparu, seul demeure le juxtalinéaire.

Cherchons par déduction à situer quelques meix et maisons. Les demoiselles de Raffin sont propriétaires du 153 B. la superficie du meix est de 85 hectares. Il s'agit donc bien du **Domaine Leduc**.

Entre le groupe des 5 meix précédemment cités et le **Domaine Leduc** s'étend une ribambelle de terres portant les noms des familles Goin, Laborier, Pelletier, Masson, Chanut et Rabut.

La parcelle 154 B est une terre appartenant à François Boyaux. En 1833, cette terre portera une maison. Elle appartient toujours à un François Boyaux, le père ou le fils. En 1803, elle n'est pas encore sortie de terre. De nos jours, elle n'existe plus.

A proximité, en 156 B, un meix et cour appartient à la Veuve de Jean Desgranges. En 1833, un François Desgranges est propriétaire de la maison dite « de l'octroi » à proximité du chemin du Glandon ( aujourd'hui maison Bonnin). Il s'agit là de la fin du quartier des **Meix**. De l'autre côté du chemin du Glandon s'étend le beau **Domaine d'Haoterive**. En face, un grand nombre de meix serrent leurs habitations les unes contre les autres et forment le quartier de **La Chapute**.

Sur l'ensemble de meix, terres, jardins et chenevières composant **La Chapute**, il faut placer 16 habitations, soit 13 meix et 3 maisons. La parcelle 182 annonce un meix appartenant à Jacques Pierre et en 181 B un meix contigu propriété de la Veuve de Jean Contassot. Nous retrouvons la famille Pierre en 1833 dans une maison regardant **Champ Crochet**, de l'autre côté du quartier (habitation Chevau aujourd'hui). Il faut progresser vers le virage des Charmes puis se diriger vers le puits du milieu. Nulle habitation en face des Charmes, ni celle de Nicole Valière édiflée en 1882, ni celle beaucoup plus modeste de Jean-Dieu Lacote. Cette habitation ne comportait qu'une ouverture regardant le chemin des **Cloux** (aujourd'hui chemin du Mothey).

En face de **Champ Gaudenat**, à hauteur de l'endroit où seront implantées la tuilerie et la maison Jacquelot ( habitation actuelle de Madame Fénéon), Jean Desgranges possède un meix de belle dimension.

Franchissons le carrefour du puits du milieu et dirigeons nos pas vers la droite en direction du **Domaine d'Haoterive**. Une série de meix s'alignent sagement. Claude Lacote et Nicolas Rabut possèdent chacun un demi meix, 167 B pour le premier et 158 B pour le second, chaque surface représentant 11 ares 42.

La Veuve Vacheret possède un meix en 170 B, la Veuve de Jean Prudon un meix et jardin en 171 B, Jean Rabut un meix en 174 B. Viennent ensuite le meix de François Pelletier en 177 B et celui de Denis Fourillon en 178 B. A ces deux derniers meix succèdent deux chenevières, l'une vaste appartenant à Jean Rabut et l'autre plus modeste à Jacques Pierre.

Le juxtalinéaire de 1803 indique que le maire Pierre Valière est propriétaire d'une terre en 155 B, d'une autre terre en 157 B et d'une maison jardin en 159 B. Dans le quartier de **La Chapute**, la plupart des maisons apparaissant sur le cadastre de 1833 sont situées en

retrait par rapport à la route et environnées de terrains devant, derrière, parfois latéralement lorsque les meix ne se touchent pas.

Pour trouver les « maisons jardins », il faut chercher des unités d'habitation plus modestes et souvent en bordure de route. Les anciennes maisons Vannier appartenant aujourd'hui à Nicole et Emile Buisson pourraient correspondre à cette description. François Goin habite une autre « maison jardin », en 160 B. En suivant cette démarche, on peut construire la projection suivante :

1803	Fourillon Denis	(178 B)	1833	Fourillon Antoine	(378 B)
1803	Pelletier Jean	(177 B)	1833	Vannot Guillaume	(376 B)
1803	Rabut Nicolas	(168 B)	1833	Rabut Nicolas et François	(355 B)
1803			1833	Myard Jacques	(353 B)
1803			1833	Rabut Jean	(352 B)
1803	Lacote Claude	(167 B)	1833	Fricaudet François	(351 B)
1803			1833	Lombard Antoine	(350 B)
1803	Rabut Jean	(174 B)	1833	Rabut Jean	(349 B)
1803	Goin François	(160 B)	1833	Fricaudet François	(348 B)
1803	Valière Pierre	(159 B)	1833	Tremeau P LA Veuve	(347 B)
1803	Prudon J la Veuve	(171 B)	1833	Lacote Jeanne	(294 B)
1803	Vacheret J la Veuve	(170 B)	1833	Vacheret Jean l'Ancien	(295 B)
1803	Rabut Benoît	(172 B)	1833	Rabut Nicolas	(296 B)
1803	Boyaux François	(161 B)	1833	Boyaux François	(306 B)

Le terme **Chapute** provient du latin « caput » signifiant « tête ». Ce sens s'est conservé jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle. A partir du XVII<sup>e</sup> siècle, cette signification se restreint à la seule désignation des reliques (le chef de Saint Jean). A partir du XIII<sup>e</sup> siècle apparaît le sens « qui est à la tête de ».

Ce quartier se trouve situé sur la partie la plus haute du village. D'où l'image de la tête comme la partie la plus élevée de tout le corps humain. Cette image anthropomorphique se révèle être en fait un simple toponyme de position. Le mot latin se lit sans difficulté dans le toponyme. Il n'a pas d'évolution et indique que le terme a été emprunté directement à la langue latine à une époque beaucoup plus tardive. La nomination **Chapute** date peut-être du XVI<sup>e</sup> siècle coutumier de ce genre d'emprunt.

à Verchère

à Rouës

En l'Erce

à Plattières



En Melon  
 les Minors Raffin  
 287  
 288  
 289  
 290

En la fournaiches  
 Nicolas Chamut  
 265  
 266  
 267  
 268

Bois du Savaire  
 les Minors Raffin  
 286

Sur l'Etang  
 les Minors Raffin  
 269  
 270  
 271  
 272  
 273  
 274  
 275  
 276  
 277  
 278  
 279  
 280  
 281  
 282  
 283  
 284  
 285

Grandes Herpes  
 Nicolas Chamut  
 293  
 294  
 295  
 296  
 297  
 298

Bois de Bresse  
 les Minors Raffin  
 299  
 300  
 301  
 302  
 303  
 304  
 305  
 306  
 307  
 308  
 309  
 310  
 311  
 312  
 313  
 314  
 315  
 316  
 317  
 318  
 319  
 320  
 321  
 322  
 323  
 324  
 325  
 326  
 327  
 328  
 329  
 330  
 331  
 332  
 333  
 334  
 335  
 336  
 337  
 338  
 339  
 340  
 341  
 342  
 343  
 344  
 345  
 346  
 347  
 348  
 349  
 350  
 351  
 352  
 353  
 354  
 355  
 356  
 357  
 358  
 359  
 360  
 361  
 362  
 363  
 364  
 365  
 366  
 367  
 368  
 369  
 370  
 371  
 372  
 373  
 374  
 375  
 376  
 377  
 378  
 379  
 380  
 381  
 382  
 383  
 384  
 385  
 386  
 387  
 388  
 389  
 390  
 391  
 392  
 393  
 394  
 395  
 396  
 397  
 398  
 399  
 400

L'Etang de la Chapelle  
 à M. demourant

Bois du



Le plan suivant prend pour point de départ le domaine d'Hauterive frangé d'un chemin de desserte franchissant à gué le ruisseau du Glandon. Cinq lieux-dits se succèdent tout au long du chemin conduisant de La Chapelle à Hauterive.

Le premier se nomme **En Melon**. Les demoiselles de Raffin y possèdent une vigne de 1 hectare 41 ares 42 centiares. Sans doute cette vigne a-t-elle donné nom au lieu, « melon » désignant un ancien cépage. Une terre appartenant aux mêmes propriétaires complète ce bel ensemble entièrement bordé de haies vives.

La haie longe un lieu nommé **En la Fournache**. Il s'agit d'un ensemble de 9 terres étroites et allongées propriétés des demoiselles de Raffin et des familles Piochon, Rabut, Chanut, Balland, Goin, Laborier.

Les terres de la **Fournache** côtoient **Le Bois du Revaivre** qui appartient aux filles mineures de Raffin. Le toponyme **Revaivre** surprend à cet endroit. Se serait-il confondu avec le terme **Roivre**, du latin *robur* nommant le chêne beaucoup plus indiqué en ce lieu tout proche du **Grand Bragny**.

Un chemin sépare le **Bois du Revaivre** de l'**Etang du Roivre**. Il est traversé par le Glandon bordé en sa partie centrale d'une vanne en amont et d'un déversoir en aval.

L'**Etang du Roivre** baigne les terres des **Brezoures**. Il a la forme d'une bottine allongée tendant un haut talon vers les libres frondaisons du beau **Bragny**. Cet étang de 8 hectares, 40 ares 37 centiares appartient au seigneur de Murard résidant dans son château de Bresse sur Grosne.

Deux origines peuvent être proposées pour le terme **Fournache**. On pense d'emblée à une activité ancienne de four en plein air liée à la présence de la toute proche forêt. Lors de l'époque carolingienne, de nouveaux types de four sont apparus. Il s'agit de cuves de fortes dimensions maçonnées au-dessus du sol où reste le creuset. Ces fours bénéficient de l'aération naturelle des vents dominants. Des soufflets hydrauliques y ajoutent une aération artificielle. Il devient alors possible de produire en quantité plus importante un métal de meilleure qualité. L'augmentation de la puissance de feu induit des températures plus élevées. Ainsi se trouvent améliorés les procédés d'obtention du verre, de la brique, de la céramique et des argiles réfractaires. C'est peu probable, le terme n'a pas d'évolution. Il y a à Hauterive un **Champ du Four**. Peut-être s'agissait-il de fours à chaux ou de simples creux à chaux d'une époque plus récente.

La seconde origine se réfère à la racine prélatine *narse* nommant le marécage. L'étang et les vastes bois tout proches induisent plutôt cette image-là. Au moment où il fut nommé, peut-être ce lieu était-il très marécageux.

Le terme **Brezoures** illustre un semblable paysage. Il renvoie à l'étymon *bracu*, racine gauloise désignant le marécage. Asséché et peut-être mis en culture au temps des Gallo-Romains ou bien au moment de l'essartage des moines de Cluny ou de La Ferté, ces sols autrefois marécageux sont devenus un bel ensemble de 18 terres. Les demoiselles de

Raffin en possèdent quatre. Les autres se répartissent entre François Carré, Nicolas, Pierre et Louis Chanut, Antoine Valière, François Laborier, la Veuve de Claude Carré, Denis Fourillon et Jean Goin.

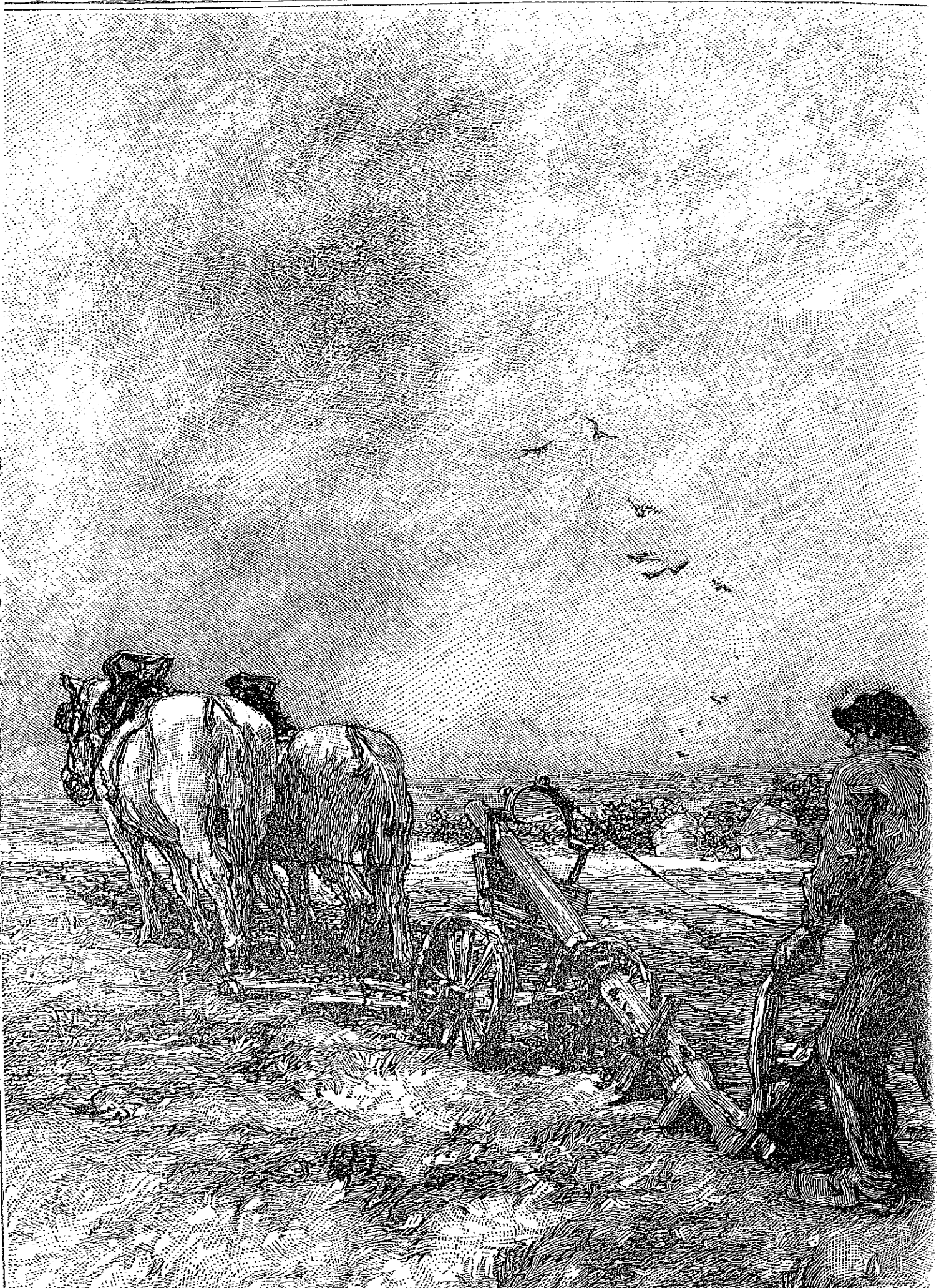
Dans le prolongement des terres de la **Fournache** s'alignent celles nommées **Sur l'Etang**. Les demoiselles de Raffin possèdent la plus belle d'entre elles, la parcelle 285 de 3 hectares, 88 ares 56 centiares. Seize autres terres se serrent entre la **Fournache** et la propriété de Raffin. Elles appartiennent à Benoit Chanut, Jean Baptiste Laborier de Carimentran, Victor Fourillon, Jean Desgranges et Claude Lacote de La Chapute, la Veuve de Claude Carré, Antoine Lambert, François Goin, François Launay et Pierre Blondeau, Jean et François Rabut de la Chapute et un dénommé Boisseau de Brancion.

Aux **Terres de l'Etang** succèdent celles des **Grandes Reppes**. Grandes ou petites, les reppes désignent des zones de broussailles ou de mauvais bois. L'origine du terme est le germanique *rispa*. Toutes ces terres longent l'**Etang du Poivre**. Elles sont au nombre de 16. Parmi les propriétaires, on trouve le Sieur Désé du **Domaine des Prés**, les familles Chanut, Laborier, Fourillon, Desgranges, Lacote, Carré, Lambert, Goin, Launay, Blondeau, Rabut, Valière, les demoiselles de Raffin et Boisseau de Brancion.

A la pointe de l'**Etang du Poivre** s'étendent les cinq terres des **Baudriottes**. Le terme peut se rapprocher de l'ancienne racine appartenant au Français d'origine gauloise *barb* signifiant « bourbe ». Ces terres sont propriété des familles Goin, Blondeau, Valière, de Raffin et Carré. Côté chemin, 6 autres terres également modestes sont exploitées par le Sieur Désé, Jean Guyot, Jean Pelletier, Louis Chanut, la Veuve Masson et les demoiselles de Raffin.

A hauteur du **Bois du Revivre** et en direction de la route de Bresse, on trouve successivement **En Guepillard** et les **Vies de Bresse**. Le terme **Vie** provient du latin *via* signifiant « la voie, la route ». Ce vaste ensemble comporte 53 terres et une « terre et buisson ». On y trouve les familles Valière, Chanut, Piochon, Lambert, Laborier, Carré, Desgranges, Auclerc, Vacheret, Fourillon, Blondeau, Goin, Rabut, les demoiselles de Raffin et Boisseau de Brancion.

La vigne du **Melon** n'est pas loin. Les Grapillères, Grapillats, Grepillionnes et autres se lient au souvenir de la grappe, de la vigne sur un sol parfois pentu. Peut-être, entre l'ivresse du **Melon**, les brumes de l'**Etang du Poivre** et les sortilèges du **Grand Bragny** le / r / de la syllabe initiale a-t-il négligemment coulé vers l'aimable finale ?





Le plan précédent développait terres et paysages situés entre le chemin de desserte prolongeant l'accès au **Domaine d'Hauterive** et l'**Etang du Poivre**, le **Bois de Bragny** et la route de Lalheue. Le plan suivant nous fait revenir au chemin de desserte et présente les terres situées de l'autre côté.

A hauteur du **Domaine d'Hauterive**, nous trouvons la **Verchère** et **Es Roues** s'inscrivant dans le juste prolongement du quartier de **La Chapute**.

**Verchère** est un terme très répandu. Il désigne la bonne terre cultivée à proximité de la maison. Il provient d'un terme roman d'origine celtique *vercaria* où il est possible de reconnaître la racine indo-européenne *werg* désignant le travail.

Les **Roues** appartiennent à la série déjà rencontrée des rousses, rompis et rompois. Rappelons l'origine latine *ruptus*, terme de défrichement indiquant en particulier la présence de souches. Avant l'établissement celte ou les essartages postérieurs, le règne du **Grand Bragny** s'étendait sur tout le pays.

La **Verchère** est une vaste terre appartenant aux quatre demoiselles de Raffin. Six terres composent les **Roues** et se répartissent entre les demoiselles de Raffin, Benoît Rabut, Benoît Chanut et Antoine Lambert.

Un chemin transversal sépare les **Roues** des **Therets**. Cette désignation puise racine dans la forme gauloise *turra* nommant une légère élévation. Les **Therets** précèdent les terres d'**Entre les Chemins**. Cet ensemble se compose de 32 terres disposées dans le sens de la longueur ou de largeur puis elles relient le chemin de desserte à celui conduisant de Hauterive à La Chapelle. La famille Chanut possède 8 terres, la famille Carré 7, les Rabut 5, les Laborier 4, les Goin 3, les demoiselles de Raffin 2. Le reliquat se partage entre le Sieur Désé, Jean Launay, Antoine Valière et Antoine Piochon.

La **Longue Roze** borde ensuite les **Courtes Roppes**. Il est difficile de se prononcer pour cette **Roze** qualifiée de longue tout comme l'interrogation qu'elle pose. Par défaut d'étymon, mieux vaut s'abstenir de toute interprétation.

De l'autre côté du chemin, les terres de l'**Erce** font face à celles d'**Entre les Chemins**. Ce toponyme renvoie à un autre terme de défrichement, cette fois-ci par le feu qu'évoque le latin *arsus*. Ces 18 terres sont propriétés des familles Chanut, Desgranges, Goin, Carré, Laborier, Pelletier, Fourillon, Rabut, Boyaux, Valière, Fricaudet et de Raffin.

Les **Plattières** succèdent aux terres de l'**Erce**. Les demoiselles de Raffin possèdent la vaste parcelle 479 de 4 hectares 2 ares 70 centiares. En bandelettes étroites, 15 autres terres se succèdent en amont, puis 10 autres terres s'échelonnent en aval.

Le terme **Plattières** est dérivé de « plat ». Il s'agit souvent d'un terrain plat mais également d'un lieu où l'on fait des « plates » terme très répandu en toponymie et signifiant

« sillon ». En d'autres termes les **Plattières** sont des terrains labourés.

Le juxtalinéaire expose ensuite les **Essarts** et le **Champ des Morts**. Ce vaste ensemble comprend les parcelles 328 à 385. Vingt de ces parcelles sont couvertes de bois. Les propriétaires en sont les familles de Raffin, Chanut, Valière, Boyaux, Fourillon, Piochon, Berthot, Goin et le Sieur Désé. Jean Berthot réside en **Meix Vallot**. Son fils Jean y exercera la profession de tisserand. Trois parcelles, propriété Chanut, sont intitulées « reppes » et désignent broussailles et mauvais bois.

Le terme **Essarts** provient du participe passé du latin populaire *exsarire* signifiant « défricher ». Le verbe simple *sarire* se traduit par « sarcler ».

A ces parcelles de bois et de reppes se juxtaposent 31 terres. Leurs propriétaires en sont les familles de Murard, Carré, Valière, Fourillon, de Raffin, Rabut, Fricaudet, Auclerc, Rabut, Lambret, Boyaux, Piochon, Chanut, Goin, Laborier et le Sieur Désé du **Domaine des Prés**. Deux noms nouveaux apparaissent. Le premier est Pierre Dumont l'Ancien. Il habite l'un des logis de **Champ Gaudenat**. Sa fille Anne épousa le jeune Simon Ladame après qu'il eut échappé aux Autrichiens à la faveur d'un orage.

L'autre nom nouveau est celui de Jean Rozand, important propriétaire terrien à Hauterive. Son bien s'évalue au tiers de celui des châtelains et il entreprit en 1794 la construction d'un moulin tout proche de sa belle demeure du bord de Grosne, à Hauterive le Bas. Jean Rozand fut le premier Maire élu de la commune lors de la formation de la municipalité le 24 février 1790. Il était âgé de 32 ans. Les Rozand sont une très ancienne famille d'Hauterive. Leur nom apparaît dès les premières pages du Registre de Paroisse, en 1678.

Le dernier paragraphe du juxtalinéaire décrit le lieu-dit **Au Champ des Morts**. Il porte mémoire d'une importante bataille qui faucha de nombreuses vies. Les Anciens évoquent à ce sujet les guerres de religion.

En 1589 meurt Henri III. Héritier du trône, Henri IV roi de Navarre tente tout d'abord de s'imposer par la force. Chez nous en Bourgogne, le Parlement rejette Henri de Navarre. C'est l'heure des exactions de la Ligue et des Huguenots. En 1591, le château et son église sont pillés et incendiés. Joseph de Carmoy, cité par l'historienne Marguerite Rebouillat, évoque ainsi les faits :

*« Le château et l'église ont été incendiés pendant les guerres de religion et pillés par les Protestants après un combat auquel prit part le jeune Charles de Simon, alors seigneur du lieu (...) On retrouve encore dans les remblais des fossés beaucoup d'ossements accumulés et plusieurs têtes de morts. Ces têtes ont toutes leurs dents, ce qui prouve qu'elles appartenaient aux jeunes soldats qui assaillirent ou défendirent le château dans son siège de 1591 ».*

Mandoches

Le grand Champ

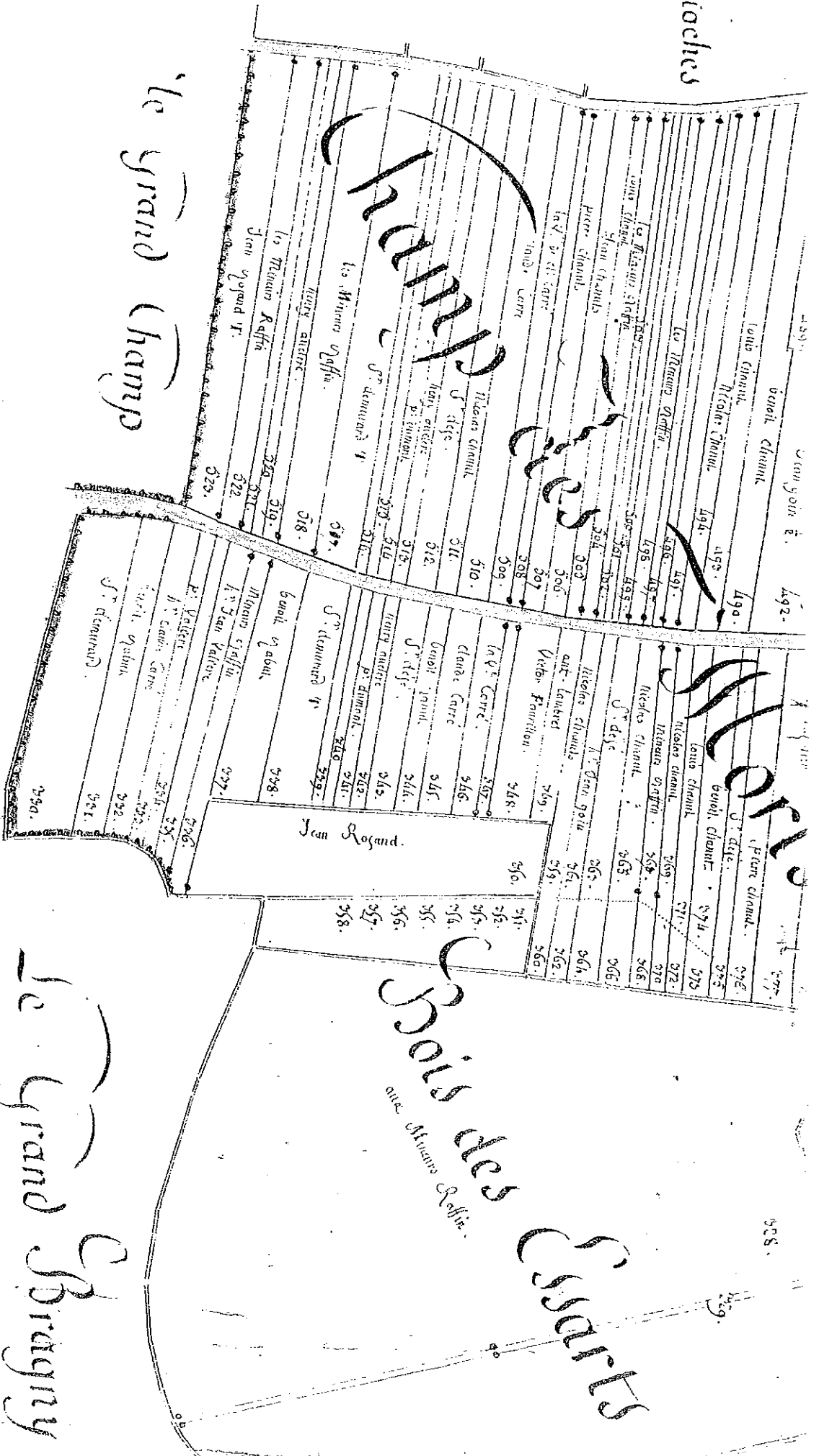
Bois de la Minne Yffla

Bois de la Minne Yffla

Bois de la Minne Yffla

Bois des Sarrats  
rue de Minne Roffin.

Le Grand Brigny





Dans la monographie qu'il publia en 1990, Guy de Carmoy retrace ces mêmes dramatiques événements et y apporte les précisions suivantes.

*« Mayenne combattit Henri IV et fut défait à Arques en 1589 et à Ivry en 1590. Il se réfugia en Bourgogne et y dépêcha des troupes sous le commandement du duc de Nemours. Celles ci procédèrent au nettoyage du Chalonnais en juillet 1591 et du Mâconnais en août 1591. On peut penser que c'est au cours de ces opérations que le château de La Chapelle de Bragny a été assiégé et Charles de Simon tué ».*

Jean Ladame, le religieux érudit du village, ajoute d'autres précisions sur les troupes calvinistes qui sévirent en notre pays. Il commence par évoquer le sort de Cluny, une année après que ces mêmes armées aient causé de graves dommages à Tournus.

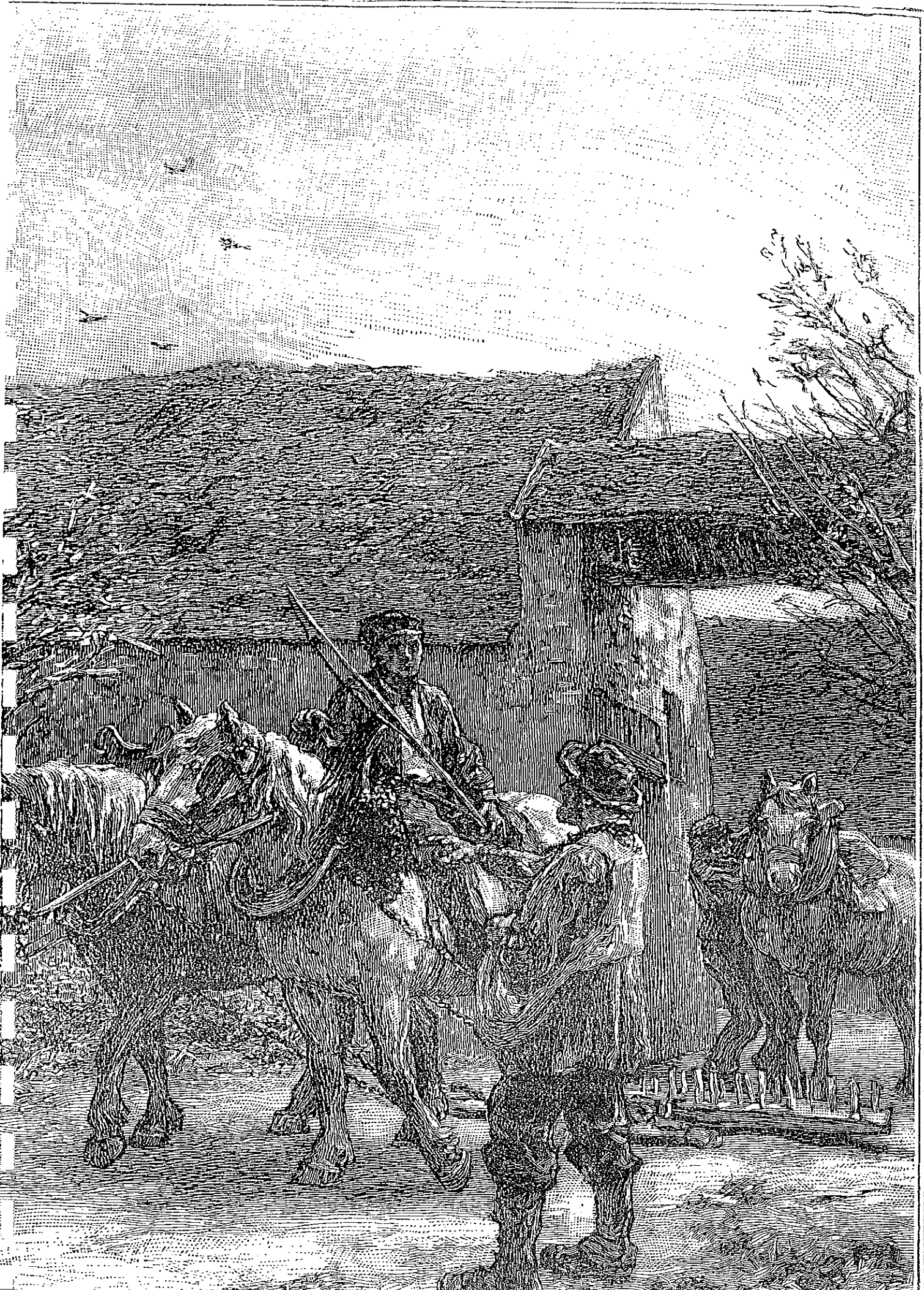
*« En 1563, les Huguenots avaient pris et ravagé Cluny, ville et abbaye. En 1591, alors que Claude de Guise était Abbé de Cluny depuis 1579- d'ailleurs destitué par Henri de Navarre-, il fut assiégé en son château-fort de Lourdon par les soldats de ce prince qui, l'année suivante, dévasteront la campagne clunysienne et contraindront la cité à verser une indemnité de 25 000 écus. L'Abbé Claude de Guise ne sera rétabli dans sa charge abbatiale qu'après la conversion du roi Henri IV au catholicisme.*

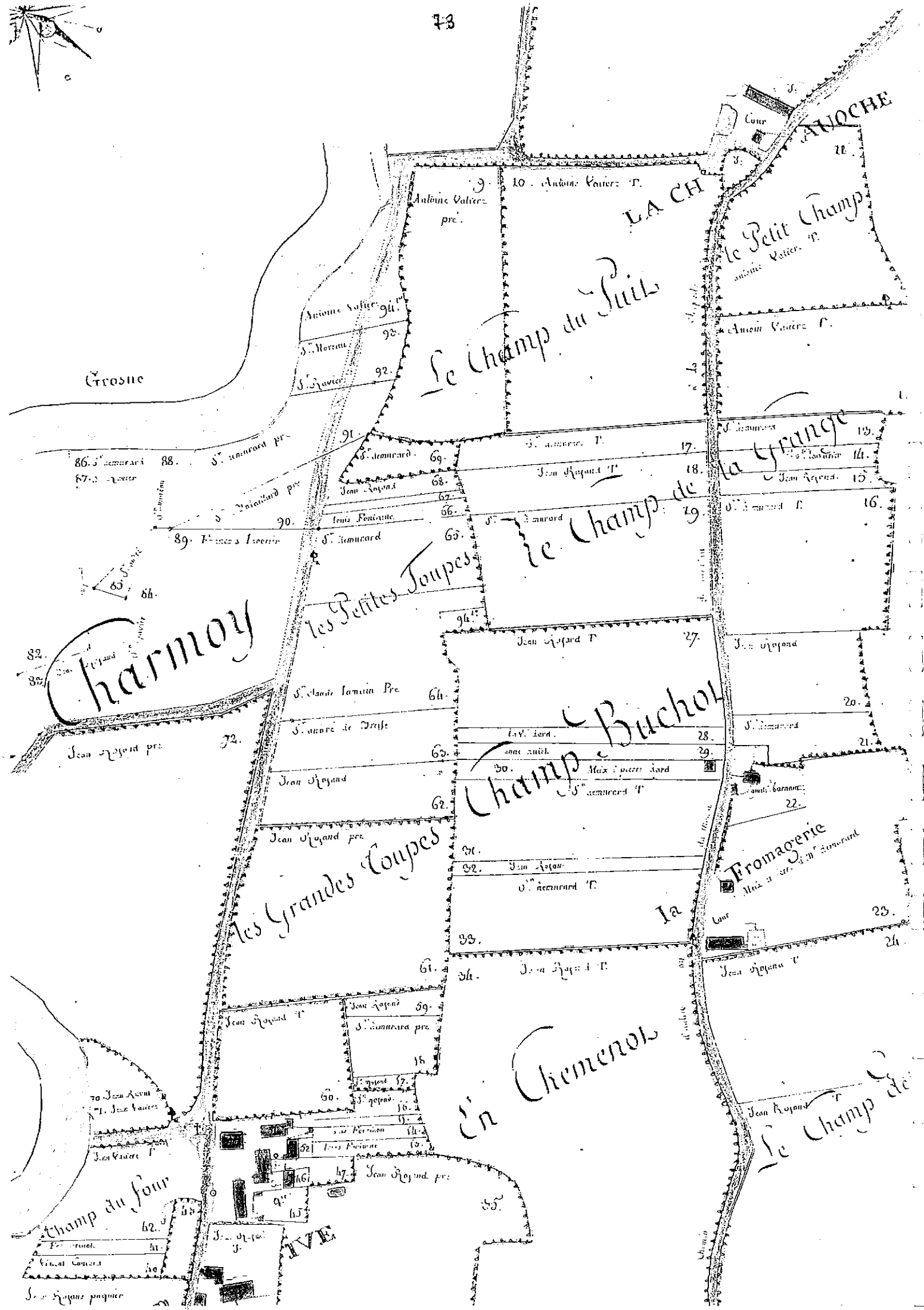
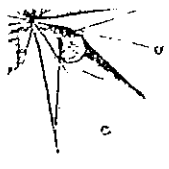
*Le roi de Navarre avait levé pour secourir les Calvinistes, une cavalerie allemande de 35 000 reîtres ( ce mot signifie « cavalier »). Une bande nombreuse de ceux-ci, commandée par le duc des Deux-Ponts et son frère Casimir se présenta en 1569 devant Chalon, mais elle dut reculer, la ville ayant pris des mesures énergiques. Cependant la région fut ravagée, tant par les reîtres que par l'armée de la Ligue. Le château de La Chapelle, château de deuxième ordre, fut attaqué en 1591, défendu par Charles de Simon contre les reîtres. Il périt en combattant le 10 août 1591. L'abbaye de La Ferté avait été précédemment ravagée »*

On peut supposer que les Huguenots ne combattirent pas qu'à La Chapelle. Ils assiégèrent et incendièrent le château et rencontrèrent peut-être, avant ou après, une autre poche de résistance à l'entrée des hautes terres d'Hauterive où se situe le **Champ des Morts**.

L'une des terres de ce **Champ des Morts** se nomme **Terre des Justices**. Elle porta autrefois les fourches patibulaires ou autre signe de la haute justice seigneuriale. Il y avait au château de La Chapelle une chambre rouge où était rendue la justice. Cette **Terre des Justices** concerne donc une autre seigneurie. Il est vrai qu'elle se trouve au pied d'un domaine très ancien, le **Domaine d'Amaron**, remarquablement situé à un endroit dominant le val de Grosne et la plaine. Il ouvre les terres du hameau d'Hauterive qui fut autrefois très peuplé, au point d'y compter une église et deux chapelles.







ANOCHÉ

LA CH

Le Champ du Jus

Le Petit Champ

Le Champ de la Grange

Le Champ de

Les Petites Coupes

Le Champ de Buchol

Les Grandes Coupes

Fromagerie

Le Champ de la Chemerol

Le Champ de

Crosne

Charmoy

Le Champ de la Four

IVE

86. S. Anand pr.  
87. S. Anand pr.

88. S. Anand pr.  
89. S. Anand pr.

Antoine Vallez 94.  
S. Anand 93.  
S. Anand 92.

S. Anand 91.  
S. Anand 69.  
Jean Rogard 68.  
Louis Fenouillet 67.  
S. Anand 66.  
S. Anand 65.

S. Anand T. 17.  
Jean Rogard T. 18.  
S. Anand 19.

Jean Rogard T. 27.

S. Anand Jeanin Pr. 64.  
S. Anand de Drese 63.

Le V. hard. 28.  
S. Anand 29.  
Mél. à perr. hard  
S. Anand T.

Jean Rogard 62.  
Jean Rogard pr. 61.

S. Anand T. 30.  
S. Anand T. 31.  
S. Anand T. 32.

Jean Rogard T. 34.  
S. Anand pr. 35.

Jean Rogard T. 36.  
S. Anand pr. 37.  
S. Anand 38.  
S. Anand 39.  
S. Anand 40.

S. Anand 41.  
S. Anand 42.  
S. Anand 43.  
S. Anand 44.  
S. Anand 45.  
S. Anand 46.  
S. Anand pr. 47.

S. Anand pr. 48.  
S. Anand 49.  
S. Anand 50.

S. Anand pr. 51.  
S. Anand 52.  
S. Anand 53.

S. Anand 13.  
S. Anand 14.  
Jean Rogard 15.

S. Anand T. 16.

Jean Rogard 20.  
S. Anand 21.

S. Anand pr. 22.

Jean Rogard T. 23.  
S. Anand pr. 24.

Jean Rogard T. 25.  
S. Anand pr. 26.

S. Anand pr.

Sur le **Grand Champ**, propriété autrefois réservée au seigneur, s'implante **La Chavoche**. Cette appellation est récente en 1803. On trouve encore lors des années révolutionnaires le nom ancien de ce vaste et beau domaine alors nommé **Amaron**.

**Chavoche** vient probablement de la déformation patoisante de chouette « chevêche », hôte hululante des grands bois tout proches. Une route longe le domaine. Au-delà de cette route règnent le **Grand Bragny**, son silence sacré, ses sauvagines et ses loups. De l'autre côté, la Grosne serpente au pied des prairies et des champs qui s'inclinent doucement vers les berges où murmurent saules et roselières.

Le domaine d'**Amaron** domine la longue plaine portant le village de La Chapelle. Côté couchant, il veille les quelques meix de la Fromagerie, ceux plus nombreux d'Hauterive le Bas. Puis le sol s'élève et gagne les hautes terres et les meix d'Hauterive le Haut.

Le terme **Amaron** présente une finale identique à celle de Lyon, Lourdon, Brancion. Elle évoque un fort ancien « dunum », c'est-à-dire un lieu fortifié. Le premier nom du village de La Chapelle au temps des Celtes Brannoviens « Glandunum », était aussi un « dunum » implanté auprès d'un ruisseau aux eaux claires (racine « glan »). Le petit ruisseau du Glandon porte aujourd'hui encore cette longue et ancienne mémoire.

Les deux autres syllabes d'**Amaron** croisent une ancienne racine hydronymique gauloise - la rivière de Grosne coule au pied du domaine - et un autre étymon gaulois signifiant « bois sacré ». Il suffit de traverser le chemin pour que s'ouvre le règne obscur du **Grand Bragny**. Comment mieux décrire le bel **Amaron**, sentinelle avancée dominant la rivière de Grosne, les hautes terres d'Hauterive et la vaste plaine portant le village de La Chapelle ?

Quant au **Grand Champ**, on peut logiquement penser qu'il appartient autrefois au seigneur d'**Amaron**, celui qui fit planter les fourches patibulaires sur la **Terre des Justices**. En 1803 il s'entoure de haies vives et se divise en 8 parcelles. Sur la plus importante (3 hectares, 94 ares, 26 centiares) s'implante le vaste meix appartenant à Antoine Valière. Le domaine fut vendu comme bien national pendant la Révolution, tout comme le cy-devant presbytère ouvrant le quartier des Chenevières.

Le bâtiment s'allonge jusqu'à l'extrême bord de la route et cette addition de construction est récente. Elle fait l'objet des premières délibérations de la toute nouvelle municipalité qui proteste et considère qu'Antoine Valière a délibérément empiété sur le terrain communal du bord de route. Les sept autres terres du **Grand Champ** se partagent entre les familles Laborier, Guyot, Valière (Antoine) et Chanut.

De l'autre côté de la **Chavoche**, en avançant vers la **Fromagerie**, l'effort des défricheurs a fait reculer la forêt. Deux parcelles de belle dimension forment le **Petit Champ**. Ces deux parcelles appartiennent à Antoine Valière et ce sont des terres.

Un chemin transversal relie la **Chavoche** au bord de Grosne. Chacune des extrémités de cette voie sert de point de départ à deux autres chemins parallèles. L'un conduit à Hauterive le Bas, l'autre à La **Fromagerie** et aux meix d'Hauterive le Haut.

Entre ces routes et la forêt s'enchaînent des **Champs** aux noms évocateurs. Après les **Champs** du seigneur d'**Amaron**, grand et petit, s'étendent le **Champ de la Grange**, le **Champ du Nuits** et le **Champ Buchol**.

Lorsqu'on observe la **Chavoche**, on y remarque un long bâtiment, une petite construction dans la vaste cour, une pièce d'eau et un puits. Deux grands jardins accompagnent ce bel ensemble, ce qui paraît logique lorsque l'on sait que deux fermiers grangers faisaient autrefois fructifier le domaine. A l'angle de la cour de la **Chavoche** et du **Champ du Nuits** se trouve effectivement le dessin d'un puits.

Le terme de **Grange** est souvent lié aux établissements monastiques. Les granges édifiées par les moines servaient à entreposer les dîmes. Au Moyen Age, ce même terme désigna un centre d'élevage. Le Registre de Paroisse mentionne fréquemment l'existence d'une importante grangerie à Hauterive.

Le **Champ du Nuits** et le **Champ de la Grange** couvrent 14 parcelles. Antoine Valière possède quatre de ces terres, le Sieur de Murard 5, Jean Rozand 3 et Jean Baptiste Laborier 1. La dernière parcelle porte le meix de Guillaume Barnault.

Le **Champ Buchol** prolonge le **Champ de la Grange** et regarde la rivière de Grosne. Il se compose de 7 terres. Les principaux propriétaires sont Jean Rozand et le Sieur de Murard auxquels il faut ajouter Anne Dutel et Pierre Dard. En face du meix de Guillaume Barnault, la parcelle 26 porte le meix d'Antoine Lafarge. Le terme **Buchol** peut se rapprocher de « bouchon » désignant des buissons. Il peut aussi être un nom de famille.

Face au **Champ Buchol** s'allonge la vaste terre de la **Fromagerie**. Un meix de grande dimension appartient au Sieur de Murard. Pourquoi un tel nom ? Doit-on le relier au **Champ de la Grange** tout proche et à l'activité de grangerie ? Si élevage en ces lieux il y eut, la terre garda mémoire du délice des produits finis, les fromages ! N'oublions pas non plus les **Fromenteaux**, beaux et bons champs de froment. Peut-être ces deux termes se croisèrent-ils au fil du temps parlant.

Le **Champ Dessus** prolonge la vaste terre de la **Fromagerie** entre chemin et forêt. Il se compose de trois parcelles. Vastes, les parcelles 24 et 25 appartiennent à Jean Rozand. La parcelle 26 longe un chemin transversal conduisant à un meix. Nul toponyme n'apparaît en ces lieux. Sur le cadastre de 1833 ce même endroit aura pour nom **Le Pain Bénit**.

Il est vrai qu'au cours des années révolutionnaires, le pain bénit n'était plus en odeur de sainteté. Philibert Petit, l'arpenteur géomètre, pouvait-il se permettre de le faire figurer sur ces plans géométriques de l'an 11 ?

Remercions le cadastre suivant de l'avoir restitué. Il nous permet de supposer que l'une des chapelles d'Hauterive s'implantait peut-être à cet endroit. L'autre pouvait éventuellement se situer dans les proches environs du domaine d'**Amaron**. Le propriétaire du meix de la parcelle 26, meix du **Pain Bénit**, se nomme en 1803 Antoine Lafarge. Peut-être les pierres de la modeste chapelle trouvèrent-elles place dans le meix proche des bois. Elles se sont depuis lors envolées vers d'autres muraisons abritant vies et foyers.

En face du chemin donnant accès au meix d'Antoine Lafarge, une voie de desserte conduit au moulin et aux meix d'Hauterive le Bas tout proches d'un large méandre de la rivière de Grosne. Entre le **Champ Buchol** et le chemin de desserte, une vaste terre de 5 hectares 73 ares 45 centiares appartient à Jean Rozand. Elle porte le nom de **En Chemenot**, à rapprocher de la racine celtique *cam(m)inu* signifiant « chemin ». Cette terre s'allonge donc à proximité d'un chemin qui doit être fort ancien.

Le chemin de desserte donne accès au moulin d'Hauterive implanté sur la parcelle 39 qui correspond également à un vaste paquier d'1 hectare, 19 ares 99 centiares. La parcelle 37 accueille un jardin et un réservoir tandis que la parcelle 36 est appelée « platre ».

Observons le moulin. Un seul tournant est indiqué à la sortie du canal d'amenée. Deux autres roues lui seront bientôt associées et le bâtiment d'eau sera augmenté. L'ensemble appartient à Jean Rozand. Le moulin a été construit avant même l'obtention de l'autorisation officielle.

Dès la première demande rédigée par Jean Rozand et adressée aux Citoyens administrateurs résidant à Etrigny tout comme les Commissaires du peuple, l'Ingénieur en chef émet d'inquiétantes réserves :

*« ... les moulins sur cette rivière sont déjà très rapprochés et il paraît difficile d'en établir un nouveau sans nuire aux anciens ».*

La requête de Jean Rozand date du 22 Messidor an VII c'est-à-dire l'été de l'année 1799. Jean Rozand commença les travaux de la retenue et du bâtiment d'eau dès 1794. Il demande donc l'autorisation de construire un moulin une fois celui-ci achevé.

La réserve fort justifiée de l'Ingénieur en chef ne l'incitera pas à persévérer dans sa démarche. Le moulin fonctionna donc sans autorisation officielle. Une longue querelle l'opposa au vieux moulin de Nanceau dont la roue à godets s'engorge dès que fonctionne la nouvelle usine de Jean Rozand. Cette querelle haute en couleurs rebondira au cours de 50 longues années de procès. L'histoire du moulin d'Hauterive et du moulin de La Chapelle fait l'objet d'une publication « Jeux de moulins, jeux de malins » (**Mémoire d'Avenir**, année 2002)

Au moulin d'Hauterive conduit également le chemin qui vient du bas de La **Chavoche**, longe la rivière de Grosne et la prairie du **Charmoy**. Une desserte traverse cette belle prairie jusqu'aux **Moues de la Carotte**.

LA CH

Antoine Valier  
pre.

Le Champ du Suil

Trosne

de

Rivierre

Antoine Valier 94.  
J. Morau 92.  
S. Siquier 92.

86. S. Amourard 88.  
87. S. Siquier

S. Amourard 69.  
Jean Royard 68.  
S. Amourard 67.  
S. Amourard 66.  
S. Amourard 65.

Le Champ de

les Pettes Coupes

de Charmoy

S. Claude l'ainé Pre 64.  
S. anaré de Vresse 63.  
Jean Royard 62.

Champ Buchol

airie de la Carotte

les Grandes Coupes

Champ Buchol  
27.  
28.  
29.  
30.  
31.  
32.  
33.  
34.

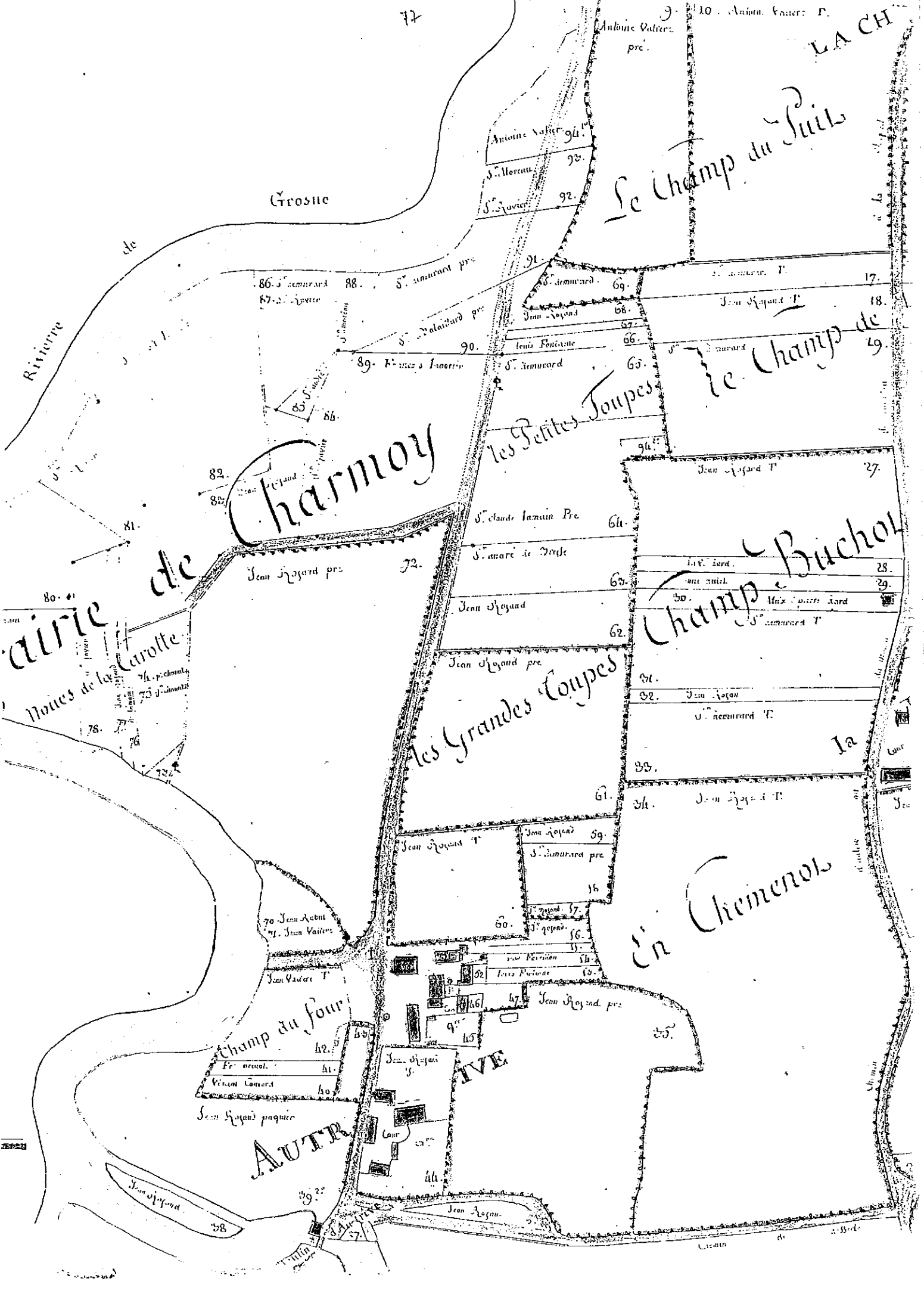
En Chemerol

Champ du four

AUTR

IVE

42.  
41.  
40.  
Jean Royard paquier  
44.  
43.  
42.  
41.  
40.  
43.  
42.  
41.  
40.  
43.  
42.  
41.  
40.  
43.  
42.  
41.  
40.



Un ensemble de 26 parcelles forme la prairie du **Charmoy** et les **Noues de la Carotte**. N'allez pas imaginer plaisant potager en cet endroit. **Carotte** est le diminutif de **carre**. Cette racine signifie « le coin, l'angle », ce qui décrit remarquablement la situation du lieu. Quant aux **Noues**, elles désignent des lieux humides, queues d'étang ou délaissés de rivière. Ce toponyme provient d'un terme d'origine gauloise, *nauda*.

La belle prairie de **Charmoy** ne doit pas son nom à la seule séduction du lieu. L'arbre nommé « charme » occupa autrefois les lieux. La racine du mot est le terme roman *carpinetum*. Les lieux appelés **Charnoy** étaient plantés de charmes. Cette formation est entrée en concurrence avec une forme plus moderne et plus septentrionale **Charmoy**.

Tout y est vert pré. Nulle terre en cet endroit, mais de la bonne herbe des bords de Grosne. Jean Rozand y possède 4 prés, la famille Valière 2, la famille Chanut 2. Jean Rabut est propriétaire d'un pré tout comme François Laborier. Les autres noms sont extérieurs au finage et au village. Le fils de Claude Lamain épousera la fille de Jean Rozand, les Sieurs Ravier et Moreau résident à Champagny, les Sieurs de Murard et André à Bresse. Apparaît également un Sieur Bataillard.

Les **Grandes Toupes** regroupent un ensemble de prés, 9 habitations, des jardins, 2 terres, 7 chenevières, un platre et un paquier. La parcelle 44 regroupe vastes dépendances et belle demeure de la famille Rozand. Elles sont frangées d'un jardin et d'une chenevière et se situent non loin de la rivière faisant tourner roue et meules du moulin.

Entre la propriété Rozand et les **Toupes** se serrent 9 corps d'habitation, meix, maisons ou modeste chambre. Jean Rozand possède plusieurs de ces bâtiments. Jean Valière est propriétaire d'une « maison et jardin », Françoise Valière d'une chambre, Benoît Valière d'une « maison, jardin, chenevière ». Louis Fourillon possède 2 maisons, une grange et une écurie.

Sur les 36 parcelles de cet ensemble, le nom de Jean Rozand apparaît 18 fois aux côtés de ceux de Jean Brenot, Françoise Valière, Louis Fourillon, le Sieur de Murard, le Sieur André de Bresse et Claude Lamain. Louis Fontaine possède 2 parcelles de prés.

Au **Champ du Four**, Jean Rabut et Jean Valière possèdent chacun un pré, Jean Valière une vaste terre. Deux modestes terres appartiennent à François Brenot et Vincent Caniard.

A ce **Champ du Four** en bordure de Grosne fait écho la déclaration publiée au village le 27 février 1820. Les propriétaires de moulins et **propriétaires de fours riverains** situés au-dessus des dits moulins doivent venir en mairie prendre connaissance du rapport de l'Ingénieur de l'arrondissement de Chalon. Un four était-il implanté au **Champ du Four**? Cuisait-il de la chaux à cette époque où nulle tuilerie n'oeuvrait encore au village ?



Moulin D'Auftrive

Jean Royand Paquier n° 98.

Jean Royand Terre n° 99.

Jean Royand distric

M<sup>r</sup> demourad. n° 95.

Jean Royand n° 96.

Jean Royand n° 97.

Nouveau lit de Grosne

Le Champ Sernol

le Champ Gau

Riviere de Grosne

Charles Lannin Pre.

François Lohorie F.

n° 102.

n° 100.

Jean Royand F.

les Pionnats

Jouan Ornel	110.
Antoine Valier	111.
Claude Valiere	112.
Claude Carre	113.
Claude Valier	114.
Claude Carre	115.
Antoine Valier	116.
Benoit Valier	119.
Benoit Valier	117.
Francois Brunel	118.
Antoine Lannin	119.

Philibert Nonain	120.
Benoit Valier	121.
Philibert Nonain	122.
Philibert Nonain	123.
Philibert Nonain	124.
Philibert Nonain	125.
Philibert Nonain	126.
Philibert Nonain	127.
Philibert Nonain	128.
Philibert Nonain	129.

les Groves Jrosk

le Grand Pre Jean Royand

Philibert Nonain F.	129.
M <sup>r</sup> V. Ravier F.	128.
Antoine Justiano F.	127.
Benoit Valier F.	126.
Antoine Justiano F.	125.
Antoine Justiano F.	124.

M<sup>r</sup> V. Ravier

Antoine Justiano	167.
Benoit Valier	166.
Antoine Justiano	165.
Benoit Valier	164.
Benoit Valier	163.
Benoit Valier	162.
Benoit Valier	161.
Benoit Valier	160.
Benoit Valier	159.
Benoit Valier	158.
Benoit Valier	157.
Benoit Valier	156.
Benoit Valier	155.
Benoit Valier	154.
Benoit Valier	153.
Benoit Valier	152.
Benoit Valier	151.
Benoit Valier	150.

les Therrats

Antoine Justiano	181.
Benoit Valier	180.
Antoine Justiano	179.
Benoit Valier	178.
Antoine Justiano	177.
Benoit Valier	176.
Antoine Justiano	175.
Benoit Valier	174.
Antoine Justiano	173.
Benoit Valier	172.
Antoine Justiano	171.
Benoit Valier	170.
Antoine Justiano	169.
Benoit Valier	168.
Antoine Justiano	167.
Benoit Valier	166.
Antoine Justiano	165.
Benoit Valier	164.
Antoine Justiano	163.
Benoit Valier	162.
Antoine Justiano	161.
Benoit Valier	160.
Antoine Justiano	159.
Benoit Valier	158.
Antoine Justiano	157.
Benoit Valier	156.
Antoine Justiano	155.
Benoit Valier	154.
Antoine Justiano	153.
Benoit Valier	152.
Antoine Justiano	151.
Benoit Valier	150.

le Champ de S

Brin



Quittons Hauterive le Bas, ses meix et son moulin. Avant d'emprunter le chemin de desserte rejoignant la route conduisant à La Chapelle et le chemin du Pain Bénit, observons le tracé sinueux de la rivière de Grosne.

Le moulin est implanté à l'entrée d'une large boucle. Un bras étroit relie les deux parties de la courbe. Il traverse le pré riverain du Sieur de Murard et les deux parcelles 96 et 97 appartenant à Jean Rozand. Sur cet ensemble coule un nouveau bras très mince. Il rejoint le canal d'amenée alimentant le moulin. Ce canal d'amenée est devenu le nouveau lit de la Grosne.

Empruntons la route conduisant aux meix d'Hauterive, le Haut. Entre la rivière de Grosne et le **Bois du Grand Bragny** s'allonge une succession de **Champs, Champ Bernot, Champ Guyot, Champ Charbonneau, Champ de l'Haut**, noms de famille anciens et toponyme de position associé à l'agronyme habituel.

Outre les trois parcelles déjà mentionnées, le **Champ Bernot** étend côte à côte un grand paquier de 4 hectares, 15 ares, 70 centiares et une vaste terre de 4 hectares 31 ares 41 centiares, tous deux propriétés de Jean Rozand.

Entre le **Champ Charbonneau** et la rivière de Grosne les **Vernes** portent 7 terres propriété des familles Carré, Valière, Fontaine et Guyot. Un pré appartient à Charles Lamain qui habite le village de Bresse.

Un large méandre de la rivière de Grosne baigne les **Noues Prost** et le **Grand Pré**. On y remarque la présence d'un délaissé. Le **Grand Pré** appartient à Jean Rozand et les **Noues Prost** se divisent entre les familles Brenot, Valière, Carré, Caniard et Nonain.

Une boucle de rivière fermée sur elle même enserre le lieu-dit **En l'Isle**.

Le **Pré Le Bas** associe une série de propriétaires nommés Nonain, Ravier, Jussiaud, Valière, Brenot et Carré.

La route conduisant de La Chapelle à Hauterive sépare les **Theurots** du **Champ de l'Haut**. Un chemin de desserte s'établit entre le **Champ Bernot** et le **Champ Charbonneau**. Une nouvelle desserte apparaît entre le **Champ Charbonneau** et les **Theurots**.

A hauteur du **Pain Bénit** s'offre le **Champ Guyot**. La parcelle 168, propriété de Jean Rozand, est notée « terre défrichée ». Jean Rozand possède également un bois de 83 ares 80 centiares en parcelle 173. Entre ce sol défriché et le bois s'étendent les terres d'Antoine Lafarge, du Sieur de Murard et de Jean Rozand.

Une étroite parcelle de bois dresse ramures et feuillages entre les deux terres de Jean Rozand. Elle appartient au Sieur de Murard, lequel possède un nouveau bois de 59 ares 3 centiares en parcelle 176. Jean Rozand est ensuite propriétaire de trois belles terres. La parcelle 180 porte le meix d'Anne Dutel.

L'ensemble situé entre le meix d'Anne Duteil et le **Champ Guyot** se nomme les **Pionnats**. Il présente une alternance régulière de bois et de terres. **Bragny** n'y a reculé que de quelques pas.

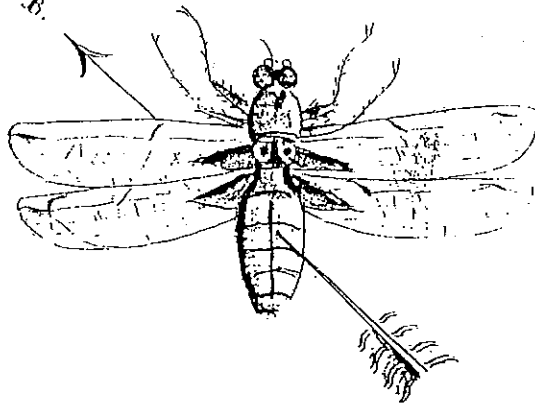
Les toponymes **Pion**, **Pionnat**, **Pionnerie** désignent le défrichement. Il existait en Moyen Français un verbe *pionner* qui signifiait « défricher ». Il peut se comparer avec le Français moderne « pionnier » que l'on peut définir comme une sorte de défricheur.

Les **Pionnats** portent également le meix de la Veuve Dard en parcelle 182, et la terre de Louis Fourillon en bordure de route. Sur le parcellaire du **Champ de l'Aut** apparaissent 13 terres propriété Nonain, Valière, Ravier, Dard, Brenot et Jussiaud.

La forêt du **Grand Bragny** frange à l'extrême les meix d'Anne Duteil et de la Veuve Dard, tout comme celui d'Antoine Lafarge au **Pain Bénit**.

Il faut encore noter, à l'image des plans précédents la surprenante abondance des haies délimitant assez systématiquement les lieux-dits et parfois des unités parcellaires plus petites. Le paysage ouvert d'aujourd'hui ne doit pas faire oublier la nécessaire présence passée de ces haies vives qui permirent à nos gens de pays d'assurer des hivers frileux au coin du feu. Dans l'immense **Bragny** tout proche, les habitants du finage n'avaient droit qu'à de fort petits affouages. Dans les mauvais mois d'hiver, ils ne permettaient en aucun cas d'alimenter le ventre gourmand des cheminées.





Communaute de St. Kergeuil

D'Auvergne

Haut

Essarts

Souillard

Loppes e Par

Briegeres

Chemin du Moulin de Nancizaud

Vernois

Pré de Benoit Valere

Plat. Nonain Bois

M. Ravier	n° 266	Benoit Valere	n° 267
Benoit Valere	n° 268	Cl. Valere	n° 269
Cl. Valere	n° 270	Cl. Carre	n° 271

Benoit Valere	n° 265
Cl. Carre	n° 266

T. a Claude Valere	n° 277
T. a Antoine Justand	n° 278
T. a Benoit Valere	n° 276
T. a Claude Valere	n° 274
T. a M. V. Ravier	n° 275

T. a Philtbert Nonain	n° 250
T. a Jeanne Drenol	n° 251
Claude Carre et Claude Valere	n° 252
Victor Carre	n° 253
Jeanne Drenol	n° 254
M. V. Ravier	n° 255

T. a Claude Valere	n° 211
T. a Antoine Justand	n° 212
T. a Benoit Valere	n° 213
T. a M. V. Ravier	n° 214
T. a Philtbert Nonain	n° 215
T. a Benoit Valere	n° 216
T. a Jean Valere	n° 217
T. a M. V. Ravier	n° 218
T. a Philtbert Nonain	n° 219
T. a Jeanne Drenol	n° 220
T. a Claude Valere	n° 221
T. a M. V. Ravier	n° 222
T. a Louis Fouillon	n° 223
T. a Philtbert Nonain	n° 224

T. a M. V. Ravier	n° 225
T. a M. V. Ravier	n° 226
T. a M. V. Ravier	n° 227
T. a M. V. Ravier	n° 228
T. a M. V. Ravier	n° 229
T. a M. V. Ravier	n° 230
T. a M. V. Ravier	n° 231
T. a M. V. Ravier	n° 232
T. a M. V. Ravier	n° 233
T. a M. V. Ravier	n° 234
T. a M. V. Ravier	n° 235
T. a M. V. Ravier	n° 236
T. a M. V. Ravier	n° 237
T. a M. V. Ravier	n° 238
T. a M. V. Ravier	n° 239
T. a M. V. Ravier	n° 240

T. a Philtbert Nonain	n° 241
T. a Jeanne Drenol	n° 242
Claude Carre et Claude Valere	n° 243
Victor Carre	n° 244
Jeanne Drenol	n° 245
M. V. Ravier	n° 246

T. a Claude Valere	n° 247
T. a Antoine Justand	n° 248
T. a Benoit Valere	n° 249
T. a Claude Valere et a Claude Valere	n° 250
T. a M. V. Ravier	n° 251

T. a M. V. Ravier	n° 252
T. a M. V. Ravier	n° 253
T. a M. V. Ravier	n° 254
T. a M. V. Ravier	n° 255
T. a M. V. Ravier	n° 256
T. a M. V. Ravier	n° 257
T. a M. V. Ravier	n° 258
T. a M. V. Ravier	n° 259
T. a M. V. Ravier	n° 260

T. a Claude Valere	n° 261
T. a Antoine Justand	n° 262
T. a Benoit Valere	n° 263
T. a Claude Valere	n° 264
T. a M. V. Ravier	n° 265

T. a Claude Valere	n° 266
T. a Antoine Justand	n° 267
T. a Benoit Valere	n° 268
T. a Claude Valere	n° 269
T. a M. V. Ravier	n° 270

T. a M. V. Ravier	n° 214
Benoit Valere	n° 215
T. a Antoine Justand	n° 216
Benoit Valere	n° 217
M. V. Ravier	n° 218
Benoit Valere	n° 219
Claude Carre	n° 220
Claude Valere	n° 221

T. a M. V. Ravier	n° 222
T. a M. V. Ravier	n° 223
T. a M. V. Ravier	n° 224
T. a M. V. Ravier	n° 225
T. a M. V. Ravier	n° 226
T. a M. V. Ravier	n° 227
T. a M. V. Ravier	n° 228
T. a M. V. Ravier	n° 229
T. a M. V. Ravier	n° 230

T. a M. V. Ravier	n° 231
T. a M. V. Ravier	n° 232
T. a M. V. Ravier	n° 233
T. a M. V. Ravier	n° 234
T. a M. V. Ravier	n° 235
T. a M. V. Ravier	n° 236
T. a M. V. Ravier	n° 237
T. a M. V. Ravier	n° 238
T. a M. V. Ravier	n° 239

T. a M. V. Ravier	n° 240
T. a M. V. Ravier	n° 241
T. a M. V. Ravier	n° 242
T. a M. V. Ravier	n° 243
T. a M. V. Ravier	n° 244
T. a M. V. Ravier	n° 245
T. a M. V. Ravier	n° 246
T. a M. V. Ravier	n° 247
T. a M. V. Ravier	n° 248

T. a M. V. Ravier	n° 249
T. a M. V. Ravier	n° 250
T. a M. V. Ravier	n° 251
T. a M. V. Ravier	n° 252
T. a M. V. Ravier	n° 253
T. a M. V. Ravier	n° 254
T. a M. V. Ravier	n° 255
T. a M. V. Ravier	n° 256
T. a M. V. Ravier	n° 257

T. a M. V. Ravier	n° 258
T. a M. V. Ravier	n° 259
T. a M. V. Ravier	n° 260
T. a M. V. Ravier	n° 261
T. a M. V. Ravier	n° 262
T. a M. V. Ravier	n° 263
T. a M. V. Ravier	n° 264
T. a M. V. Ravier	n° 265
T. a M. V. Ravier	n° 266

T. a M. V. Ravier	n° 267
T. a M. V. Ravier	n° 268
T. a M. V. Ravier	n° 269
T. a M. V. Ravier	n° 270
T. a M. V. Ravier	n° 271
T. a M. V. Ravier	n° 272
T. a M. V. Ravier	n° 273
T. a M. V. Ravier	n° 274
T. a M. V. Ravier	n° 275

T. a M. V. Ravier	n° 276
T. a M. V. Ravier	n° 277
T. a M. V. Ravier	n° 278
T. a M. V. Ravier	n° 279
T. a M. V. Ravier	n° 280

Le plan géométrique suivant décrit le haut d'Hauterive. La route parvient à un groupe de meix. Une première série s'aligne sur les hauteurs qui regardent la rivière de Grosne. Benoît Valière habite la maison la plus proche de la route. Un jardin jouxte le bâtiment.

La Veuve Ravier dispose tout à côté d'une semblable « maison jardin », tout comme Philibert Nonain son voisin. Quant à Jeanne Brenot, elle possède l'ensemble « maison grange écurie jardin » qui met un terme à cette juxtaposition de bâtiments.

Un dernier jardin appartient à Philibert Nonain. Issu de la cour commune, un chemin le longe et dessert les terres d'Hauterive le Haut. Les familles Brenot, Ravier, Valière, Jussiaud et Carré en sont propriétaires.

Perpendiculairement aux bâtiments précédents, une autre série de meix domine l'harmonieuse vallée de Grosne. Benoît Valière y possède une grange, une écurie et un platre, Claude Carré un demi meix, Claude Valière l'autre demi meix.

Juste en face, en bordure de route, Philibert Nonain cultive un jardin et un autre platre appartient à Benoît Valière. La superficie et la disposition de ces platres laissent penser qu'ils correspondent à d'anciens bâtiments disparus en 1803. Une mare et un calvaire, tous deux toujours existants, complètent cette grande cour commune autour de laquelle se distribuent meix, jardins et bâtiments agricoles.

De l'autre côté de la route, le seul paquier appartenant à Philibert Nonain s'entoure des parcelles de bois de Claude Carré, Claude et Benoît Valière, et de la Veuve Ravier.

Entre Hauterive le Haut et la rivière s'alignent les **Essarts** et les **Courtes**. Les **Courtes** désignent des champs dans lesquels certains sillons sont plus courts que d'autres. Les trois terres des **Courtes** relèvent de la propriété de Benoît Valière, Philibert Nonain et de la Veuve Ravier.

Les **Essarts** se composent de 31 parcelles. Elles sont propriété en 1803 des familles Nonain, Jussiaud, Valière, Ravier, Brenot et Fourillon. En bordure du chemin qui donne accès au moulin de Nanceau, une vaste terre de 3 hectares, 80 ares, 88 centiares appartient à Monsieur de Murard.

De l'autre côté de la route, les **Vernois** rassemblent 17 parcelles dont 8 sont des parcelles de bois. Huit autres parcelles sont des terres. Benoît Valière possède le seul et unique pré. Au-delà des **Vernois** commence la communauté de Saint-Forgeuil.

Entre les **Essarts** et le chemin s'allongent le **Pré Souillard**, les **Teppes Darton** et les **Bruyères**.

Au **Pré Souillard**, la vaste terre de Benoît Valière côtoie les deux autres parcelles plus modestes de Philibert Nonain et d'Antoine Jussiaud.

Les **Teppes Darton** se composent des 8 parcelles des familles de Murard, Ravier, Brenot, Valière, Nonain, Caniard et Carré.

Les **Bruyères** rassemblent les 5 terres de Claude et Benoît Valière, Antoine Jussiaud et de la Veuve Ravier.

Dans les **Vernes** et **Vernois** croissent ces arbres du bord des eaux et des terrains humides nommés aulnes.

**Toppe** vient de **Teppé** et signifie « friches ». **Norton** peut être un nom de famille.

**Souillard** vient de la racine *sus* nommant le porc. Mais il est difficile de dire si ces lieux étaient des élevages de porcs ou des lieux hantés par les sangliers.







Es Courtes

Pré Souillard

Grosne

Les Tojpes Barlon

de Braffaul

Prairie de

Moulin de M<sup>r</sup> demu

Nanciaux

Pré du Moulin

dechargeoir

N° 305.  
N° 306.  
N° 307.  
N° 308.  
N° 309.  
Pré à Claude Collet

N° 310.  
N° 311.  
N° 312.  
N° 313.

N° 304.  
S. demurard

N° 303.  
Pré à S. Jean. Luotai

N° 302.  
Pré à S. Charles Lamin

N° 300.  
M<sup>r</sup> V<sup>e</sup> Courtal.

N° 301.  
Pré à M<sup>r</sup> demurard.

N° 297. Charles Lamin  
N° 294. S. Claude Lamin

N° 292. Jean Luotai

N° 291. S. Bourhan

N° 290. Joseph Michon

N° 300<sup>2</sup>. S. demurard

N° 281. Etienne Bourcher

N° 278.  
N° 279.  
N° 280.

N° 289. Jean Lallemand

N° 286. S. Olivier

N° 285. Jean Collemard

N° 299.  
Pré à M<sup>r</sup> S. Not.

N° 288. S. Claude Lamin

Etienne Bourcher N° 284.  
T. Bourmar N° 285.

N° 287. S. Serre

N° 317. S. demurard.

S. demurard N° 318.

N° 319. S. demurard

N° 320.

à M<sup>r</sup> demurard.



La boucle fermée de la Grosne enserme trois « soitures » et quart de pré appartenant au Sieur Bonnard. La partie de la boucle baignant les **Courtes** et les **Essarts** correspond à l'ancien lit de la Grosne.

Entre les **Courtes** et la rivière se loge le **Cul de Brassaul** rassemblant les trois prés de Claude Lamain Jeanne Brenot et du Sieur Ravier habitant Cuisery.

Accolée aux larges méandres de la rivière s'allonge la **Prairie de Brassaul**. Elle réunit 37 parcelles. Parmi les noms connus, on retrouve les familles de Murard, Lamain, Ravier et Carré.

Les familles Pourcher, Olivier, Ducoeur, Bernardon et Caillet résident à Bissy-sur-Fley. Jean Tallemard, Jean Lustat et la Veuve Curtat habitent à Bresse sur Grosne tout comme le Sieur de Murard et la famille Lamain.

Un dénommé Létourneau est originaire de Cruzille. Joseph Michon demeure à Chapaize, le Sieur Bourbon à Jouvence (Saint-Gengoux). La résidence du Sieur Courtois se situe à Cluny, celle du Sieur Belin et des héritiers Roy à Champagny sous Uxelles. Quant au Sieur Pillot, il est de Colombier.

Beaucoup de propriétaires de ces parcelles de la **Prairie de Brassaul** sont donc « forains ». Ils n'habitent ni La Chapelle, ni Hauterive mais possèdent des propriétés sur le finage.

Deux noms de famille nouveaux, Olivier et Serre, ne comportent aucune indication de lieu, ni sur le parcellaire, ni sur le juxtalinéaire. Peut-être habitent-ils La Chapelle ou Hauterive. Hauterive le Haut serait leur lieu de résidence le plus probable.

En amont du moulin de Nanceau, la Grosne se divise en deux bras principaux qui coulent vers l'aval de façon assez fantaisiste. Sur l'un de ces bras, les premiers seigneurs ayant pris fief en ces lieux, probablement les seigneurs de Bresse, édifièrent un moulin important.

Les textes affirment son existence depuis des temps immémoriaux. Le déversoir est placé sur le premier bras de la Grosne, côté La Chapelle. Il s'agit en fait d'un déchargeoir car il comporte une vanne de décharge.

En 1803, le beau et vieux moulin de Nanceau (Nanciaux à l'époque) est dit « à farine et à tan ». Outre le froment et diverses céréales, il broie donc des écorces. Il est propriété du Sieur de Murard.

Avant la Révolution, le moulin de Nanceau se trouvait sur la paroisse de Santilly. Après la Révolution, une partie s'implante sur le finage de La Chapelle et une autre partie sur le territoire de Santilly. Entre la retenue nommée à l'époque « glacis », les déversoirs, les déchargeoirs, le long bâtiment d'eau et les ponts, c'est un ensemble complexe et fort beau.

**Brassaul** vient du gaulois *bracu* désignant le marécage avec suffixation diminutive. Le lieu est en quelque sorte une « Petite Bresse ». Bresse sur Grosne se nommait autrefois

**Brexia** issu de la même racine. De l'autre côté de la Saône s'étend l'ancien **Saltus Brexius** aujourd'hui région de la Bresse.

Le **Nanciaux** de 1803 était appelé **Nantosse** au temps de Louis XIV lorsque Nicolas Rameau forgeait au village. Ce toponyme provient de *nanto*, terme d'origine gauloise qui a désigné la vallée ou la rivière.

Pour terminer notre promenade sur une note que nous jugeons aujourd'hui amusante mais qui fit couler beaucoup d'encre au fil de longs procès, écoutons quelques échos de ces incessantes querelles des meuniers du bord de Grosne. Ils concernent le vieux Nanceau et la nouvelle usine d'Hauterive, et la colère couve entre les deux moulins voisins.

Les meuniers étaient les maîtres de l'eau et faisaient monter et baisser à leur gré le niveau de la rivière. Ce petit jeu connu quelques « dérapages » dont Jean Savin et Jean Mazoyer, portent témoignage. Nous sommes en 1851.

Jean Savin, garde moulin à Hauterive, s'exprime ainsi : il a vu

*« ... l'eau venir du moulin de Nanceau en si grande quantité qu'il ne pouvait toute l'employer en faisant marcher tous les moulins, qu'elle était obligée de passer par dessus les vanes et le déversoir, même de se répandre dans les prés. Ensuite, l'eau s'arrêtait tout à coup et l'obligeait à cesser de faire tourner les roues du moulin. »*

Jean Mazoyer, farinier, décrit un incident similaire :

*« ... Les trois moulins marchaient, l'eau passait par dessus les vanes, par dessus les plateaux posés sur le déversoir et se répandait à travers les prés. L'eau, malgré tous les moyens d'écoulement a encore cru depuis deux heures après midi jusqu'à la nuit de 4 cm environ puis a cessé de venir tout à coup. Les moulins ont été obligés de s'arrêter le lendemain 20 juillet, faute d'eau, et ce n'est que le lendemain 21 juillet qu'on a pu faire tourner le moulin à baril qui use peu d'eau.*

*Lorsque l'eau est venue si brusquement le 19 juillet, le Sieur Pontheret, meunier d'Hauterive, a envoyé un petit domestique au moulin de Nanceau pour voir s'il était arrivé un accident au moulin qui l'oblige à lâcher ses eaux. Lorsqu'il est revenu, le petit domestique a dit qu'il avait vu les deux grandes vanes du moulin de Nanceau levées et qu'aucun moulin ne tournait. »*

Ainsi s'achève notre promenade dans les plans géométriques de l'An 11. Remercions Philibert Petit qui réalisa un magnifique ouvrage et les Anciens qui travaillèrent sur chacune des sections. Ils restituèrent à l'expert la mémoire des paysages, des événements et des familles du village telle qu'elle apparaissait encore dans les lieux-dits de l'époque. C'est un témoignage émouvant et précieux.

## « Autrive » et « Hauterive »

Philibert Petit, arpenteur géomètre résidant au « Grand Sennecey », procéda en 1802 à un arpentage général de la commune pour réaliser les « plans géométriques de l'An 11 ». Les feuillets consacrés à Hauterive mentionnent avec une constance remarquable le terme « **Autrive** » pour désigner le lieu de charme et d'histoire où Jean Rozand construisit son moulin.

Aujourd'hui calme et serein en l'harmonie de ses paysages, ce hameau fut autrefois fort animé, bruisant d'une multitude de voix et d'activités. Il s'y trouvait une grangerie importante et réputée portant le nom de « Mercier », et puis ce lieu-dit de la « Fromagerie » venu d'un autrefois gourmand. N'oublions pas La Chavoche ayant pris succession de l'ancien domaine d'Amaron.

En montant vers les hauteurs d'Hauterive, la terre de Chemenol longe le chemin. Elle ne porte pas encore la belle ferme du Roivre construite par la génération suivant celle de Jean Rozand édificateur du moulin. Tout comme le bois du Roivre près de l'étang du même nom, ces lieux-dits célèbrent le souvenir du chêne (latin « robur »), arbre majestueux et bénéfique, justicier dans l'imaginaire symbolique médiéval, divinité vénérée du savoir et de l'immortalité lorsque la civilisation celte régnait en ces contrées.

Non loin de là, un chemin bifurque et s'incline vers la rivière de Grosne. Il permet l'accès au moulin des années révolutionnaires, en ce fief du bas d'Hauterive où règne la dynastie Rozand. En contre-haut de ce chemin qu'animent sueurs et labeurs des charrois, un autre sentier chemine vers la forêt toute proche et s'approche des meix du « Pain-Bénit », celui de Claude Lafarge, et d'autres chaumières et chaumines très anciennes en lisière des vastes bois.

Ces modestes demeures de brassiers et manouvriers apparaissent sur le cadastre de 1803 puis disparaissent sur le suivant trois décennies plus tard. Il n'en reste aucune trace et les matrices cadastrales font silence sur ces habitations humbles et pauvres. Habituellement, la présence ancienne d'une maison est attestée. Une période transitoire nommée « sol » leur emplacement antérieur avant que l'agriculture ne revendique définitivement ses droits et transforme leur souvenir en terres et prés.

Ces meix modestes probablement fort anciens, leur bois, leur pisé, leur pierre sont partis ailleurs consolider un mur vieillissant, saluer une habitation naissante, habiller le nouveau linteau d'une porte de grange. Il y eut autrefois deux chapelles en ces lieux, l'une à proximité de La Chavoche et la seconde peut-être notée par cette expression de « Pain-Bénit ».

Revenons au chemin principal conduisant les pas de l'homme de peine au « **Haut d'Autrive** ». Vous avez bien lu ! Le « h » venu du francique s'est attaché seulement à l'adjectif. Le lieu-dit « **Autrive** » est formé de deux éléments issus du latin, « **alta** » signifiant « haute » et « **ripa** » se traduisant par « rive ». « **Haute rive** » dit le latin plaçant fréquemment l'adjectif avant le nom. La langue française dirait plutôt « une rive haute ». Ces différences

d'orthographe entre l'adjectif « haut » et le terme « Autrive », nous racontent l'histoire du peuplement de ces différents lieux-dits.

« **Autrive** » est un terme fort ancien venu du latin. L'usage linguistique a fini par coller les deux termes à l'oral comme à l'écrit, et la voyelle finale de l'adjectif est tombée. Pour désigner une rive haute, le latin disait « **alta ripa** ». La voyelle « a » constitue la finale de l'adjectif et du nom. Cette voyelle « a » finale d'un mot latin s'est conservée en français sous forme affaiblie d'un « e » devenu muet par la suite. La conservation de ce « a » final provient de l'articulation particulièrement claire et sonore qu'en effectuaient les Latins. C'est vers la fin du VII<sup>e</sup> siècle que son affaiblissement s'est produit dans le nord de l'ancienne Gaule tandis que dans le midi, le « a » final s'est tout d'abord conservé puis est passé à la voyelle « o » à partir du XV<sup>e</sup> siècle. Le « e » final de « rive » reflète la première évolution.

Par contre l'adjectif « aute » (forme reconstituée venant de « alta »), a perdu sa voyelle finale, happée par cette robuste vélaire apicale, très fortement roulée à l'époque, qu'est le « r », d'où le bloc « **Autrive** ». Cet état de langue ancien laisse donc penser qu'il fut premier à désigner un groupe d'habitations, les « feux » de cette époque, situé sur une partie élevée des berges de la Grosne. Les premières implantations d'habitat s'établirent sans doute en ce lieu que nous nommons aujourd'hui « Hauterive le Haut », avec les deux « h » de la langue franque bien présents à l'écrit mais totalement inexistantes à l'oral alors que les peuples qui utilisèrent cette aspirée laryngienne le firent avec une grande force articulatoire.

Quelques meix s'approchèrent de la rivière de Grosne, puis d'autres encore et il fallut préciser lorsqu'on parlait « d'Autrive » si laboureurs, brassiers, artisans ou manouvriers de ces temps habitaient sur la berge à fleur de Grosne ou sur les hauteurs boisées. D'où l'apparition des termes « Haut d'Autrive » et « Bas d'Autrive » tels qu'ils peuvent se lire sur le plan géométrique de l'An 11. L'adjectif porte en nouvel habit l'aspirée laryngienne initiale et s'associe au terme de langue plus ancien demeuré identique. Le terme « Haut d'Autrive » tout comme l'appellation moderne « Hauterive le Haut » mentionne deux fois la notion d'altitude caractérisant la berge accueillant l'habitat primitif.

Et comment est-on passé de « al » première syllabe de « alta » formée d'une voyelle et d'une consonne distinctes à un seul son vocalique / o / noté « au ». Lors de l'évolution qui transforma nombre de mots latins, certains sons agirent sur les autres. La liquide « l » de « alta » était suivie d'une autre consonne, une dentale sourde, le « t ». Cette association « l + consonne » a constitué pour la voyelle « a » précédente une « entrave »

Par combinaison, l'ensemble aboutit en Français au son / o / noté « au ». La lettre « u » provient du son « l » d'origine qui s'est vocalisé, c'est-à-dire que cette consonne liquide s'est transformé en voyelle. Ce « l » présent dans le latin « alta » s'est tout d'abord combiné avec le « a » initial pour former une diphtongue de deux voyelles / a / et / u / toutes deux articulées au Moyen Age où les brassiers devaient dire que cette rive de la Grosne portant les meix était « aute ». Il ne faut pas oublier que le son noté / u / se prononçait « ou ».

Puis cette diphtongue s'est progressivement réduite à la seule voyelle / o / au cours de la période du Moyen Français, sans doute en passant par / ao / puis / o /, tout en conservant son ancien costume écrit en souvenir des lettres latines. Le grammairien Palsgrave vers 1530 puis Meigret plus tard mentionnent encore l'ancienne prononciation / ao / restée présente

dans certains dialectes et par exemple dans le terme « aotre » venu du latin « alter » qui a donné « autre » en français moderne.

Quant à « ripa » devenu « rive », le changement du « p » latin en « v » français s'explique très simplement par un phénomène d'affaiblissement articulaire. Pour articuler la consonne « p », il faut rapprocher les deux lèvres l'une de l'autre pour obturer complètement le passage de l'air phonatoire. Cette consonne est dite « occlusive sourde ». Lorsqu'on la prononce, les cordes vocales ne vibrent pas.

Si par contre l'envie vous vient d'articuler le son « b », vous utiliserez de la même façon vos deux lèvres pour obturer le passage de l'air avant de les ouvrir avec un léger bruit d'explosion, mais en plus, les deux muscles puissants ressemblant à des lèvres verticales que sont les cordes vocales, entreront en vibration. De ce fait la consonne « b » est dite « sonore ».

C'est la prononciation des consonnes sourdes qui demande le plus de tension et d'effort articulaires, bien davantage que les sonores mobilisant les cordes vocales. Aussi, lorsque la voix des hommes du Moyen Age se montra moins vigilante, moins attentive à bien articuler, et surtout aussi lorsque les famines répétées ôtaient la force d'articuler fermement, les sons d'origine se sont affaiblis. Ils ont glissé d'un point articulaire à un autre, se sont scindés parfois en sons intermédiaires.

Il ne faut pas oublier non plus l'usage de la parole qui souvent bouscule le langage établi des siècles passés pour faire plus vite et plus facile, pour gagner en efficacité. Certaines consonnes sourdes sont devenues des sonores plus aisées à produire. C'est le cas du changement du / p / de « ripa » en / v / de « rive ». Le son latin, sourd à l'origine, est devenu une consonne sonore. Il a en outre légèrement glissé vers l'arrière de la bouche.

La consonne / p / est une bilabiale articulée avec les deux lèvres tandis que la consonne / v / est une labio-dentale prononcée avec les lèvres et les dents. Le « a » final latin était énoncé de façon forte et claire. La consonne sourde précédente à laquelle s'alliait cette voyelle claire participait à l'ensemble de la dynamique articulaire.

Par contre, nous avons vu que le « a » de la finale latine s'est affaibli rapidement en « e » atone puis progressivement muet. Il devenait alors difficile de conserver une tension articulaire forte pour la seule consonne d'appui qui a fort logiquement glissé vers un son plus doux, plus aisé, s'alliant mieux dans l'usage de la parole à une finale devenue faible.



## Les haies

D'après le « cadastre » de 1803, il y a beaucoup de haies le long des chemins, des prés et même le long des champs labourés. Le long de la Grosne et du Glandon, et même dans le village, on trouve des haies bordant des propriétés.

Ces haies étaient formées en partie d'arbres appelés « écornats » en patois de chez nous, ou « tranches » ou « têtards » dans d'autres villages : c'étaient des chênes, des ormes, des frênes et même des érables dont on coupait régulièrement les branches.

Entre ces « écornats » croissaient quantité d'arbustes épineux : épines noires, aubépines, prunelliers qui rendaient la haie infranchissable par le bétail. Ces haies appelées « bouchures » servaient certes à clôturer les prés ou les champs mais aussi à procurer régulièrement du bois de chauffage et des fagots.

On faisait grande consommation de ceux-ci, en particulier pour chauffer le four à pain au moins tous les 7 ou 8 jours, soit environ 50 fois l'an, et 5 à 6 fagots étaient nécessaires à chaque chauffe.

Et il fallait aussi des fagots pour allumer le poêle tous les matins de toute l'année, même l'été, pour faire la cuisine et cuire dans la chaudière betteraves et pommes de terre destinées aux pâtées des cochons et de la volaille.

Pour le chauffage des habitations, le bois des affouages attribué par les communes dans la forêt de Bragny était insuffisant. En 1803, il y avait 93 affouagistes au village, 750 à 800 sur les 5 communes ayant des droits en Forêt de Bragny.

Quelquefois, chaque affouagiste n'avait qu'un moule et demi de bois (3,5 stères environ) et 30 à 40 fagots (il en fallait 250 à 300 seulement pour chauffer le four à pain). Donc les arbres appelés « écornats » ou « tranches », nombreux dans les haies, étaient élagués tous les 5 ou 6 ans, et le bois fourni était bien appréciable.

Dans les prés, le long de la Grosne, il y avait aussi des saules que l'on ététait régulièrement. On faisait aussi des fagots d'épines : épine noire, prunellier et aubépine, fagots qui servaient seulement à chauffer le four à pain.

**En 1803, les haies du village représentaient une longueur d'environ 22 km.**



## Etat des chemins en 1803

A cette époque les chemins étaient pour la plupart peu ou pas empierrés, que ce soit ceux traversant le village ou ceux conduisant aux villages voisins. On essayait d'améliorer les plus mauvais passages par apport de pierre.

En effet le système des « prestations » existait déjà ; les cultivateurs qui possédaient un attelage devaient aller « à la montagne » (à la carrière de Nanton) et ramener par voiture un demi quart de toise (un peu moins d'un mètre cube) de cette pierre qui était cassée sur place, c'est-à-dire sur le chemin à empierrer.

Les prestations étaient en somme un impôt direct consistant en un travail de quelques jours que devaient fournir les habitants des communes pour l'entretien des chemins vicinaux. Ceux qui ne possédaient pas d'attelage devaient, pour répondre à cette obligation, casser la pierre apportée, l'épandre sur les chemins, la tasser, nettoyer les fossés ...etc...

Quelques années plus tard on mettra régulièrement de la pierre sur les chemins. Mais pendant longtemps encore, ils resteront en mauvais état et les difficultés rencontrées pour se rendre d'un village à l'autre en mauvaise saison contribueront à l'isolement des communautés. Voici quelques détails relevés dans les délibérations du Conseil municipal de cette époque :

*« Le chemin pour aller à Nanton est très mauvais et c'est pourtant celui que les paysans doivent emprunter pour aller chercher de la pierre : pierre à bâtir mais aussi pierre à casser exigée par les prestations. Or les habitants, tous cultivateurs et occupés aux travaux des champs à la bonne saison, ne peuvent s'acquitter de leurs prestations que dans les moments où les chemins sont le moins praticables. La traversée de la forêt du Grand Braquy est d'autant plus difficile que le sol est dans tout temps fongueux ».*

Le chemin conduisant à Messey était pour une grande partie au niveau des prairies, donc sous l'eau à la moindre crue et même par forte pluie. Il en était de même pour aller à Lalheue.

Dans une lettre des habitants de La Chapelle à l'évêque d'Autun demandant un prêtre pour la paroisse rattachée à ce moment à Lalheue, il est fait mention de la difficulté de communication entre La Chapelle et Lalheue : le chemin appuyé sur un sol marécageux est en quelque sorte inabordable pendant la mauvaise saison et même totalement recouvert par les eaux de la Grosne en crue, à la fonte des neiges ou lors des pluies abondantes du début de printemps. Pour aller aux offices de Lalheue, les habitants de La Chapelle doivent se frayer de nouveaux chemins à travers les champs. Et d'autres écrits font aussi mention de ces difficultés.

Pour aller à Bresse sur Grosne, surtout par mauvais temps, le meilleur chemin pour les voitures était celui passant par le Bois Plain ; et par ce même chemin on pouvait aller à Cormatin et à Cluny.



## *Délibération du Conseil Municipal*

*Aujourd'hui vingt cinq pluviôse an douze de la République française, le Conseil municipal de la commune de La Chapelle de Bragny assemblé sous la présidence du citoyen Valière, maire de la dite commune conformément à l'arrêté du Préfet du département de Saône et Loire en date du sept prairial an onze, pour délibérer sur les réparations à faire sur les chemins vicinaux de la dite commune, proposer l'élargissement de ceux où il y a anticipation, régler les travaux à faire dans les dits chemins. Et vu la Loi du 28 pluviôse an huit, le Conseil a délibéré ce qui suit :*

*Article 1<sup>er</sup> Dans le chemin de La Chapelle allant à Sully commune de Nanton, il y a 110 toises à élargir, à commencer depuis l'entrée du Bois de Bragny jusqu'au Champ de la Croix ; cette largeur devrait être de deux toises au moins ou quinze pieds anciennes mesures.*

*Dans le chemin allant de La Chapelle à Jouvence entre le Bois d'Amaron et la terre du Grand Champ de la Chavoche, il y a quarante toises à élargir à commencer sur l'angle oriental et méridional du dit Bois d'Amaron en déclinant en bise.*

*Article 2 Le Conseil de la dite commune propose que l'état des travaux à faire dans les chemins de la dite commune à raison d'un demi quart de toise de pierre par chaque cheval de trait, ou joug de bœufs, ou deux jougs de vaches ; et quatre journées de travail pour chaque habitant manoeuvre.*

*Dressé en exécution de l'arrêté du Préfet de Saône et Loire du quatorze ventose an neuf sera continué, fait et délibéré les jour, ... mois et an qui dessus.*

*Signatures*

*Valière, maire*

*Rozand*

*Desgrange*

## *Les chenevières*

### *Corbière*

Parcelle 23	Nicolas Chanut	10 ares	47 centiares
Parcelle 24	Jean Goin	7 ares	67 centiares
Parcelle 25	Pierre Vacheret	6 ares	66 centiares
Parcelle 26	Jean Baptiste Laborier	15 ares	23 centiares

### *La Chapelle et Au Pendant*

Parcelle 75	Pierre Dumont l'Ancien	5 ares	48 centiares
Parcelle 76	Henri Auclerc	5 ares	24 centiares
Parcelle 77	La Veuve de Pierre Valière	5 ares	48 centiares
Parcelle 78	Jean Pelletier	5 ares	48 centiares
Parcelle 79	Jean Chanut	13 ares	33 centiares
Parcelle 80	Les héritiers de Claude Carré	15 ares	23 centiares

### *La Chapelle, Meix Vallot*

Parcelle 1	Claude Carré	9 ares	28 centiares
Parcelle 2	Philibert Chanut	15 ares	23 centiares
Parcelle 13	Louis Chanut	5 ares	70 centiares
Parcelle 20	Benoît Chanut	4 ares	63 centiares
Parcelle 23	Les mineurs de Raffin	8 ares	57 centiares
Parcelle 24	Benoît Commerçon	5 ares	60 centiares
Parcelle 25	La Veuve de Jean Guyot	7 ares	67 centiares
Parcelle 44	Benoît Chanut	1 are	90 centiares

### *Les Meix, La Chapute*

179	Jean Rabut	3 ares	26 centiares
180	Jacques Pierre	0 are	76 centiares

### *Sauterive*

Parcelle 413	Jean Rozand	11 ares	42 centiares
Parcelle 44	Jean Rozand (maison, jardin, cour, chenevière)	61 ares	70 centiares
Parcelle 47	Benoît Valière	10 ares	47 centiares
Parcelle 53	Louis Fourillon	10 ares	47 centiares
Parcelle 54	Louis Fourillon	13 ares	33 centiares
Parcelle 55	Françoise Valière	1 are	75 centiares
Parcelle 318	de Murard	16 ares	19 centiares

Il y a 28 chenevières au village. On semait davantage de chanvre aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.



## Les jardins

Deux jardins apparaissent sur la parcelle 17 de **Corbière**. Ils sont propriété de la Veuve Carré. Nous ne pouvons déterminer les superficies. L'ensemble de la parcelle est appelé « meix » et représente 62 ares 84. Toujours en **Corbière**, Jean Vacheret cultive un jardin d'un are 90 sur la parcelle 21.

En face, dans le quartier des **Chenevières**, quatre jardins offrent plantes et légumes de saison à Pierre Dumont l'Ancien, la Veuve de Pierre Valière et la Veuve Masson. Celui de Jean Pelletier voisine avec un tecq. Tous habitent les petites maisons du bord de route, certaines si modestes qu'elles sont appelées « chambres ». Un autre jardin apparaît sur la parcelle 82 et appartient aux héritiers de François Carré.

Philibert Petit trace un vaste et beau jardin dans la propriété du château. Il est bordé d'une longue pièce d'eau. La parcelle 22 qui le borde est plantée d'arbres fruitiers. Sur le plan du « clos de la réserve » de 1789 (archives du château, Monographie de La Chapelle de Bragny, Guy de Carmoy, 1989, p 29) ce verger franchit la ligne de haies et s'étend sur tout le Champ de la Croix jusqu'au chemin de desserte. De l'autre côté du réservoir verdoie l'herbe d'un pré appelé en 1789 **Pré de la Maison**. Ce pré s'avance jusqu'à la route toute proche du Glandon, en face du **Pré des Cannes**. La route actuelle suit un tracé différent et longe la pièce d'eau.

En 1803, le verger est toujours présent en parcelle 21, au Champ de la Croix. Il couvre une superficie de 1 hectare, 31 ares et 42 centiares. Le verger de la parcelle 22, les bâtiments du château et le jardin représentent 2 hectares, 64 ares, 24 centiares. Deux pièces d'eau en forme de croissant de lune occupent une partie de l'emplacement de ce verger. Prolongé, leur tracé rejoint les fossés actuels du château. Peut-être s'agit-il d'une ligne de douves plus ancienne intégrée au système défensif du château. L'endroit où ces deux pièces d'eau se rejoignent correspond au départ de l'ancien chemin conduisant à Sully et Tallant. Sur le côté de ce chemin coulent dans un fossé les eaux de ruissellement provenant du **Grand Bragny**. A l'ouverture du chemin, une petite écluse régule ces eaux de ruissellement qui devaient être conduites jusqu'à ce premier système de douves mettant en eau les profonds fossés toujours actuels protégeant le château.

En **Carimentran** le meix de Jean Baptiste Laborier se pare d'un jardin plus modeste mais à l'image de celui du château, le seul du village à faire l'objet d'une telle représentation. En parcelle 112, en face de l'église, Louis Chanut possède également un jardin en bordure du chemin.

François Boyaux et Jean Boyaux l'Ancien possèdent chacun un jardin situé derrière leurs meix voisins. Un autre jardin apparaît entre la parcelle 114 et la route. Il est propriété de Jean Boyaux l'Ancien. En parcelle 125, Jean Guyot cultive un jardin d'un are 42.

En parcelle 112, face à l'église, le jardin de Louis Chanut s'étend en bordure de chemin. A l'ouverture du quartier des Meix, sur la parcelle portant le meix et forge de Jean Baptiste Verchère, un modeste jardin donne sur la cour.

Dans le quartier du Quart regardant le château, au bord du Glandon, Claude Carré possède une chenevière et jardin. Derrière le meix de Philibert Chanut se cultivent également les délices appréciés du potager. Par derrière, un autre jardin frange le bâtiment d'exploitation du **Domaine Goujon**.

Celui de Nicolas Chanut lui fait face tout à côté de la maison. Nicolas Chanut réside à Nanton. Maison et jardin dépendent donc des soins d'autres mains, parents ou locataires. Les parcelles 11 et 12 de François Chanut et Henri Auclerc accueillent chacune un demi jardin. En parcelle 13, Louis Chanut est propriétaire d'un jardin et chenevière.

En Meix Vallot, Etienne Dussauge le tisserand possède un jardin proche de sa maison et de son atelier, le seul de ce quartier où abondent les vergers. Le Sieur Désé du **Domaine des Prés** fait cultiver deux beaux jardins donnant sur la cour.

La parcelle 146 de **Champ Gaudenat** porte une chenevière et un jardin appartenant à Jean Guyot l'Ancien. Pierre Valière en cultive un près de la grange écurie regardant le puits du milieu. Ce sont les seuls jardins de **Champ Gaudenat**.

En **Champ Crochet**, Antoine Valière possède deux jardins. L'un donne sur la cour, l'autre voisine avec un demi platre. Le potager d'Emiland Lambert son proche voisin jouxte l'autre demi platre.

Deux beaux jardins ornent l'ancien **Domaine d'Amaron** devenu **Chavoche**, l'un proche du puits et l'autre donnant sur le **Grand Champ**. Un autre apparaît sur le vaste meix de la **Fromagerie**.

A Hauterive le Bas, Jean Rozand fait cultiver un grand jardin à proximité de sa belle demeure. Un peu plus loin en parcelle 42, Jean Valière possède une terre et jardin, en parcelle 46 une maison et jardin. Tout à côté, Benoît Valière travaille le sien. En parcelle 51, Jean Rozand est propriétaire d'un four, d'une maison et d'un jardin peut-être loués à l'un de ses manouvriers.

A Hauterive le Haut, Philibert Nonain possède trois jardins, l'un en parcelle 203 proche du chemin et du platre de Benoît Valière, l'autre en parcelle 208 à proximité de sa maison et le troisième en parcelle 211 le long de la desserte donnant accès aux terres des **Essarts**.

La Veuve Ravier est propriétaire de deux jardins, l'un en parcelle 206 et l'autre en parcelle 208 à proximité de sa maison. Entre les deux se loge le jardin de Benoît Valière. En parcelle 210, celui de Jeanne Brenot jouxte l'ensemble maison grange écurie.

Dans ces petites parcelles on cultivait des légumes, choux, haricots, raves, carottes, un peu de salade et les premières pommes de terre. On y semait également navette et colza pour fabriquer de l'huile. Cette huile était à l'époque la seule consommée au village. Elle servait également à alimenter les lampes à huile.

On récoltait au jardin les plantes aromatiques, thym, ciboulette, persil, les plantes médicinales et quelques fleurs vivaces. On y faisait également pousser cassissiers et groseilliers.

Les haricots étaient le plus souvent plantés aux champs, principalement dans les champs de maïs.

## Terres et Propriétaires

En 1803, le finage de La Chapelle se compose de 370 hectares de terres labourables dont un tiers est maintenu en jachère chaque année.

Ces terres sont divisées en trois parties. L'une est ensemencée en froment ou « hivernage », la seconde en orge, avoine et plantes sarclées, la troisième reste au repos. Cette alternance s'effectue sur trois sols différents pour conserver d'une année sur l'autre la même quantité de récoltes.

Les terres en jachères servaient de vaines pâtures. Elles étaient groupées pour faciliter la garde du bétail.

Prés et prairies représentent 140 à 150 hectares. La prairie la plus importante est celle de la **Vesvre Chard** composée de 194 parcelles. Les autres prairies, **Prairie du Breuil**, **Prairie du Moulin**, les **Revoches**, **Prairie du Charmoy**, **Prairie de Brassaut** sont de dimension plus modeste et servent également à la vaine pâture.

Madame de Raffin est mère de quatre filles âgées de 14, 12, 10 et 5 ans en 1803. Veuve, elle a 38 ans en 1803. Les demoiselles de Raffin sont propriétaires de 109 parcelles. Aucune de leur propriété ne se situe à Hauterive.

Jean Rozand est le second gros propriétaire. Il habite Hauterive le Bas et possède 57 parcelles qui couvrent une superficie d'environ 42 hectares.

Le Sieur de Murard est propriétaire de 45 parcelles réparties sur La Chapelle et Hauterive. Les 8 hectares de l'étang du **Boivre** lui appartiennent également de même que la ferme de la **Fromagerie**. Sur le finage, sa propriété représente environ 23 hectares.

Le **Domaine des Prés** appartient à un forain, le Sieur Désé. On ne sait pas où il habite mais il possède 50 parcelles qui représentent environ 20 hectares exploités par deux fermiers.

Les familles Chanut; Pierre, Nicolas, Louis, Jean et Philibert possèdent 238 parcelles. Nicolas Chanut habite Nanton. Benoît Chanut est devenu propriétaire du meix presbytère vendu comme bien national pendant la Révolution. Sur le finage du village, 12 parcelles lui appartiennent. Benoît Chanut réside à Salornay.

Pierre, Louis, Nicolas, Jean, Claude et les héritiers de Claude Carré totalisent 97 parcelles et sont propriétaires de maisons.

Antoine Valière exploitait le **Domaine d'Amaron** avant la Révolution. Ce domaine appartenait au seigneur Mandelot de Messey sur Grosne. Il l'a acheté quand il fut vendu comme bien national.

Les autres Valière; Jean, la Veuve de Pierre, Pierre, Françoise et Benoît ont 73 parcelles et des bâtiments à Hauterive et à La Chapelle.

Les familles Goin; Jean Antoine, François et une Veuve Goin rassemblent 54 parcelles, une maison en **Corbière**, un meix modeste au quartier des **Meix** et un vaste meix en **Champ Gaudenat**.

Les Laborier; François, Antoine et Jean Baptiste groupent 53 parcelles et des bâtiments. Jean Baptiste habite au village le grand meix qui fait face au cimetière. Il fut nommé maire du village en décembre 1792 et prit la succession de Jean Rozand.

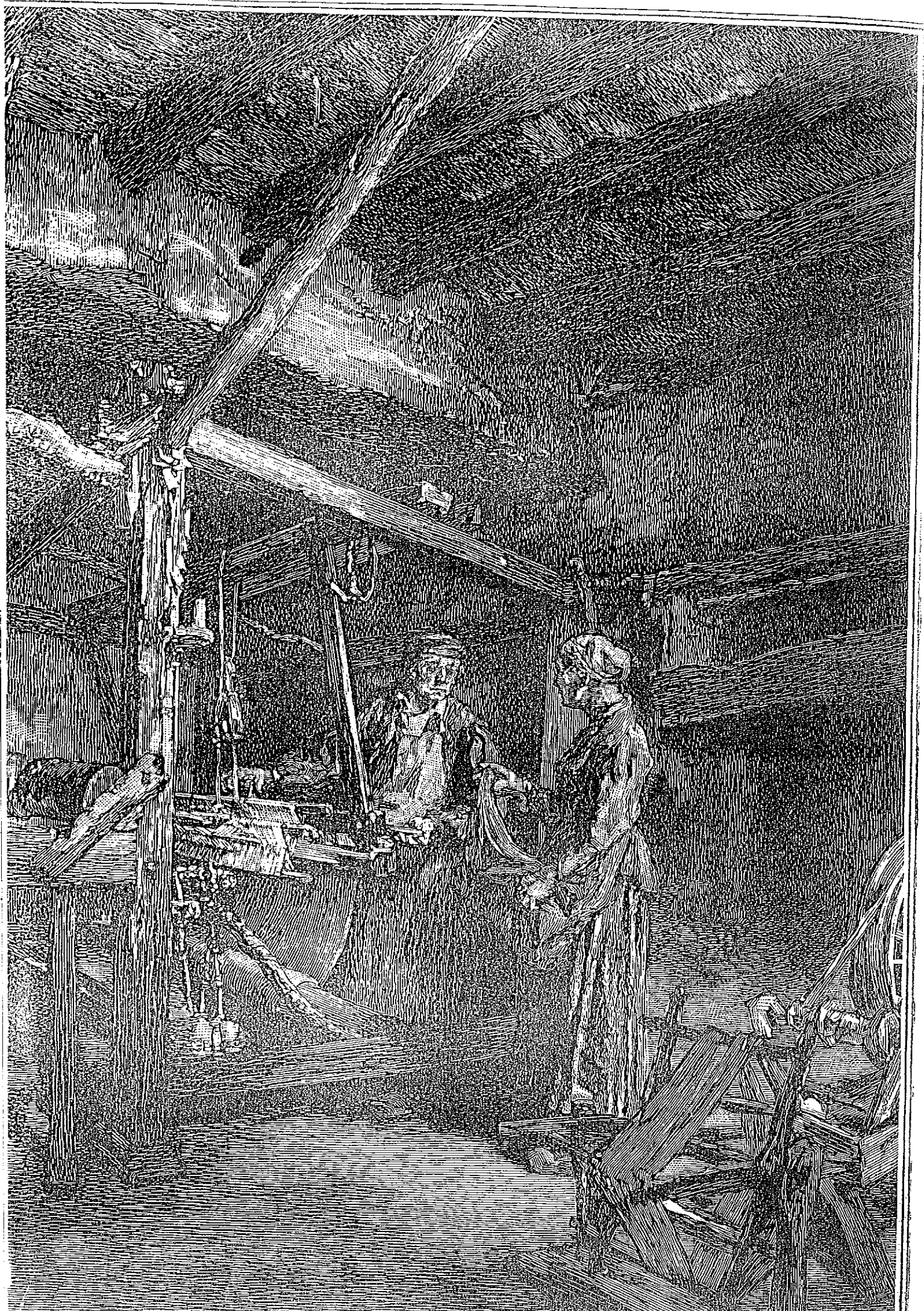
Viennent ensuite les familles Rabut François, Nicolas, Jean et Benoît avec 45 parcelles.

Jean et Antoine Guyot possèdent 32 parcelles ainsi que des meix.

Les familles Boyaud sont propriétaires de 23 parcelles et de plusieurs meix.

On trouve parmi les petits propriétaires les familles Fourillon, Desgranges, Piochon, Vacheret et bien d'autres. Certains n'ont qu'une ou deux parcelles plus ou moins loin de leur habitation.







## Les Puits

En **Corbière**, un puits offre ses eaux fraîches à hauteur du meix de Pierre Chanut, près de la route. Il faut ensuite progresser de quelques pas en direction des petites maisons autrefois logées dans l'ancienne carrière d'argile de la tuilerie des seigneurs de Sampigny. A hauteur du four des héritiers de Claude Carré et du platre de François Laborier s'élève la margelle d'un nouveau puits.

Un autre puits sans doute fort ancien dessert l'ancien meix presbytère acheté par Benoît Chanut. Aujourd'hui encore il dresse treuil et portique de pierre. Sans doute aussi ancien, un autre puits est creusé dans la cour du **Domaine d'Amour**. Il est aujourd'hui comblé.

Dans le quartier du Quart, le meix de Philibert Chanut s'agrémentait lui aussi d'un puits. Il existe toujours. Un superbe saule pleureur lui prodigue ombre et fraîcheur (ferme actuelle de Bernard Durand).

En bas de Carimentran, à hauteur du meix de Jean Baptiste Laborier, en lisière de route et face au cimetière, le second puits du bas du pays propose une eau bien nécessaire. Aucun puits n'abreuve Meix Vallot.

Au château, creusé dans la cour intérieure le puits habillé d'un lierre toujours vert est gallo-romain. Sur le plan géométrique, un autre puits apparaît à hauteur des pièces d'eau permettant la mise en eau des fossés du château.

Au carrefour face à l'église, un puits est dessiné dans la cour du meix de Louis Chanut, tout à côté du four. Un autre dessert le **Domaine de Chassignole**, côté route. Ce dernier s'est déplacé à l'intérieur du domaine côté cour. Celui de Louis Chanut existe toujours.

Il faut ensuite parvenir au carrefour ouvrant les quartiers des **Meix** et de la **Chapute** pour découvrir le puits du Milieu noté puits communal, puits où campèrent les Autrichiens qui malmenèrent notre maire Pierre Valière et capturèrent Simon Ladame de **Champ Gaudenat**.

**Les meix** et **La Chapute** ont perdu l'illustration que Philibert Petit en traça en 1803. Nous ne pouvons donc savoir où se situaient puits particuliers et puits de quartier. Curieusement, aucun puits ne figure sur la vaste parcelle du **Domaine d'Hauterive** mais un puits est creusé au centre de la cour du **Domaine des Prés**.

En **Champ Gaudenat**, un seul puits est dessiné sur le meix de Jean Goin en bordure du chemin. Le **Domaine d'Amaron** possédait un puits. Aucun n'apparaît à la **Fromagerie** ou à hauteur des meix de Pierre Dard et Guillaume Barnault. Où allaient-ils chercher l'eau ?

A la **Chavoche** ? Pas de puits non plus pour le meix du **Pain Bénéit**, ceux d'Anne Dutel et de la Veuve Dard en lisière de forêt.

Deux puits sont construits à Hauterive le Bas, l'un en bordure du chemin, non loin du calvaire, et l'autre dans la cour centrale autour de laquelle s'ordonnent les meix des familles Valière, Fourillon et Rozand.

Un four dans la cour commune, un calvaire, une mare aux canards mais pas de puits proches des bâtiments d'Hauterive le Haut. Par contre deux petits ronds apparaissent, l'un à hauteur du paquier de Benoît Valière, en face du platre qui porta sans doute une maison, l'autre entre les bois Ravier, Valière et Carré. On peut supposer que ce furent là les puits desservant Hauterive le Haut.

## Au temps des premiers Rozand,

(Récit)

L'année 1693 marque le dénouement de la crise religieuse qui opposa le Pape Innocent le onzième au roi Louis le quatorzième. Vingt auparavant, le souverain de France imagina de proclamer qu'outre la régale temporelle qui lui permettait de percevoir les revenus des évêchés vacants, la régale spirituelle l'autorisant à nommer aux bénéfices mineurs s'appliquerait à tout le royaume de France, certains diocèses en étant jusqu'alors exempts.

En Occitanie, deux évêques protestèrent vivement auprès de sa Sainteté qui s'empressa de leur raison donner. Le souverain lumière répliqua, s'appuyant finement pour ce faire sur l'autorité du clergé français. Derechef une Assemblée extraordinaire il convoqua. Elle fut conduite par l'écrivain prélat Jacques Bénigne Bossuet, habile prédicateur de ce temps surnommé « l'Aigle de Meaux », précepteur de l'excellence auprès du dauphin Louis de France.

Cette assemblée vota la « Déclaration des quatre articles » affirmant l'indépendance absolue du pouvoir temporel et la supériorité sur le Pape du Concile universel. Elle y ajoutait encore l'autorité particulière des anciens canons et la nécessité du consentement de l'Eglise pour que les décisions du Pape bénéficient du concept d'infaillibilité. Profondément et religieusement offusquée, Sa Sainteté de Rome refusa d'instituer les nouveaux évêques français.

Ire papale et obstination royale tonnèrent entre palais et cathédrales. Vers les cieux glorieux de l'époque s'en est alors allé Sa romaine Sainteté, et le souverain lumineux en sa querelle esseulé, renonce finalement en cette année 1693 à l'enseignement de la déclaration litigieuse inspirée par la verve fine et habile de notre grand Bossuet.

Cette querelle religieuse apaisée rend le ciel plus bleu et plus léger alors qu'à La Chapelle sonne à toute volée la cloche vaillante de l'église nouvelle. Cent ans auparavant, le seigneur du village avait acheté cette terre du meix Greuze pour la donner aux paysans. L'église y fut édifiée et depuis bientôt cent années, le clocher chante la grande rhétorique de la voix des cloches, envolée d'arpèges pour une vie qui vient de naître, accords joyeux porteurs de rêves lorsque se scelle une union. Elle est légère cette cloche de l'église nouvelle de La Chapelle, quatre fois moins pesante que celle qui lui succéda. Mais elle sonne de tout son cœur, vers les lointains d'Autrive le Haut, jusqu'au bel étang de Cuzeau, par delà les bois ou l'épanchante rivière de Grosne. Qui mieux qu'elle sait dire l'élan d'un amour, former promesses pour toute vie nouvelle ?

En cet an de grâce 1693, la cloche de l'église du village carillonne sous un soleil aussi rayonnant que celui du grand monarque de Versailles qui osa fâcher Sa romaine Sainteté. Sur la terre de ses ancêtres, Jeanne Greuze épouse en ce jour le bel Emiland Rozand, souriant au regard d'ombre et de sylve qui se penche sur elle. Emiland a tout juste trente ans. Il habite ce hameau d'Autrive où travaillent avec courage Anthoine Rozand son

père et Claudine Filiatre sa mère, gens de labour dont il se sent si fier. Il épouse Jeanne d'ancienne et vénérable famille Greuze dont le nom s'attache encore à la terre qui porte l'église nouvelle. Jeanne la douce, Jeanne la belle qui a fait fi de son peu de bien, elle qui pouvait unir ses terres à celles du riche laboureur voisin.

Jeanne la belle, douce et obstinée, seule avec ce père devenu vieux comme les aïeux, fit grandir dans l'esprit du vénérable ancien, le besoin des bras vaillants et puissants d'Emiland, de son élan jeune et intelligent pour redonner vie au domaine. Emiland était venu aider, de plus en plus souvent assurant sans coup férir la mise en valeur des terres de ses parents et l'intense labour du meix Greuze. Rapidement, il y était devenu indispensable, et le vieux Jehan, père de Jeanne la douce, belle et obstinée, comprit rapidement qu'il était l'espoir du domaine sans fils et sans héritier.

Les terres anciennes et celles défrichées près du Bois de la Glandée ne porteraient plus son nom, mais il savait qu'Emiland les préserverait, les aimerait tout autant pour les transmettre à Jeanne et leurs héritiers. Et entre paysans aimant cette terre de Bragny, on peut toujours s'entendre, surtout face à cette fille aux grands yeux clairs sachant dire « je veux », seul soleil de ses vieux jours, seul espoir pour le domaine.

Car Jeanne aurait des enfants aimant tout comme Emiland leur père et Jehan leur grand-père, les grandes sylves sombres frangeant les terres emblavées, la rivière de Grosné coulant paisiblement entre noues et teppes, joncs et vernées. Un si beau pays ! songeait Jehan du meix Greuze prêtant une oreille réjouie à la cloche chantant allègrement le bonheur de Jeanne et Emiland.

Et peut-être la liesse de tout le village convié à dignement fêter l'événement chasserait-elle les malheurs récents de cette disette maudite qui faucha cette année les jeunes et les faibles, les plus démunis ne trouvant même plus en Bragny racines et rhizomes, écorces et orties. Dans le village, nombre d'enfants pauvres pleurèrent la torture d'un ventre vide. L'hiver parut interminable...

Dans la bienheureuse chaleur du mois d'août et la suffisance momentanément retrouvée, estomacs et coeurs se réjouissent du bonheur de Jeanne et Emiland chassant les malheurs passés, attisant la flamme fragile qui si souvent vacille mais jamais ne meurt de l'éternel espoir des jours meilleurs.

Deux fois encore, joie et cloche uniront leur voix pour petite Jeanne tout d'abord puis un an plus tard pour son frère petit Jean, le temps des rires de la jeune maman et des babils des bébés quelques trop brèves années. Puis Jeanne la douce, belle et obstinée s'en est allée, et avec elle les jumeaux Etienne et Etiennette qui ne savaient plus que faire sans le regard clair de leur mère. Elle n'avait que trente ans et lui Jehan n'en finissait plus de vieillir.

Emiland taisait son chagrin en heures d'un labour qui semblait ne jamais devoir finir. Jamais les terres n'avaient été si belles. Le domaine reprenait souffle et portait haut l'espoir des générations à venir. Mais Jeanne était partie, ses deux bébés menus dans les bras. Etienne et Etiennette poursuivaient dans il ne savait quel au-delà l'étroite fratrie qui les avait unis tant que Jeanne les porta. Si semblables et si proches, l'éternité pouvait-elle les séparer ?

Le vieil homme longeant de son pas lent le Curtail à la Reine non loin de l'ancien Bois Pénaurin, se mit à songer à Jean frère d'Emiland établi sur les terres du bas d'Autrive. Il avait épousé une autre Jeanne de cette ancienne famille des Bonnot ayant des biens dans les vignes et les vins. Quel travailleur ce Jean, quel homme habile pour les affaires, les commerces en tous genres, le bois, le grain, les charrois.

La propriété d'Autrive croissait avec bonheur, et bientôt, deux solides garçons ayant pour nom Jean et François, deux robustes gaillards tout en muscles et tout en voix, offriraient à leur père une puissante relève. Antoine leur frère n'avait fait qu'un bref passage sur terre.

*Le vieux Jehan soupira. La cloche de l'église nouvelle pleurait si souvent la mort des petits enfants ! Jeanne la douce, belle et obstinée, le bleu de ses yeux qu'elle tenait de sa mère tant aimée lui manquaient chaque jour davantage. Quand rejoindrait-il Marie sa tendre mie, trop vite partie avec ce fils héritier des terres Greuze qui lui coûta la vie ? Et Jeanne la douce qui avait si bien su choisir pour le domaine le meilleur des paysans ?*

*François Rozand maître marchand secoua sa lourde houppelande fourrée à larges manches flottantes et évasées. Sur les sentes inclinées du Bois d'Amaron, il se sentait abrité de cette pluie fine et glacée, mais depuis qu'il avait emprunté le mauvais chemin contournant l'ancien domaine fortifié, cette bruine fraîche l'avait assailli et alourdi. François Rozand maître marchand n'avait cependant pas froid. Son tempérament de feu et sa dévorante activité lui permettaient d'affronter tous les temps, même les plus rigoureux. Lors des deux récents hivers passés, un gel redoutable fit éclater les chênes de Bragny.*

*Quel malheur ces temps de neige et de givre, ou d'un froid si intense qu'il vous semblait suffoquer lorsqu'il fallait sortir et le respirer. Il vous saisissait brutalement, à vous pétrifier ! Les mauvaises années faisaient chaîne et cependant les affaires ne connaissaient pas de répit. Il fallait sortir, rencontrer les compères, évaluer, traiter, argumenter pour finalement conclure, parfois renoncer. C'était alors des heures de labeur perdues sur les mauvais chemins, de longues heures de cette vie bien remplie passées ailleurs qu'en Autrive et son hameau, ailleurs qu'en cette nouvelle et belle demeure que fit construire en l'an 1702 Jean son grand-père, le premier à allier de fructueuses affaires à un fort beau patrimoine foncier.*

*Maître François Rozand, grand propriétaire et riche marchand secoua ses vêtements devenus lourds. Puis il se tourna vers les longs horizons de la vaste vallée portant le village. Parvenu à son point culminant, le chemin dominait les belles étendues de terre conduisant à La Chapelle. Au delà du Champ des Morts, son regard coula vers l'écume sombre et longue du Grand Bragny.*

*Le maître marchand échevin du village songea qu'il faudrait sans tarder organiser une nouvelle traque aux loups. La male bête s'approchait des meix, quittant l'abri des sauvagines en ce rude hiver qui ne voulait pas finir. Le laboureur du Pain Bénit et les habitants des feux du haut d'Autrive étaient venus s'en plaindre. Dès la journée du lendemain, il verrait le marguillier Claude Boyaux pour sonner la préparation de la battue. Rien ne devait être laissé au hasard, et maître François Rozand apportait un grand zèle à sa fonction d'échevin, soucieux de veiller au mieux être de chacun, à la protection des personnes, du bétail et des biens.*

*Jetant un dernier regard aux meix enveloppés de brume, il reprit chemin vers le Domaine d'Amaron. Au pied de la masse longue des bâtiments, le Champ des Morts rappelait à qui voulait encore l'entendre l'atrocité des guerres de religion qui n'épargnèrent point le pays de Bragny, La Chapelle et son château, Autrive et ses hameaux. Le premier souverain de la dynastie des Bourbons y mit heureusement fin. Il avait pour nom Henry quatrième du nom, appréciait les vins fins de Givry et cette duchesse de Bourgogne en son château de Germolles dont il fit sa douce et tendre mie.*

*En ce temps là, le bon Sully était aux affaires et tentait de réduire la dette de l'Etat. Il rachetait les rentes, abaissait, pour diminuer l'usure, le taux du loyer de l'argent, encourageait l'agriculture, s'efforçait d'introduire un peu plus de justice dans la répartition des tailles. Et surtout, et cela François Rozand se devait de lui en être gré, Sully fut le grand voyer de France, dotant le pays de routes et de ponts sur lesquels circulaient les charrois assurant la bonne fortune des marchands.*

Henry IV, souverain amoureux toujours pressé, passait au grand galop sur les routes toutes d'ormes ombragées. Enveloppé d'un grand manteau, il préférait son fringant coursier au carrosse lourd et lent. Sous Louis le quatorzième le coche apparut sur les routes du royaume de France. François Rozand maître marchand se souvenait encore de la chanson qu'en fredonnait Anne sa mère :

« Cette grande chambre d'osier  
Qu'on voit par le milieu plier  
Et qui par les deux bouts balance... »

Anne, fille du maître marchand en savonnerie Etienne Barbier parcourait jeune fille plusieurs fois l'an les 75 lieues séparant Dijon de Paris. Anne, lettrée, cultivée, aux manières fines et à la redoutable autorité, connaissait le coche d'osier tiré par cinq ou six chevaux en chanson uniquement, ne voyageant, elle et son père, qu'en voiture particulière. Mais elle en aimait la mélodie chantante et chaloupée, semblable à ces chants de bercement fredonnés aux tout petits enfants.

Anne, fine et forte auprès de Jean Rozand son père, homme pensif et taciturne, aussi rare de parole que sa femme en était brillante, dérobant derrière l'abri de ses paupières mi closes tout l'intime de ses pensées. Méthodique et organisée, Anne Rozand régnait sur son domaine domestique. Jean son mari semblait perpétuellement méditer face à sa papillonnante activité.

C'était un homme de silence en affaires également. Avec adresse, il savait user de toute césure du temps pour observer, deviner, lire dans les regards et les gestes. Et les affaires florissaient, les céréales, le bois, les charrois, la pierre des carrières et tout ce que la demande locale l'incitait à commercer. Un fin limier en affaires tout comme dans la gestion des terres confiées aux meilleurs fermiers. Cette partie basse d'Autrive s'était développée en nombre de meix frangés de belles chenevières, en prairies vertes et lourdes frangeant la belle rivière. Un grand homme que Jean Rozand son père, homme de la mesure et du silence, de la réflexion avant toute action. De son père, François hérita la mesure et la fermeté, de sa mère la fougue et l'élan.

François Rozand maître marchand posa un regard embué sur les hautes terres d'Amaron. Celle de la Justice porta autrefois les sinistres fourches patibulaires. Dans les flammes du crépuscule ou sous le masque gris des ressassantes pluies, environnées des freux croassants du Grand Bragny, elles devaient paraître bien lugubres. Mais depuis fort longtemps déjà, elles n'étaient plus que poussière pourrissante dans la glaise d'un volontaire oubli. Nul parmi les Anciens du village et de ses hameaux ne se souvenait de ces lointains seigneurs du temps des mottes, bien avant les châteaux.

Perdu en des pensées devenues moroses, le maître marchand dépassa le Champ de la Grange puis le vaste meix de La Fromagerie. Il longea les terres de Chemenol ouvrant l'arrière pays de Cluny vers l'horizon large de la vallée.

A droite, le sentier caillouteux ouvert par ses ancêtres jusqu'à la rivière de Grosne s'inclinait doucement jusqu'aux longues peupleraies de la rive. De hautes haies toutes emperlées de pluie l'abritaient des vents. En contrehaut, un autre sentier plus ancien conduisait au Pain Bénit. Une humble chapelle y tinta autrefois.

Des meix devenus vieux et masureux s'accrochaient encore à cette lisière hospitalière. Seul le meix du laboureur Claude Laforêt affichait encore bonne apparence. Tout comme Claude Lacote et Antoine Lustat fermiers grangers du domaine d'Amaron, le laboureur était venu se plaindre des loups menaçant les meix. Tous craignaient de perdre du bétail en cette longue fin d'hiver affamant la male bête. Il faudrait dès le lendemain prestement s'occuper de cette affaire, sans oublier de passer chez François Rameau le maréchal avant de se rendre chez Jean Baptiste Rabut, notaire royal demeurant à Tallant.

François Rozand maître marchand commence une quarantaine solide et pleine de projets. Son domaine s'évalue au tiers de celui des châtelains et les revenus du commerce y ajoutent nombre de beaux écus. Un commerce où il excelle, sachant se montrer entreprenant tout en assurant de solides sécurités à toute nouvelle transaction.

Jamais il n'avait oublié la leçon de ses lointains ancêtres marchands venus du pays des Alamans alors qu'Eudes le Bourguignon, croisé au côté du duc de Nevers et de Simon de Montfort, descendait porter fer et feu de l'enfer contre l'hérésie cathare de l'opulent Occitan.

Trois jours, en la bonne ville de Chalon, Simon avait attendu l'arrivée d'Eudes et des Bourguignons. Au devant des troupes duciales, Simon seigneur de Neauphle et Robert Mauvoisin s'étaient portés en vain. Des villages en leur campagne, ils ne ramenèrent que de vagues rumeurs d'attaque de caravane.

Tôt surgis le lendemain des brumes fangeuses des bords de Saône, des éclaireurs annoncèrent l'imminente arrivée des croisés du duc Eudes, l'ost bourguignon ayant campé dans les environs de Verdun. Simon de Montfort toute la matinée dut attendre encore, rage au cœur attisant de belliqueuses humeurs.

Mêlées à celles de Bourgogne, les bannières épiscopales timbrées de l'agnus dei apparurent peu avant midi. Intégrées au long convoi de l'escorte des chevaliers, cahotaient sur leurs roues pleines les charrettes bâchées de peaux brutes des marchands spoliés. Elles suivirent la croisade si onéreuse à financer. Car il est bien connu, conclut sentencieusement François Rozand maître marchand que la guerre ne dépouille les uns que pour enrichir les autres.

Les temps passèrent sur la croisade oubliée et son cortège d'atrocités entre Béziers crucifié et la fière citadelle du pays de Carcassès. Cinq siècles plus tard pourtant, il est toujours question de problèmes financiers dans la cour des grands. Le banquier écossais John Law proposa une décennie plus tôt un papier monnaie immédiatement convertible. Son système connut un certain succès. François Rozand s'avoua l'avoir trouvé intelligent avant que ne se produise une banqueroute qui retira au papier monnaie la difficile confiance des gens de finance français. L'économie y gagna quelque souffle et alléga d'autant la dette que transmit à l'Etat Louis roi de la lumière et de la guerre.

François Rozand accorda au grand souverain régnant en sa bienheureuse éternité depuis bientôt douze longues années une pensée respectueuse, le priant d'envoyer sur le pays de France quelques chauds rayons qui feraient enfin brèche à l'hiver. Il sourit à l'idée que les cieux devaient encore résonner des éclats oratoires opposant l'Aigle de Meaux, le Roi Soleil et le Pape Innocent.

Aujourd'hui encore, les remous religieux secouent convulsivement le royaume de France, endémiques telles les pestes en tous genres. Les Jansénistes font parler d'eux. Papauté et royauté ensemble unies par la bulle Unigenitus s'opposent aux grands religieux tolérants siégeant au Conseil de Conscience.

François Rozand hoche la tête en y songeant tandis que ses pas gravissent le grand escalier donnant accès au balcon couvert. Ces agitations peuplent d'ombre les meilleurs tableaux du moment, tel celui que brosse la bonne gestion du pays par le cardinal Fleury. Malgré son âge avancé, il est parvenu cette précédente année à stabiliser les monnaies. L'économie semble s'engager vers de meilleurs équilibres et François Rozand maître marchand s'en félicite.

Il s'en réjouit pour lui, mais aussi pour son fils Pierre dont les treize ans affichent nettement préférer les fascinantes élucubrations financières à la rigoureuse et paisible gestion des terres. Neuves et audacieuses, ses idées ne sont pas sans inquiéter les générations de mesure, de réflexion lente et patiente coulant dans les veines de l'échevin.

Jean son frère va sur ses cinq ans. Maître Rozand apprécie tout particulièrement cet enfant calme aimant la si belle rivière de Grosne. Toujours Jean prête une oreille attentive aux récits de l'échevin racontant l'histoire du village, ses anciennes dynasties terriennes, ses notables, les responsables de la communauté. Sans oublier les artisans répondant à tous les besoins, qu'il s'agisse de travailler le fer, le bois ou la pierre. Jean écoute, Jean apprend.

Mais chaque jour que Dieu fait, qu'il les fasse beaux dans l'ardente lumière de l'été ou tristes et gris dans le bistre des pluies, Jean au quotidien de chaque matin court vers la rivière de Grosne, ses berges ombragées, son courant parfois violent entraînant à une vitesse folle la roue d'éphémères moulins de bois que lui confient ses doigts adroits. « Quand je serai grand, je construirai un vrai moulin, un grand ! » répétait-il souvent. Ces propos enchantaient l'échevin. Si Jean le grand-père avait construit si près de la rivière cette maison de maîtres en belle pierre de carrière, son balcon ouvragé à l'élégant escalier, ses dépendances cossues aux charpentes de titan, peut-être incluait-il la présence utile de la rivière dans la prospérité à venir.

Puis Marie et Jeanne avaient agrandi la fratrie. Elles pépiaient à longueur de journée, complices dans les rires comme dans les pleurs comme dans les rires et les colères.

François l'échevin salua Charles Nuzillat granger à la Fromagerie. Lourdemment chargé, il précédait le manouvrier Jean Launet de la grangerie Mercier. Deux solides gaillards, rudes à la tâche, commenta l'échevin du haut de son balcon.

Cette année là, Marie Launey, sœur de Jean le manouvrier, avait épousé Victor Fourillon. Et Marie quitta le vieil Autrive pour La Chapelle, le meix du bout du pays que possédait son courageux mari, petit propriétaire louant ses bras à longueur d'année. Elle était jeune et si jolie cette petite Marie, longue et souple comme les roseaux que le vent ploie sur la rivière !

François l'échevin frissonna dans l'obscurité épaissie. Les échos assourdis de la cloche du village firent tinter à ses oreilles le souvenir de ses petits. Ils dormaient tous là-bas, en cette terre anciennement Greuze qu'Antoine de Simon acheta pour y construire la nouvelle église. Blaise qui aurait douze ans, François qui sommeille depuis une décennie déjà, Jean-Baptiste et ses neuf ans d'au-delà. Et Anne, cette petite Anne rieuse et espiègle comme sa grand-mère, et qui ne réjouit le cœur de ses parents que le temps de ses premiers pas.

Et puis cette année encore, les jumelles Françoise et Antoinette qui eurent tant de mal à faire entendre leurs premiers cris. Etiennette Pommier, une voisine, les avait prestement ondoyées. Jeanne leur maman n'acceptait pas qu'elles ne puissent vivre. Sur sa demande, François avait fait atteler et les avait conduites à l'église.

Le froid glacial de février pétrifiait une lumière pâle. François songeait que c'était là folie et que nul ne pouvait redonner la vie. Saint Jean sur l'autel duquel ils posèrent les petites fut-il vexé par ces propos irrévérencieux ? Toujours est-il que rien ne se produisit. Les fillettes gardèrent un silence immobile et blanc tout comme la statue du bon Saint Jean.

Jeanne porta les petites vers la Vierge, les posa sur la pierre de l'autel. Le regard doux de cette antique Madone trouvée en forêt de Bragny au temps des premiers chevaliers de La Chapelle enveloppait affectueusement les deux enfants. Immobile et pâle, Jeanne priait la Vierge d'espérance.

Et survint alors l'incroyable, l'inimaginable, à douter de ce que l'on voit... Un grand sursaut secoua le corps des fillettes qui se mirent à pleurer faiblement. La petite assemblée venue spontanément tomba en ferventes prières. On courut chercher le marguillier qui fit chanter la cloche à des lieux à la ronde tandis que la voiture couverte de maître Rozand regagnait la belle demeure d'Autrive et le berceau bien chaud des deux enfants.

La rivière de Grosne coulait de hautes eaux couleur de plomb à la puissante odeur de limon. Une chaîne de prières unit devant la Vierge de Bragny les habitants vite informés et



émervillés. Le 9 février 1727, quatre jours auparavant s'était éteint le vieux curé Blanchet. Ce fut son remplaçant qui consigna dans le Registre de Paroisse l'événement heureux et troublant.

Le Vierge ne put soutenir longtemps la vie chancelante des deux fillettes qui respirèrent faiblement, difficilement pendant trois jours, puis partirent ensemble rejoindre la Madone au doux regard. Pensez, deux petites, c'était une tâche bien difficile ! Chaque jour Jeanne descendit au village. Devant l'autel de la Vierge, elle allumait deux cierges, deux lumières fragiles éclairant leur chemin dans l'au-delà.

## *La vie quotidienne au village Au temps des Etats de Sections et des plans géométriques*

1790

*En cette année 1790, 21 enfants citoyens sont nés au village et 7 couples se sont formés. Jean Gribouillot le jardinier, qui plantera dans peu de temps une belle haie d'épines blanches autour de l'église, unit les fleurs de sa vie à celles d'Emilande Maudrot.*

*Jean Baptiste Verchère fait sonner sa forge dans la maison qu'occupe Bernard Chalburg aujourd'hui. (en 1998)*

*Jean Machuron est charron, Sylvain Butot exerce la profession de maçon.*

*Jean Baptiste Laborier est marchand au lieu et Jean Guyot exerce l'activité de voiturier.*

*François Dupuis est garde moulin et Laurent Papillon, surnommé Brunet, veille à la bonne marche du moulin de La Chapelle tout en exerçant ses talents de fermier.*

*« Ce jour d'hui, 24 février 1790, heure 9 du matin, en l'église paroissiale de La Chapelle de Braquy, en exécution des lettres patentes du roi sur un décret de l'Assemblée nationale pour la constitution des municipalités, données à Paris au mois de décembre 1789, se sont réunis les citoyens actifs de ladite paroisse, au nombre de 41, pour procéder à la formation de la municipalité dudit lieu, après les publications des affiches requises, le tout à la diligence de François Laborier et Benoît Cripeau, échevins en exercice.*

*...Ayant fait choix, le sieur Rozand a été nommé président de l'Assemblée. Les scrutateurs et le secrétaire choisis, le citoyen Rozand a été nommé maire à la pluralité de 34 voix ; Claude Carré a été nommé procureur de la commune, à la pluralité de 23 voix. Les deux officiers municipaux ont été François Laborier et Benoît Cripeau avec 40 voix. Les six notables ont été Dumars, curé de La Chapelle, Jean Boyaud, Benoît Valière, François Goin, Pierre Carré, Claude La Cote. Le secrétaire greffier de la commune est Pierre Valière ».*

*Le 20 juin 1790, le citoyen maire fait acte de justice. Un différend assez violent ayant opposé François Goin, journalier, et Gabriel Benoît également*

journalier, dispute très forte avec propos indécents, ils promettent au maire de ne pas recommencer et se voient infliger une amende de 6 livres.

Le 20 septembre 1790, la communauté de La Chapelle de Bragny a 360 habitants et 78 feux, ce qui représente 78 maisons à chauffer. Ce sont les ménages, les célibataires, les veufs ou les veuves qui vivent parfois dans leurs familles. Il y a beaucoup de cohabitation. Le village qui avait 340 habitants en 1786 en compte maintenant 360. Ce nombre augmentera jusqu'en 1826 où l'on dénombrera 498 habitants.

Un seul individu ne paie aucune taxe, 29 ne paient pas l'équivalent de trois journées de travail. Dix vieillards et 5 infirmes sont hors d'état de travailler, 22 pauvres ne peuvent gagner leur vie, 45 personnes ont besoin d'assistance. On dénombre encore 8 malades et 1 vagabond « n'ayant d'autre cause de mendicité que la pauvreté ».

Le 23 octobre 1790, une somme de 44 livres est destinée à l'achat de drapeaux et de cocardes. S'y ajoutera une caisse claire (tambour) de 25 livres. Le Conseil général de La Chapelle déclare d'une nécessité indispensable de rétablir les murs du cimetière le long du chemin. Une partie du pavé de l'église s'est par ailleurs brisée par vétusté. Le Conseil dresse donc une liste de 24 personnes qui devront transporter pierre et sable tandis que les voituriers d'Hauterive apporteront pavés et chaux.

Les habitants de La Lheüe ne sont pas autorisés à mener paître au bois.

Le 14 novembre 1790, le Conseil vote les dépenses pour l'établissement d'une milice municipale. Il évalue également la contribution « patriotique »

déclaration de Balthazar Dumas, curé	300 livres
	conforme à la vérité
déclaration de Jean Rozand, maire	150 livres
	conforme à la vérité
déclaration de Dame de Raffin	90 livres
notoirement infidèle à la vérité, ses revenus étant de 6 500 livres	
déclaration de Louis Chanut, marchand	72 livres
insuffisante car il dispose de 620 livres de revenus par année	

## 1791

Le 18 janvier 1791, Victor Fourillon et Anne Launay s'épousent en l'église du village, seul et unique mariage de cette année saluée par les gazouillis de 21 nouveaux nés. Le nombre des décès est de 4 seulement. Parmi eux, deux enfants âgés respectivement de 5 et 6 ans. Victor Fourillon et Anne sa jeune femme habitent le dernier meix de La Chapute (partie ancienne de la maison de Simone Pilioux.).

Benoit Crepeau achète 11 pieds d'orme pour lesquels il propose le meilleur prix 118 francs.

Le 20 mars 1791, le Conseil convoqué sur la place publique proche de l'église assisté des habitants ayant été convoqués 8 jours à l'avance à la diligence de Claude Carré procureur, nomme des personnes pour former un état indicatif de tous les propriétaires

Se trouvent élus

Louis Chanut, père, 63 ans, et Antoine Piochon pour la première section, lettre A côté de La Lheué.

Philibert Chanut et Jean Boyaud, lettre B

Benoit Valière et Jean Valière habitant Hauterive pour la section C

Les réquisitions de cette époque nous apprennent qu'on cultivait également sur les terres de La Chapelle de l'orge, du seigle, de l'avoine. On mélangeait souvent à la farine de froment de la farine d'orge et de seigle, peut-être aussi de la farine de féverolles.

Il y avait aussi 370 hectares de terres labourables mais un tiers ou quelquefois plus était en jachères. Il restait peut-être 220 ou 230 hectares à cultiver, ce qui représentait un gros travail pour une bonne partie de l'année.

Labourages, plantations, sarclages, récoltes, charrois, battages des grains s'effectuaient avec charrues, araires, herSES, chars, charrettes et tombereaux tirés en grande partie par des vaches attelées. Les chevaux appartenaient surtout aux gros propriétaires ou aux gros fermiers.

Environ la moitié des terres cultivées étaient en blé, les autres cultures occupant l'autre moitié. Les plantes sarclées par rapport aux terres labourables ne représentaient pas de grandes surfaces. On plantait néanmoins beaucoup de maïs, plante qu'il fallait sarcler à l'époque. On ne parle pas encore de betteraves et les pommes de terre ne représentent que peu de surface, environ un dixième de ce qui se plantera vers 1815 ou 1820. On ne consommait en France qu'une petite quantité de pommes de terre. On plantait du colza ou navette pour les besoins de la famille. La plupart des laboureurs récoltaient de quoi produire leur huile de ménage. Il fallait également sarcler cette plante et elle n'occupait que de petites parcelles.

Dans les champs, on plantait choux, choux raves, haricots, carottes. Cette tradition culturelle s'est perpétuée jusque dans les années 1940-1950, près de deux siècles plus tard.

Sans oublier le chanvre (voir annexe 2)

Les plantations de pommes de terre sur l'ensemble du territoire agricole français n'étaient pas très importantes en 1793. Les récoltes représentaient le produit de 35 000 hectares. Le chiffre passera à 350 000 hectares entre 1815 et 1820. Dans la monographie de Sercy, on lit que davantage de pommes de terre furent plantées après l'année 1816 qui fut mauvaise, humide et froide, année de disette.

Le 10 juillet 1791, le Conseil fait publier la vente du tiers des fruits pendants par racines des terres cy-devant de la cure de La Chapelle, cultivées par François Laborier à la tierce et de la dime à lever dans ladite terre...  
(voir annexe 1)

Les artisans dans leur quasi totalité cultivent un peu de terre de même que les marchands, les cabaretiers et les gardes.

A La Chapelle les exploitations importantes emploient des commis de ferme et parfois des servantes. Des femmes vont travailler dans les champs pour des travaux de sarclage pour les foins et les moissons. Elles sont payées à la journée.

Les foins ne sont peut-être pas des travaux agricoles d'une grande ampleur à cette époque. On ne compte dans ce domaine à La Chapelle que 140 ou 160 hectares de prés ou de pâtures.

Toutes les céréales secondaires, pois, vesces, fèves, hormis en période de grande disette, sont utilisées pour la volaille et les porcs de même que le maïs. Une partie de ce turquie est transformé en gaudes. On consomme beaucoup de gaudes à cette époque à partir de l'automne pour économiser le pain.

Les annexes sont à voir dans le document "Entre le Futur et l'Antan" paru en 1998

## 1792

Le 22 septembre 1792 s'ouvre l'An I de la République

On doit se dire citoyen, citoyenne

« Jean Goïn, citoyen laboureur »

Se sont unis cette année là Jean Berthot et Jeanne Dussauge, Antoine Mazoyer, veuf et Marie Rabut. Jeanne Dussauge est la fille du tissier en toile de

Meix Vallot Etienne Dussauge. Son mari Jean Berthot exerce également la profession de tissier en toile.

Neuf bébés voient le jour. Parmi les 11 décès, on compte 9 enfants en bas âge.

Le 26 mars 1792, réuni en la maison de Pierre Valière à défaut de chambre communale à la réquisition de Philibert Chanut, le Conseil nomme un receveur pour la contribution foncière et mobilière pour l'année. Jean Baptiste Laborier s'est présenté pour la perception moyenne. Sa rétribution sera de 6 deniers pour une livre.

Le 14 juin 1792, le Conseil décide, en plus de la reconstruction du mur du cimetière d'édifier un mur côté matin du chemin à la grange de Philibert Chanut (la grange brûlée). Il faut également rétablir l'escalier de l'entrée côté vent qui doit être composé de 8 marches. Il faut réaliser de même une entrée côté de soir en forme d'escalier avec une planche en saillie, le tout construit en pierre. Ces réparations sont à faire promptement. Appel est fait à Léonard Perrault, maçon et citoyen du lieu, qui s'est transporté avec le Conseil pour considérer ledit ouvrage, acceptant de le faire de la manière ci-dessus décrite et de couvrir le mur côté matin de pierres polies et pointées au marteau moyennant la somme de 50 livres reçue des mains du Sieur Rozand maire.

Le 2 décembre 1792, le Conseil procède au renouvellement intégral des officiers municipaux. Jean Baptiste Laborier est élu maire, Louis Chanut est élu procureur.

### 1793

Le 22 septembre 1793 s'ouvre l'An II de la République.

Le volet population ouvre un carnet rose de 7 mariages Neuf bébés ont babillé et sans doute chanté la Carmagnole des nourrissons très à la mode à cette époque. Parmi les 9 décès de l'année on compte 8 enfants.

Au travers des délibérations, décisions et convocations, le vent de l'histoire révolutionnaire imprime une ombre lourde sur le village. C'est l'état de guerre. Il apparaît lors des procès verbaux de recensement et de tirage au sort puis lors des quêtes et réquisitions.

En janvier 1793, une réunion a lieu au cy-devant presbytère pour recruter des volontaires devant marcher au secours des armées. En avril, la commune doit de nouveau fournir un homme pour voler au secours des armées de la nation. Le Conseil et le commissaire Martin ont rassemblé 35 garçons. Le sort est tombé sur François Lefranc, au sujet duquel le rapide portrait dressé par l'écrit administratif, nous apprend qu'il mesurait environ 5 pieds, 2 pouces (1,70m) que son regard avait couleur de pluie (yeux gris) sous des cheveux sombres comme l'ombre des bois.

Le 23 juin 1793, il faut à nouveau désigner un homme pour l'Armée des Alpes. Le sort tombe sur François Fourillon dont le visage flamboie sous une chevelure noire. Il a 22 printemps et une taille de 5 pieds.

En septembre de la même année est effectué un nouveau tirage au sort des garçons pour l'armée. Sur les 37 rassemblés, 5 seront désignés par le sort et quitteront le village. Le premier nom est illisible, ensuite suivi de

Jean Machuron  
Jean Dumont  
François Roy  
Jean Baptiste Brenin

Les réquisitions sont rudes. Outre les chevaux pour l'armée, il faut fournir 190 quintaux de grains. On peut seulement en réunir 50, ce qui représente la quantité habituellement vendue sur le marché de Tournus. Il est également demandé à la commune la livraison de deux bœufs à Chalon. Ce sont Claude La Cote et Benoît Valière qui s'en chargeront.

Une quête est effectuée par les commissaires de Mancey et d'Etrigny pour les valeureux soldats de la République. A la Chapelle, chez les plus riches, on réunit au total 58 chemises, 8 paires de draps ainsi qu'une somme de 24 livres et 5 sols.

Les décisions du Conseil concernent également la vie locale tout comme elles reflètent la vie politique nationale (Comité de surveillance, gardes)

Le salaire du pâtre communal est évalué à  
une coupe de méele (deux tiers froment, un tiers seigle et orge)  
plus une poignée de chanvre ou deux sous.

Le Conseil affirme qu'il est indispensable de nommer des gardes pour veiller et préserver grains, fruits, récoltes et bois sur le territoire. Ils effectueront des tournées tant le jour que la nuit. Leur salaire est fixé à 60 livres. Les trois gardes nommés sont

Jean Goïn  
Vincent Cagnard  
Victor Fourillon

Un chêne dans le chemin d'Hauterive se vend 75 livres.

Les travaux de restauration de l'église du siècle des Lumières sont importants (l'église nouvelle du village construite sur une terre de l'ancien meix de Jehan Greuze acquise par le seigneur de La Chapelle et offerte aux villageois fut construite dans les dernières décennies du XVI<sup>e</sup> siècle)

En janvier 1793, le Conseil rassemblé en la maison du maréchal Jean Baptiste Verchère, décide de l'adjudication pour planter l'haie au cimetière. Jean Gribouillot, citoyen au lieu, s'en chargera pour 24 livres et 10 sols. Cette haie sera composée d'épines blanches à deux rangs du côté de bise. La vieille bouchure sera arrachée et un lignet en épine sèche sera dressé contre ladite haie. Pour le cimetière, on fera une porte à deux battants, le petit de deux pieds

trois pouces. On doit refaire également deux vitraux, réaliser des croisées en bois et vitrées, réparer le vitrail côté de bise devant l'autel Saint Jean qui est dégradé, mettre six grillages en fil d'archal (laiton) dont quatre pour les vitraux de la grande nef et deux pour les vitraux du choeur. On boîsera les deux petits autels, on construira un gradin conforme au rétable, on peindra le Christ, la croix et le support. On fera un devant au maître autel, on rétablira les deux crédences, on marbrera le cadre devant les autels, on donnera une couleur à deux vitraux de l'église, le tout pour 250 livres.

Le 6 juin 1793, Jean Baptiste Laborier donne sa démission de maire. Il est remplacé provisoirement par Claude Carré.

Le Conseil procède à la nomination d'un Comité de surveillance pour l'exécution des lois. Sa composition est la suivante :

Jean Rozand  
François Boyaud l'Ancien  
Pierre Carré  
Antoine Valière  
Benoît Valière

Pierre Valière est nommé secrétaire greffier et Louis Chanut reçoit le titre et la fonction d'Agent national.

Le Conseil recense dans la commune 16 vieillards qui ont besoin d'assistance, 21 enfants en dessous de 14 ans nés dans des familles très pauvres. Une somme de 130 livres est allouée aux indigents et des indemnités sont versées aux parents des Défenseurs de la Patrie.

En 1793, la commune doit :

200 livres au garde champêtre  
66 livres à un expert de Sennecey pour l'Etat des sections  
108 livres à Jean Rozand pour reconstruction du mur du cimetière  
69 livres à Jean Baptiste Laborier pour réparations à l'église  
60 livres au secrétaire greffier pour frais d'écriture  
15 livres au couvreur qui a descendu la croix du clocher.

Le système métrique est instauré le 18 germinal An II.

## 1794

Le 22 septembre 1794 s'ouvre l'An III de la République.

Après avoir entendu l'Agent national Louis Chanut, le Conseil fixe les salaires :

la journée pour faucher	30 sols + nourriture
la journée pour faner	10 sols + nourriture
la journée pour moissonner	



homme	35 sols + nourriture
femme	30 sols + nourriture
la journée pour voiturier les gerbes	30 sols avec les bêtes
la journée pour battre à la grange	20 sols + nourriture
la journée pour sarcler le "turquie"	10 sols + nourriture
la journée pour tenir la charrue	20 sols + nourriture
laboureur + charrue + bêtes	6 livres
voitures de foin sorties des prairies	40 sols

Les parents des Défenseurs de la Patrie ont de nouveau droit à des indemnités. Neuf parents touchent une somme allant de 57 à 287 livres.

L'administration du district de Chalon s'est transportée dans notre commune pour faire le choix de la huitième partie des cochons recensés. Six cochons ont été pris chez les propriétaires suivants: Antoine Valière du Domaine d'Amarron, Laurent Papillon le meunier du moulin de La Chapelle, la Veuve du maître marchand François Carré, François Carré et Jean Rozand.

Jean Rozand et Louis Papillon reçoivent pour mission de dresser un tableau des chevaux entiers et des juments poulinières.

Jean Goin, Denis Fourillon de la Chapute et Vincent Cagnard habitant le meix Guyot de Champ Gaudena-t (actuelle demeure d'Isabelle et Guy Béraud) effectuent toujours des gardes vigilantes, de jour comme de nuit, pour veiller sur les champs et les bois du village.

Jean Rozand commence le vaste chantier de la construction du moulin d'Hauterive. La rivière de Grosne coulera bientôt dans un nouveau lit et des travaux considérables de vannage allié à un judicieux système de déchargeoirs permettront au moulin flambant neuf de tourner ses grandes roues à aubes et ses lourdes meules. Le bâtiment principal repose sur les troncs à peine équarris de grands chênes de Bragny qui donneront une assise robuste et durable à l'impressionnante bâtisse de pierre.

Le 16 vendémiaire a lieu une nouvelle réquisition de blé et d'orge. Le citoyen Passeault, acquéreur des « fruits pendants et par racines de la citoyenne Raffin » doit en livrer 80 quistaux.

Le 16 pluviôse de la même année, une nouvelle réquisition n'accorde que trois jours de délai de livraison.

La commune doit livrer des bois de marine au port de Marnay. Les voituriers ont du retard et 17 d'entre eux se font rappeler à l'ordre. La livraison des grains prend également d'importants retards. Les hommes manquent dans les campagnes et les batteurs au fléau sont rares sur les aires des granges.

## 1795

Le 22 septembre 1795 s'ouvre l' An IV de la République.

Quinze enfants ouvrent les yeux sur le village et le monde mais parmi les 9 décès de l'année, il y a 5 enfants en bas âge.

Au village on trouve quasiment en nombre égal laboureurs et manouvriers. Il y a beaucoup de petits propriétaires.

Jean Baptiste Laborier et Jean Boyaud sont marchands au lieu, François Rabut cabaretier, Pierre Drain cordonnier. Antoine Jannot, Louis Gautheron et Etienne Dussauge sont tissiers en toile. Jean Guyot est charretier, Léonard Perrault et Sylvain Butot exercent la profession de maçon. Jean Machuron et Jean Vacheret effectuent tous travaux de charroinage au village et Jean Baptiste Verchère fait sonner sa forge dans la première maison du quartier du Meix (habitation actuelle de Bernard Chalburg).<sup>1998</sup> Jean Blondeau est meunier au moulin de Nanceau, Laurent Papillon régente celui de La Chapelle. La construction du moulin de Jean Rozand progresse en ce lieu qui s'appelle à l'époque « le bas d'Autrive ».

Une dame Vacheret, Veuve, est sage femme au village. On l'appelle « Mère Bienvenue ».

La commune pour laquelle l'Agent national Louis Chanut avait proposé le nom de « Bragny sur Grosne » le 23 mars 1794, redevient « La Chapelle de Bragny » le 4 juin 1795.

Il est dit qu'à partir de l'hiver 94-95, la misère s'installe pour plusieurs années dans les campagnes. Des bandes de vagabonds, à la fois mendiants et brigands se répandent chez nous comme ailleurs en pays de France. Il est difficile de savoir ce qui s'est réellement passé dans notre village à cette époque car il y a peu d'archives entre 1795 et 1800.

## 1796

Le 22 septembre 1796 s'ouvre l' An V de la République

Jeanne Pierre de la Chapute meurt à l'âge d'environ 90 ans. Elle habite l'un des deux meix contigus de la Chapute qui regarde le Champ Crochet à l'endroit où sera édifiée une soixantaine d'années plus tard la seconde tuilerie du village. Jeanne Pierre est recensée trois années auparavant sur la liste des 16 vieillards de la commune ayant besoin d'assistance. A côté de son nom figure la mention « âgée ». Un peu plus loin sur cette liste apparaît une Etienne Pommier que le secrétaire précise « très âgée ». Cette liste nous

apprend également qu'un Jean Desgranges est paralytique et Anne Rabut aveugle. Bien que la moyenne d'âge de l'époque ne laisse que rarement émerger une longévité importante, on trouve néanmoins dans notre village quelques personnes d'un âge avancé. Ainsi en 1756, une femme est décédée à l'âge d'environ 100 ans et on relève un décès à l'âge de 95 ans en 1761. Depuis cette date se produisirent seulement 20 décès entre 70 et 80 ans sur 426. Lorsque les personnes sont nées au village, le Registre de Paroisse établit des certitudes fortes pour la détermination de l'âge. Quand les personnes sont étrangères au village, l'indication des âges se fait beaucoup plus approximative.

Chez le laboureur François Laborier, un domestique meurt à l'âge de 29 ans le 4 fructidor. Le 12 fructidor, sa jeune servante de 14 ans connaît le même sort malheureux.

De nombreuses épousailles cette année là. Huit nouveaux couples se formèrent au village et s'y établirent.

## 1797

Pierre Valière, adjoint municipal enregistre le divorce de Jean Masson et Anne Perrault le 16 fructidor de l'An V en la maison de Jean Guyot. Ils s'étaient mariés le 14 frimaire de l'An IV.

Claude Brenot est compagnon maréchal. Il épouse Catherine Verchère, la fille de son patron le maître maréchal taillandier Jean Baptiste Verchère.

Le village se réjouit de 15 naissances et 3 mariages. Le glas sonne 22 fois au beffroi du clocher qui a perdu son coq.

## 1798

Se sont présentés au Temple de la Raison

Jacques Pierre et Antoinette Talmard ( 22 et 18 ans)

Pierre Dard et Jeanne Malfondet (31 et 23 ans)

Jean Griveaux et Claudine Boyaux (34 et 22 ans)

Antoine Boyaux est tisserand et Jean Guillin maître maçon

Huit enfants sont nés dans des familles de laboureurs, 6 ont des parents manouvriers. C'est chez un artisan que s'éveille à la vie le dernier bébé. Six décès dont trois enfants (6 ans, 4 ans et 14 jours)

## 1799

En cette dernière année du dix-huitième siècle, le village fête 15 naissances et un mariage.

Jacques Passot âgé de 38 ans épouse Jeanne Boyaux et ses 29 printemps.

Pour ce mariage, on lit :

*« Réunis en la maison du citoyen Jean Boyaux l'Ancien, à défaut de maison commune, se sont présentés par devant nous, maire, ... »*

On dit à cette époque que le journal, qui représente une superficie de 34 ares 28, correspond à ce que peut labourer un homme en une journée. Lorsque s'amélioreront animaux de trait et matériel araire, il pourra retourner jusqu'à un demi hectare en une seule journée. Avec des vaches il n'était possible de labourer que 20 à 25 ares. Deux vaches développent largement la force d'un seul cheval mais elles marchent plus lentement.

## 1800

Claude Brenot est maréchal au village. Agé de 28 ans, il est le gendre de Jean Baptiste Verchère propriétaire du meix et forge ouvrant le quartier des Meix.

Anne Dutel exerce la profession de maçon. Il réside à Hauterive.

Pierre Vallière a été élu maire de la commune dans le courant de l'année.

Avant l'an 9, il n'y avait pas d'instituteur au village. Il faut nommer un secrétaire pour aider le maire. Il sera aussi maître d'école. Quelques enfants vont à l'école à Lathue ou à Messey.

## 1801

Le recensement de 1801 dénombre 412 habitants au village.

Seize nouveaux bébés chapellois voient le jour. Quatre nouveaux couples se forment et 13 décès endeuillent le village.

Nicolas Guyot est charron.

Louis Rameau est meunier au moulin de La Chapelle.

Jean Berthot exerce la profession de cordonnier. Il a épousé Jeanne Dussauge, fille d'Etienne le tisserand de Meix Vallot. Elle fait montre de talents de couturière tout comme Jeanne Contassot dans le haut du pays.

Le village compte presque autant de manouvriers que de laboureurs.

Un couvreur à paille réside à Messey.

Jeanne de Raffin, veuve d'Antoine de Beugre, s'éteint au château.

Depuis deux ans, le moulin de Nanceau se trouve sur le territoire du village.

19 germinal :

« Il faut un maître d'école. Les enfants sont négligés depuis 10 ans. Il est nécessaire d'éduquer les jeunes ». (Pierre Valière, maire).

Le citoyen François Janin, instituteur à Lalheue, est nommé maître d'école. Il doit également assumer les fonctions de secrétaire de la commune de La Chapelle.

## 1802

Dix naissances, un seul mariage et 12 décès.

Claudine Contassot est sage-femme au village.

Le 11 vendémiaire, on recense les conscrits et on procède au tirage au sort. Ils doivent être en bonne santé et de taille réglementaire.

Le 18 prairial, déplorant l'absence d'un curé au village, le Conseil demande que l'église soit érigée en succursale. Il exprime le souhait de ne point participer aux dépenses qu'exige l'église de Lalheue dans le cas où un délai serait encore nécessaire. Le Conseil sollicite aussi un sursis à la vente ou l'aliénation de l'église, le gouvernant disposant des églises non réservées au culte.

## 1803

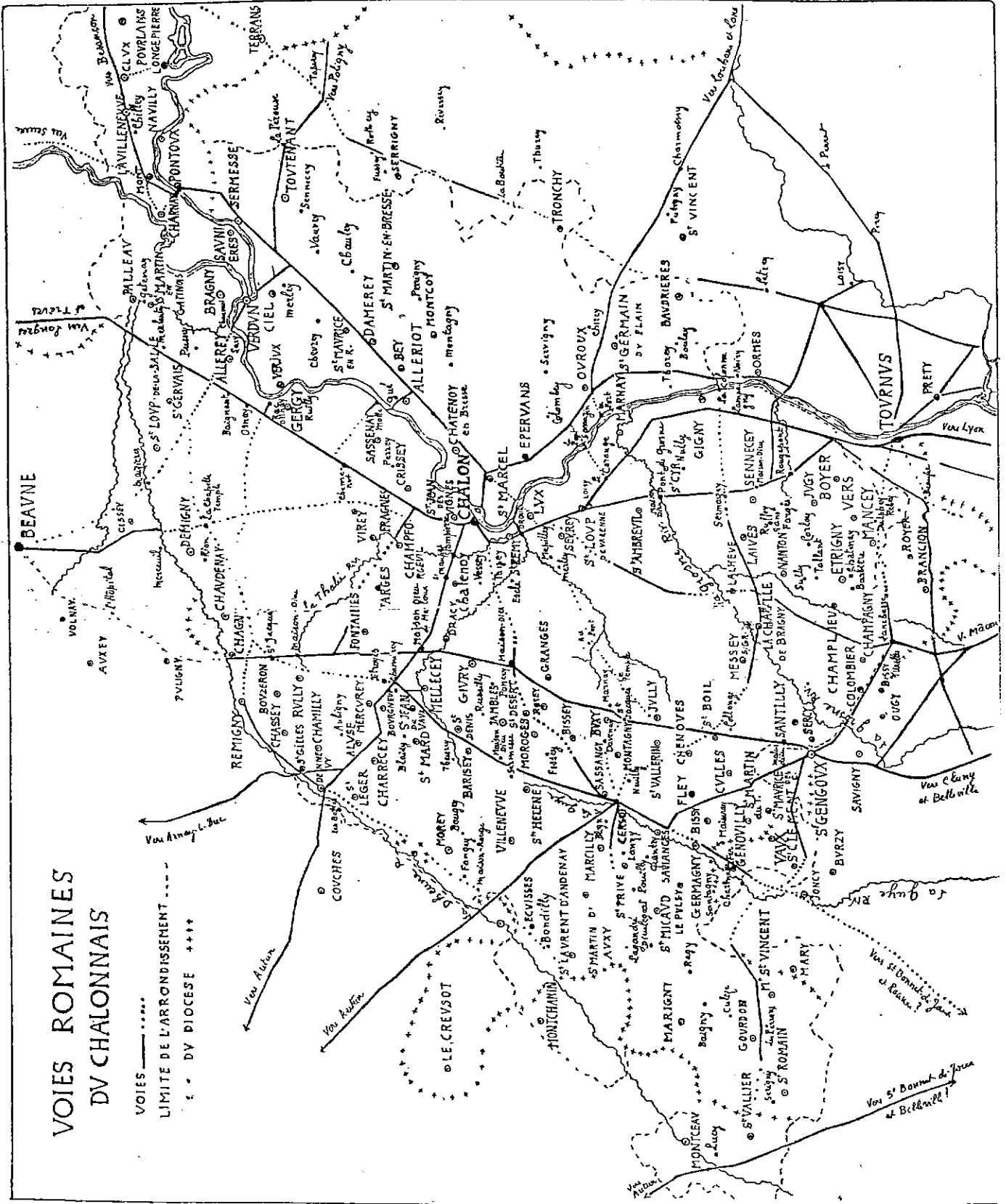
Les gens du village se rendent à la foire de Tournus qui a lieu une fois par mois. On y trouve de nombreux produits et on y vend les grains. Il y a trois manufactures de couvertures de coton.

On achète à Cluny du drap de laine, du tissu et du fil.

Au village travaillent deux tisserands. Il y a beaucoup de chenevières au pays. On trouve du lin dans le département, mais pas à La Chapelle. Le tissu de lin est réservé aux plus riches.

# VOIES ROMAINES DU CHALONNAIS

VOIES .....  
LIMITE DE L'ARRONDISSEMENT .....  
♦ ♦ ♦ ♦ ♦ DIOCÈSE



## ANNEXE 2

**Le coup du Suisse**

Le plan géométrique étudié page 55 présente un lieu-dit nommé **Le coup du Suisse** à proximité des **Petites Revoches** et du **Domaine des Prés**.

Cette appellation semble récente. On en trouve trace dans un courrier de Frédéric Carmoy daté du 8 août 1854. Ce courrier constitue l'une des nombreuses pièces d'un lourd dossier de justice opposant le moulin de La Chapelle, propriété de Madame d'Aligny, à celui d'Hauterive, propriété de Jean Rozand, maire de Buxy et Conseiller d'arrondissement, petit fils de Jean Rozand édificateur de la nouvelle usine.

Dans le courrier mentionné, Frédéric Carmoy dénonce un certain nombre d'erreurs et sollicite l'ouverture d'une nouvelle enquête. Il s'exprime en ces termes.

*« Une seconde erreur subsiste encore. Dans le plan, une partie désignée sous le nom de marais au profil 4 est attribuée à Madame Veuve Raffier, tandis qu'elle appartient à Madame d'Aligny qui ne se plaint pas de ce marais que ces auteurs avaient creusé pour faire un coup de pêche connu sous le nom de Coup du Suisse. »*

D'autres textes évoquent ce même endroit dans des termes équivalents et précisent que ce « marais » fut creusé de main d'homme pour effectivement réaliser un « coup de pêche ». Les berges de la rivière longeant les **Petites Revoches** sont particulièrement basses, fréquemment inondables lorsque les meuniers font monter les eaux. Elles se prêtaient donc remarquablement bien à la réalisation d'un tel projet.



## Bibliographie

Archives communales

Archives départementales

Registre des délibérations de 1792 à 1837 Série E Dépôt 85  
Série O 402

- Armand-Calliat L Le Chalonnais Gallo-Romain. Société Art Archéologie  
Chalon, 1937
- Beauzon Abbé Histoire religieuse de la Révolution dans l'arrondissement de Chalon  
sur Saône, Marceau, Chalon, 1889
- Bardy G Les actes des martyrs bourguignons et leur valeur historique  
Annales de Bourgogne, II, 1930
- Beraud E-Chevau E Notre village et ses églises, 1999  
Au fil de l'argile, 2002  
Jeux de moulins, jeux de malins, 2002  
Mémoire d'Avenir, La Chapelle de Bragny,
- Bligny B L'Eglise et les ordres religieux dans le royaume de Bourgogne aux XI<sup>e</sup>  
et XII<sup>e</sup> siècles, Grenoble, 1960
- Bourciez E et J Phonétique française, Etude historique, Klincksieck, 1978
- Bourciez E Eléments de linguistique romane, Paris, 1967
- Bonnard H Synopsis de phonétique historique, Sedes, 1979
- de Carmoy G Monographie de La Chapelle de Bragny  
Le village et le château, SAAST, 1989
- Chagny A Cluny et son empire, 1938
- Chaume M Recherche d'histoire chrétienne et médiévale.  
Les origines du duché de Bourgogne, Lyon, 1937
- de la Chaussée F Initiation à la phonétique historique de l'ancien français, Klincksieck,  
1964
- Desjardins E Géographie de la Gaule romaine, 1893, t IV
- de Vries J La religion des Celtes, Paris, Payot, 1963
- Dauzat A Nouveau dictionnaire étymologique et historique, Paris, 1964
- Duby G Recueil des pancartes de l'abbaye de la Ferté sur Grosne, 1113-1178  
Publication des Annales de la Faculté des Lettres, Aix en Provence
- Gauthier-Darcy Histoire secrète de la Bourgogne, Albin Michel, 1978
- Glaber R Chronique de l'an mil, Paleo, 2000
- Herman J Le latin vulgaire, PUF, Que sais-je n° 1247
- Ladame J Mémoire garder, manuscrit confié à Mémoire d'Avenir, 1998
- Lanly A Fiches de philologie française, Bordas, 1978
- Lebel P Quelques noms prélatins de rivières éduennes  
Mem Soc Chalon, 1934-1935  
Etude sur l'hydronymie de la France, 1933
- Lex L Le culte des eaux dans la Saône et Loire, Acad Macon, 1897
- Musset L Les Invasions : les vagues germaniques, Paris, PUF, 1969
- Niederman M Précis de phonétique historique du latin, Paris, 1953
- Taverdet G Dictionnaire du Français régional de Bourgogne, Dijon, 1991
- Terrier C Monographie de la commune de La Chapelle de Bragny, 1886

## **Iconographie**

Couverture et p 13 Dessin de Piotr Wojcik, d'après une carte postale ancienne.

p 17	Sommière de Bragny	Photographie de René Dufossé
p 25	La Grosne	Photographies d'Emile Béraud
p 29	L'étang du Roivre	Photographies de René Dufossé

Compositions de L. Lhermitte gravées sur bois par Cl Bellanger tirées de l'ouvrage « Paysages et Paysans » de Marcel Charlot, 1901

p 12	Les foins
p 24	Les bûcherons
p 66	Le labour
p 72	Le réveil à la ferme
p 82	Le semeur
p 86	La moisson
p 93	Les pommes de terre
p 98	La Chenevière
p 103	Le tisserand